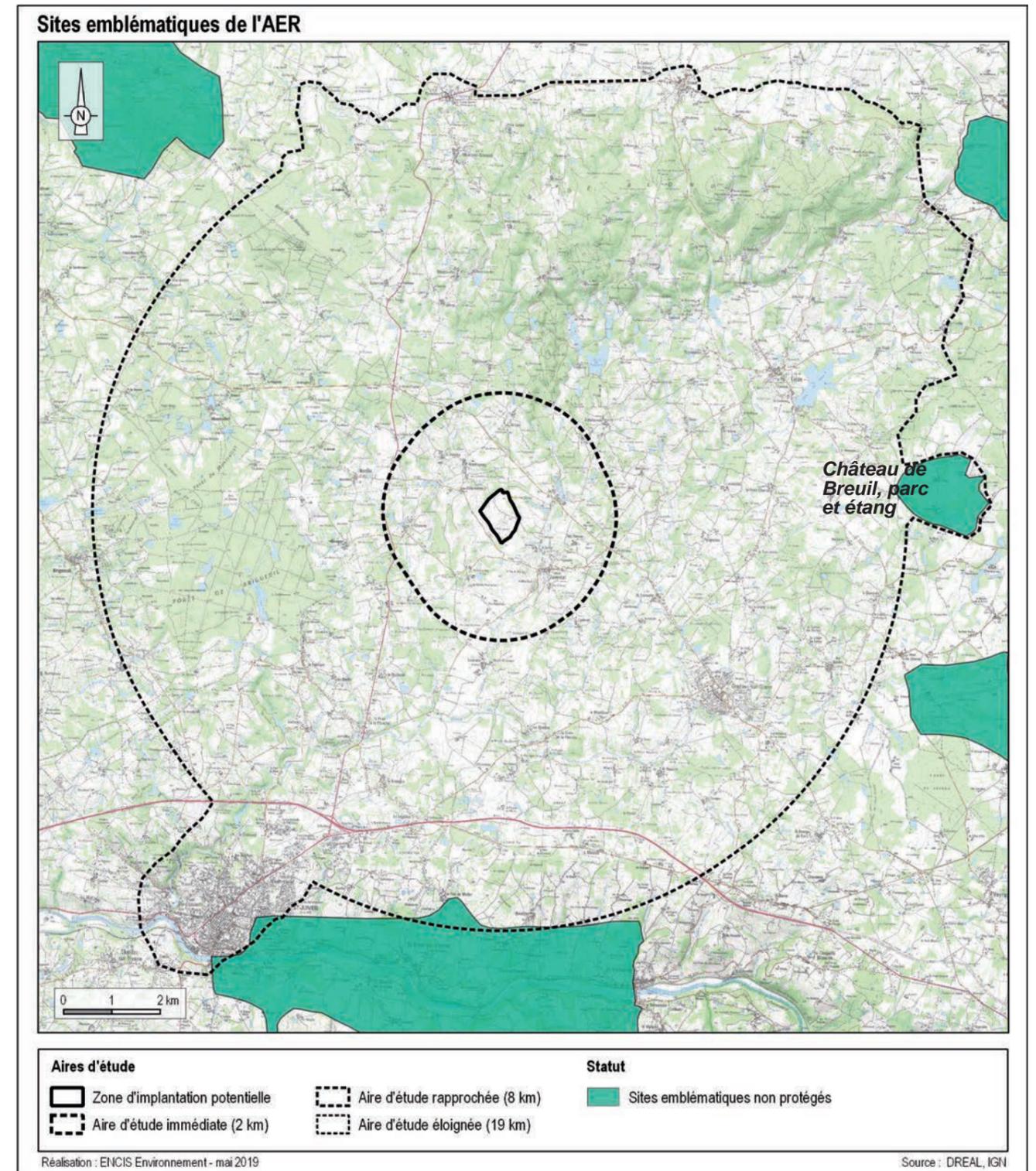


### 3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Un site emblématique a été recensé dans l'AER. Il est localisé sur la carte ci-contre et décrit dans le tableau ci-dessous.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Peyrilhac	Château de Breuil, parc et étang	-	Modéré	Le relief conjugué à la trame bocagère et aux boisements denses masquent les vues en direction de la ZIP depuis le monument et ses proches abords. Quelques vues lointaines sont possibles, depuis la limite est du périmètre de site emblématique. La ZIP apparaît cependant filtrée à travers la trame bocagère, donc peu visible. On perçoit légèrement le château de Breuil depuis ce point de vue.	Très faible	7,8

Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 21 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

### 3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Dix sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit pour la majeure partie d'entre eux de villages remarquables notamment ceux renfermant du bâti traditionnel et localisés à proximité des Monts de Blond. On note également la présence de nombreux circuits de randonnée qui sillonnent les Monts de Blond et essentiellement localisés dans le secteur nord de l'AER. A noter le site touristique atypique du village martyr d'Oradour-sur-Glane. Il s'agit d'abord d'un site mémoriel avec une fonction symbolique forte de mise en garde des générations futures contre la barbarie humaine. Drainant de nombreux visiteurs tout au long de l'année, il constitue aussi un relais touristique local important et notamment en direction des Monts de Blond.

On note également la présence d'un musée et d'un aérodrome.

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

**Le site touristique majeur de cette aire d'étude est le village martyr d'Oradour-sur-Glane.** Sa fréquentation importante en fait le premier site touristique de la Haute-Vienne. Il s'agit essentiellement d'un site mémoriel dont la dimension symbolique et pédagogique est première. Le village martyr est également protégé au titre des monuments historiques. Sa sensibilité est étudiée au chapitre correspondant (3.3.3.1).

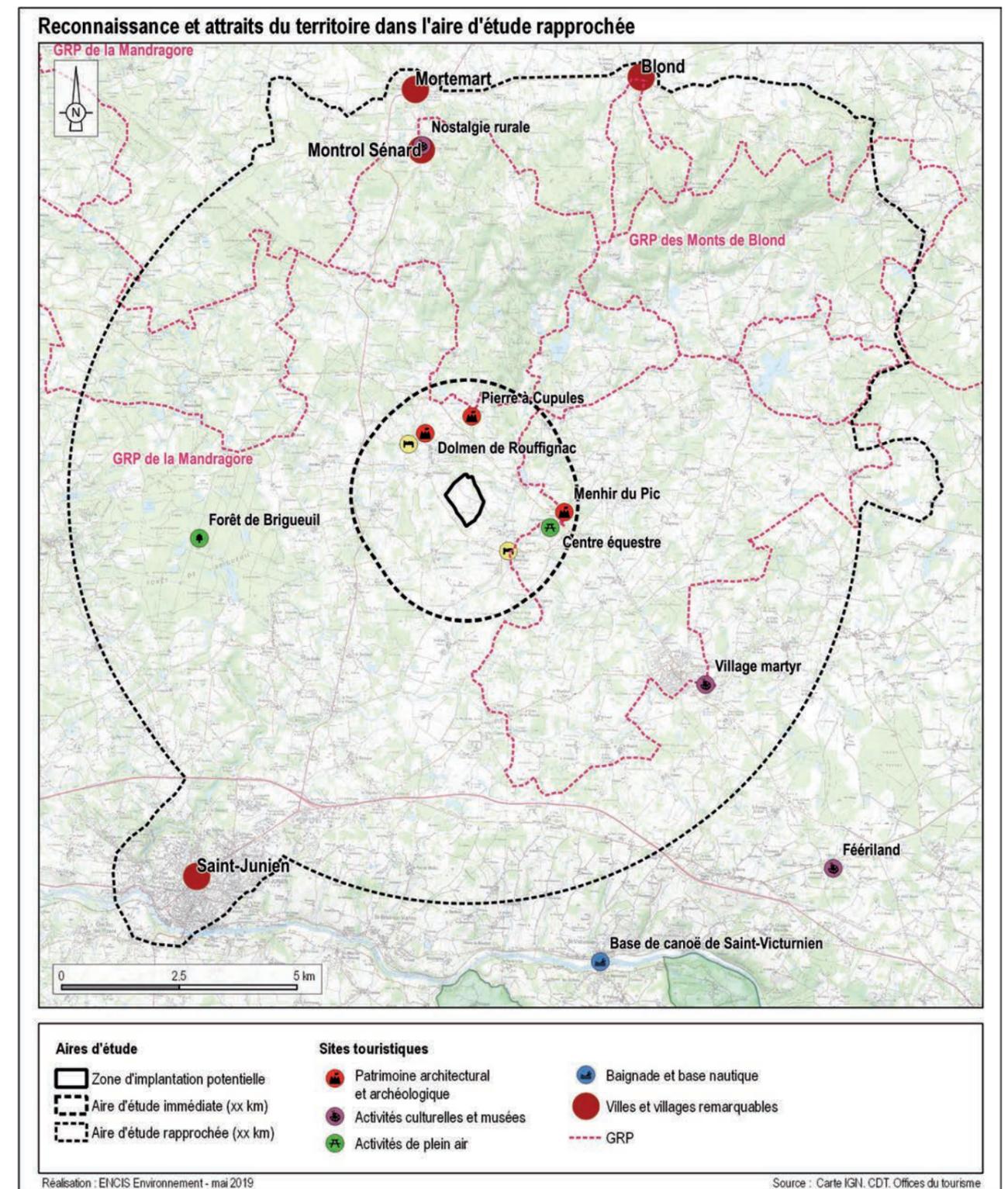
**Pour rappel, ce site présente un enjeu fort et sa sensibilité est faible.**

Deux itinéraires de Grandes Randonnées de Pays (GRP) parcourent l'AER.

#### Le GRP de la Mandragore

Dans le périmètre de l'AER, cet itinéraire de randonnée traverse le secteur nord de la forêt de Brigueuil avant de rejoindre les hameaux du Breuil et de Robadeau pour ensuite continuer vers le nord. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme modéré.*

Entre les deux hameaux cités dans le paragraphe précédent, la configuration du relief et la raréfaction de la trame bocagère ouvrent des vues assez nettes vers la ZIP. Dans les autres secteurs du circuit de randonnée, les visibilitées sont masquées par les écrans de végétation. *Dans le périmètre de l'AER, la sensibilité du GRP de la Mandragore est évaluée comme faible.*



Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

### Le GRP des Monts de Blond

Le GRP des Monts de Blond sillonne l'ensemble du massif du même nom et donc la quasi intégralité du périmètre de site inscrit. Il permet de relier les villages remarquables tels que Mortemart, Montrol-Sénard ou Blond ainsi que les nombreux mégalithes disséminés dans ce secteur. Il traverse aussi des espaces naturels de landes, des zones humides. Il sillonne quelques lignes de crête depuis lesquelles, en l'absence de boisements, des vues panoramiques sur le paysage s'offrent au promeneur. Une partie de l'itinéraire fait une boucle par l'est de l'AER afin de rejoindre le bourg d'Oradour-sur-Glane. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme **modéré**.*

Dans le secteur nord, le relief et la couverture boisée masquent généralement l'intégralité de la ZIP. Très ponctuellement, au détour d'un chemin, ou dans l'axe d'une route, la partie haute de la ZIP pourra être

perceptible fugacement. Dans le périmètre de l'extension du site inscrit, les vues sont plus fréquentes. Depuis ces secteurs de visibilité, souvent localisés près de pâtures, la ZIP apparaît assez nettement au-dessus des boisements proches. La partie inférieure reste généralement masquée par le relief et la végétation. Depuis le sud-est de l'AER, les perceptions sont plus fréquentes, au gré des ouvertures visuelles permises par les espacements dans la trame bocagère. Ces vues se renforcent au fur et à mesure que l'on se rapproche du périmètre de l'AEI. *La sensibilité du GRP des Monts de Blond vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **modérée**.*



Photographie 69 : Au nord-est de l'AER, le GRP des Monts de Blond croise le tracé de la D711. La ZIP est alors perceptible au-dessus de l'horizon boisé.



Photographie 70 : A proximité du tracé du GRP des Monts de Blond et à mesure que l'on se rapproche de l'AEI, la perception de la ZIP se fait plus présente dans le paysage.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Blond	Village de Blond	Un monument historique et site inscrit	Modéré	Le village de Blond est localisé au nord des Monts de Blond. Le relief de ce massif masque les vues vers la ZIP depuis le village et ses proches abords.	Nulle	8,8
87	Mortemart	Village de Mortemart	Site inscrit	Modéré	Le village de Mortemart est reconnu comme plus beau village de France. Il forme un ensemble architectural d'une rare unité. Initialement, il s'est développé autour du château bâti au X <sup>ème</sup> siècle. Il est situé à proximité du village de Montrou-Sénard présentant également un important potentiel patrimonial.	Nulle	7,9
87	Saint-Junien	Ville de Saint-Junien	Sept monuments historiques et deux périmètres de sites inscrits	Modéré	Première ville en nombre d'habitants de l'aire d'étude globale, les sensibilités de la ville de Saint-Junien vis-à-vis d'un projet de grande hauteur ont été étudiées dans le paragraphe 3.3.2.1 concernant les principales villes et leurs routes d'accès.	Très faible	7
87	Montrou-Sénard	Nostalgie rurale	-	Modéré	Aucune perception possible de la ZIP en raison de la présence du relief des Monts de Blond vers le sud.	Nulle	7
87	Montrou-Sénard	Village de Montrou-Sénard	-	Faible		Nulle	6,7
87	Oradour-sur-Glane	Centre de la mémoire à Oradour-sur-Glane	-	Modéré	Pas de visibilité possible depuis le centre de la mémoire et ses abords car celui-ci est localisé dans un léger talweg, à l'ouest du village martyr.	Nulle	5,7
87	Oradour-sur-Glane	Village martyr	MH classé	Fort	Le village martyr est également classé monument historique. Son enjeu et sa sensibilité son évaluée au chapitre 3.3.3.1.	Faible	5,6
16	Brigueuil	Forêt de Brigueuil	MH inscrit au sud	Faible	La densité importante du massif forestier masque la quasi intégralité des perceptions depuis la forêt de Brigueuil. Quelques vues sont possibles depuis la limite nord-est.	Très faible	3,7
16, 87	Brillac, Esse, Lesterps, Val d'Issoire, Saint-Christophe, Montroulet	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Dans le périmètre de l'AER, le GRP de la Mandragore traverse le secteur nord de la forêt de Brigueuil puis remonte ensuite vers le nord. Des perceptions de la ZIP sont possibles le long d'un tronçon d'environ 1 km, entre les hameaux du Breuil et du Robadeau. Ces vues sont légèrement atténuées par la trame bocagère.	Faible	3,5
87	Vaulry, Blond, Montrou-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Le GRP des Monts de Blond sillonne tout le massif ainsi que le secteur est de l'AER. Dans le secteur nord, le relief et la couverture boisée masquent généralement l'intégralité de la ZIP. Très ponctuellement, au détour d'un chemin, ou dans l'axe d'une route, la partie haute de la ZIP pourra être perceptible fugacement. Depuis la partie extension du site inscrit, les vues sont plus fréquentes. Depuis ces secteurs de visibilité, souvent localisés près de pâtures, la ZIP apparaît assez nettement au-dessus des boisements proches. La partie inférieure est généralement masquée par le relief et la végétation.	Modérée	0,8

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

### 3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

#### 3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

##### Le relief

Le relief de l'AEI est marqué par la présence de vallons principaux qui suivent globalement une orientation nord-sud. La ZIP est localisée au niveau d'un léger interfluve entre deux cours d'eau temporaires qui rejoignent un autre ruisseau, lui-même affluent de l'Oncre. Le relief est vallonné mais reste moins contrasté que dans l'AER car l'AEI reste à distance du relief caractéristique des Monts de Blond.

##### Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupé par des prairies, liées à des pratiques d'élevage ovin et bovin extensif. Ces prairies sont associées à des cultures annuelles, qui correspondent principalement à des cultures fourragères pour l'alimentation du bétail.

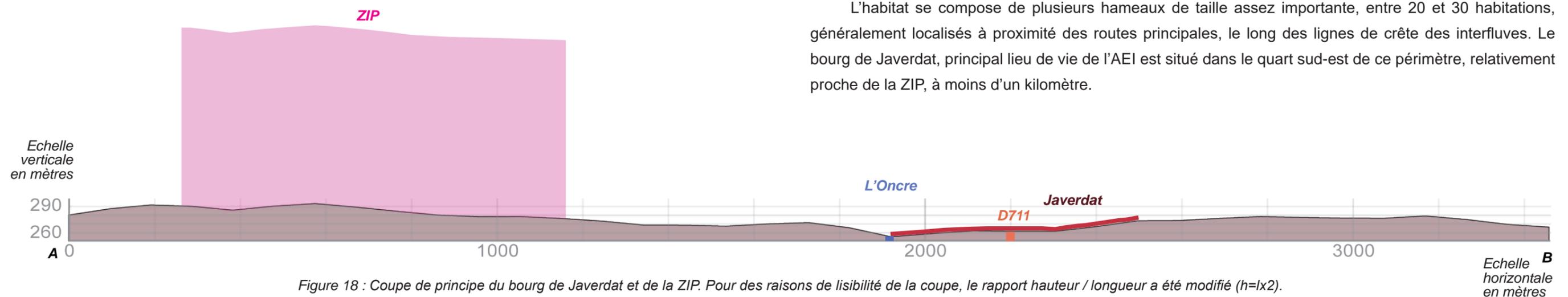


Figure 18 : Coupe de principe du bourg de Javerdat et de la ZIP. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport hauteur / longueur a été modifié ( $h=1 \times 2$ ).

##### Les boisements

Les boisements sont principalement composés de feuillus, avec une dominante de chêne. Les bois sont de petite taille, morcelés. Ils s'imbriquent dans la trame bocagère dont ils se distinguent peu en termes d'essences (chênes, érables, charmes, etc.). La trame bocagère est assez hétérogène. Elle est composée principalement de chênes, accompagnés d'arbres de moyenne envergure (frênes, érables) et d'une strate arbustive parfois très dense.

##### Le bocage

Si elles accompagnent encore quelques limites parcellaires ou bordent encore quelques routes, les structures bocagères sont relativement dégradées. Dans les perceptions, le reliquat bocager sous forme de chênes de haut jet joue le rôle d'écran perméable étant donné sa densité faible.

##### Les rivières

Les principaux cours d'eau dans l'AEI sont le ruisseau de Chabrette et l'Oncre. Tous deux s'écoulent suivant un axe nord-sud. La ZIP est localisée à proximité de fins cours d'eau qui rejoignent l'Oncre. De petits plans d'eau ponctuent le paysage mais restent discrets.

##### Les routes et les chemins

Le principal axe de communication est la route départementale D675, qui longe la limite ouest de l'AEI. Elle suit un axe nord-sud et permet de rejoindre les Monts de Blond plus au nord. Les autres axes de communication sillonnent globalement l'AEI selon un axe est-ouest pour desservir les hameaux et rejoindre le bourg principal : Javerdat.

##### L'habitat

L'habitat se compose de plusieurs hameaux de taille assez importante, entre 20 et 30 habitations, généralement localisés à proximité des routes principales, le long des lignes de crête des interfluvés. Le bourg de Javerdat, principal lieu de vie de l'AEI est situé dans le quart sud-est de ce périmètre, relativement proche de la ZIP, à moins d'un kilomètre.

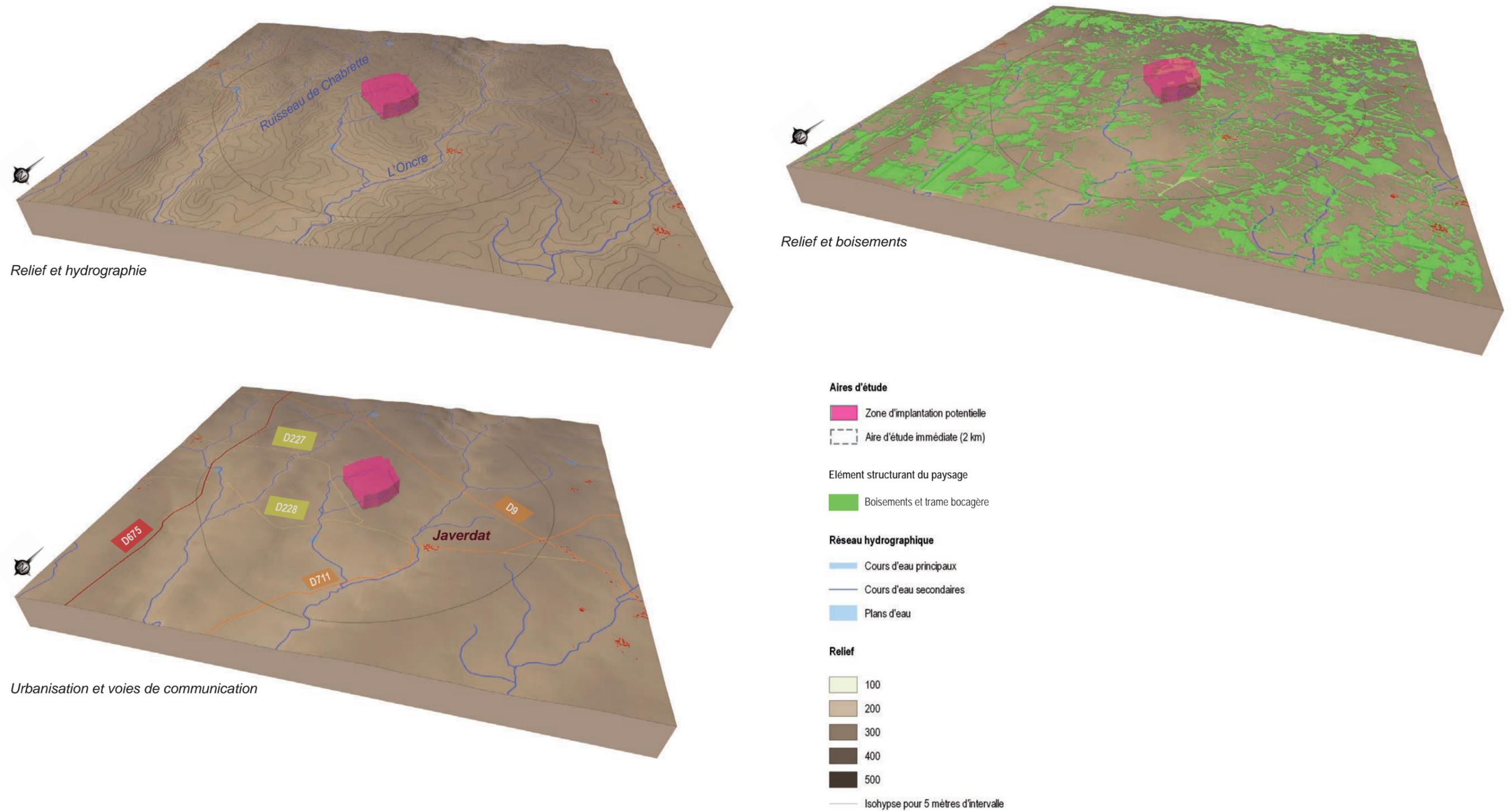
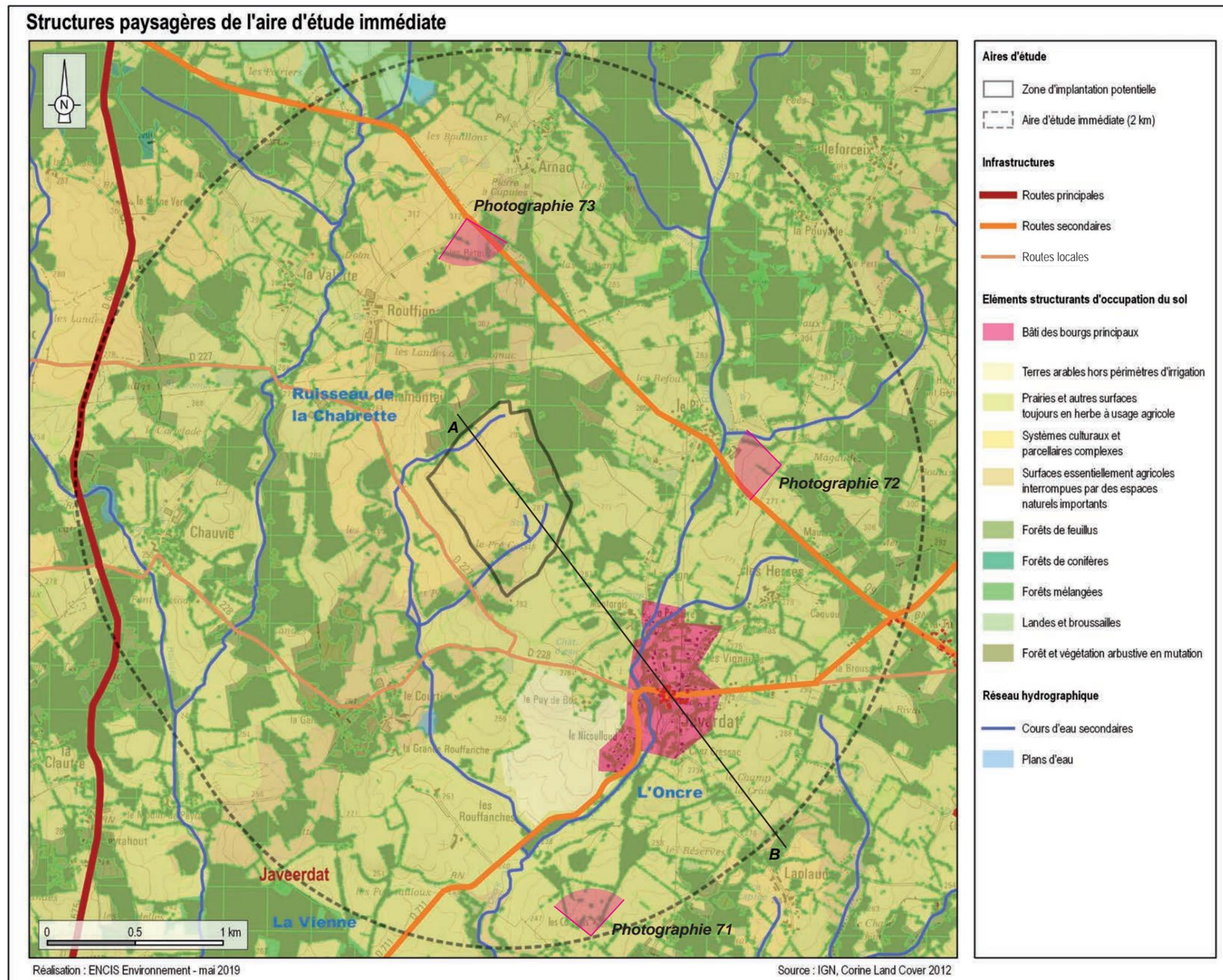


Figure 19 : Modèles numériques de terrain à l'échelle de l'aire immédiate.



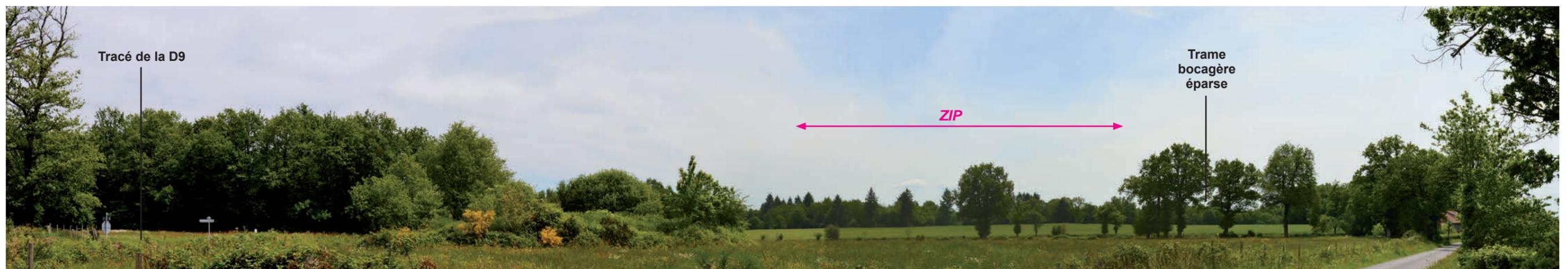
Carte 23 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 71 : Perception de la ZIP, de la vallée de l'Oncre et des Monts de Blond en arrière-plan depuis la limite sud-est de l'AEI.



Photographie 72 : Depuis l'est de l'AEI, la présence du vallon de l'Oncre dans le plan intermédiaire peut accentuer la présence de la ZIP dans le paysage.



Photographie 73 : Perception de la ZIP à proximité du tracé de la D9, depuis le nord de l'AEI.

### 3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un bourg principal ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte page suivante.

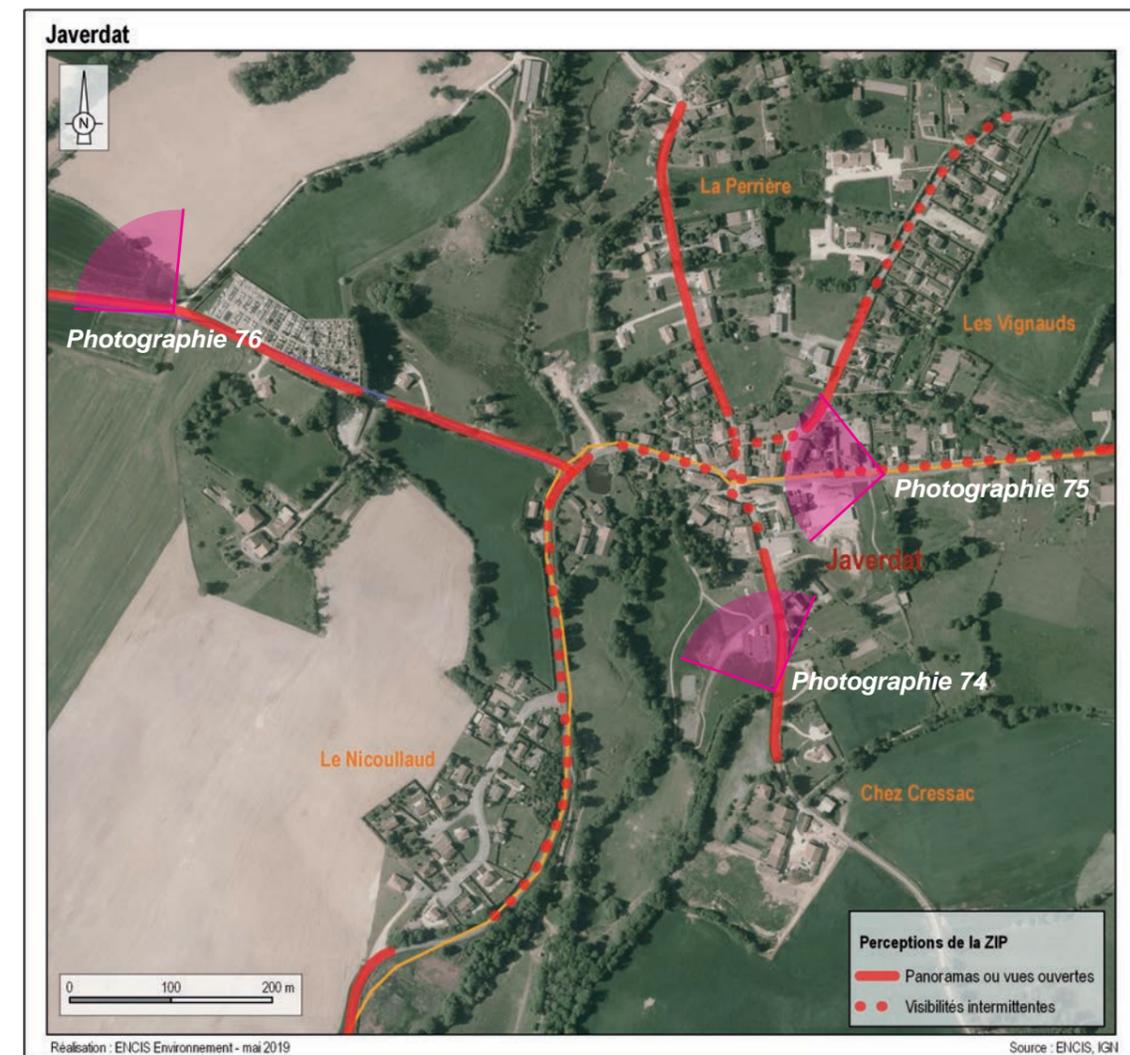
#### 3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe le village de Javerdat.

##### Javerdat (735 habitants en 2014)

Le bourg ancien, relativement dense, s'organise autour de l'église longée par la D711. Ce lieu de vie est localisé sur un léger promontoire, le long de la vallée de l'Oncre, affluent de la Glane, plus au sud.

Depuis le centre ancien du bourg, autour de l'église, les visibilitées de la ZIP sont atténuées par la trame bâtie dense. Le long de la D711, où l'urbanisation récente s'est développée, les vues sont également filtrées par des éléments de végétation proches : alignements d'arbres et bosquets. Les vues sont en revanche plus directes depuis les extensions récentes situées au sud, avec le Nicoulaud, et au nord, avec les Vignauds et la Perrière. La trame bâtie plus espacée facilite les vues vers la ZIP. Ces perceptions sont légèrement atténuées par la trame bocagère qui a été conservée durant la conception et la construction de ces espaces résidentiels. On note également des covisibilités fréquentes entre le clocher de l'église et la ZIP, même si cet édifice ne bénéficie pas d'une protection réglementaire au titre des monuments historiques. *La sensibilité du bourg de Javerdat vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme forte.*



Carte 24 : Perceptions de la ZIP depuis Javerdat et les lieux-dits qui lui sont rattachés.



Photographie 74 : Panorama depuis l'entrée sud du bourg de Javerdat.



Photographie 75 : Vue partielle de la ZIP depuis la D711 qui traverse le bourg de Javerdat d'est en ouest.



Photographie 76 : Visibilité panoramique de la ZIP depuis la sortie ouest de Javerdat, le long de la D228, masquée en partie par la trame bocagère.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
-	Javerdat	735 (chiffres INSEE de 2016)	Le bourg initial de Javerdat s'organise autour de l'église, elle-même localisée le long de la D711. A proximité de l'église et du bâti le plus ancien, les visibilités vers la ZIP sont régulièrement entrecoupées par les éléments bâtis. Les vues sont en revanche plus directes depuis les extensions récentes, dont la trame bâtie est plus espacée, essentiellement composée d'habitat pavillonnaire non mitoyen. Le bourg s'étire également le long de la route D711, le long de laquelle les visibilités vers la ZIP sont atténuées par la végétation proche, sous forme de bosquets ou d'alignements d'arbres. Des covisibilités fréquentes entre la ZIP et le clocher de l'église sont à noter tout autour du bourg, bien que l'édifice ne soit pas protégé au titre des monuments historiques.	Forte	500

Tableau 11 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.

### 3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont relativement dispersés. La majorité se groupe autour du village de Javerdat et forme des ensembles résidentiels souvent composés d'habitat individuel, et qui se sont constitués autour d'un hameau initial. Plusieurs forment des bourgs conséquents avec une moyenne de 25 à 30 habitations chacun, tels que Arnac (localisé sur la commune voisine de Cieux) ou le Pic. Ponctuellement, on note également la présence de maisons isolées, souvent rattachées à une ferme d'exploitation.

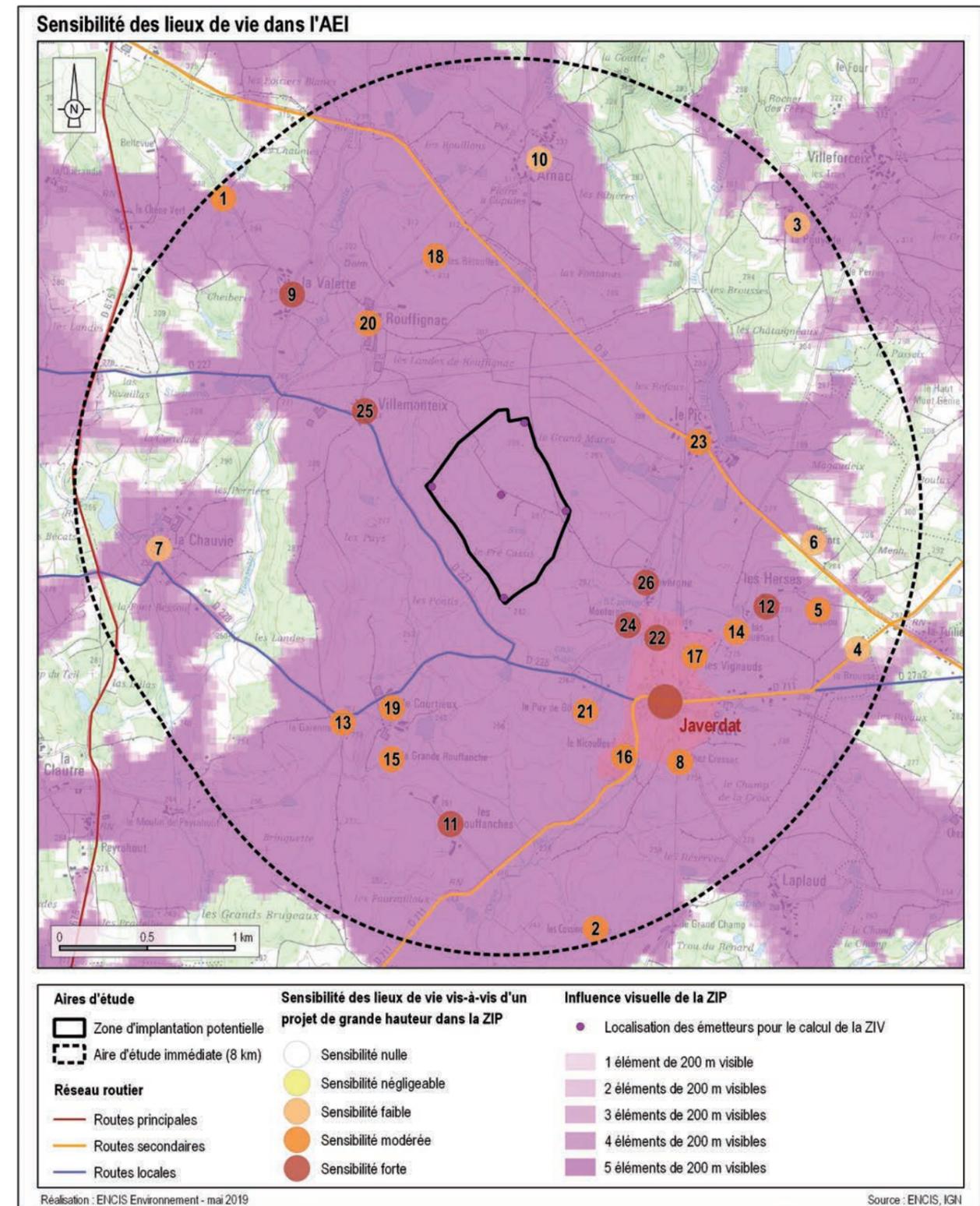
**Sept hameaux présentent des sensibilités fortes**, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Valette (localisé au n°9 sur la carte ci-contre), les Rouffanches (11), les Herses (12), la Perrière (22), Montargis (24), Villemonteix (25), Lavergne (26). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles.

**Quatorze hameaux présentent des sensibilités modérées.** La plupart sont localisés assez proches, dans un rayon d'environ 1 km autour de la ZIP. Malgré leur proximité avec la ZIP, la présence d'éléments de végétation ou le relief permettent d'atténuer les perceptions. Il s'agit des hameaux de la Garenne (n° 13 sur la carte), las Bouènas (14), La Grande Rouffanche (15), le Nicoullaud (16), les Vignauds (17), les Bétouilles (18), le Courtieux (19), Rouffignac (20), le Puy de Bos (21) et le Pic (23). Les quatre autres lieux de vie qui présentent des sensibilités modérées sont sensiblement plus éloignés mais les perceptions en direction de la ZIP restent importantes, malgré quelques effets d'atténuation par la végétation ou le relief.

**Cinq autres hameaux présentent des sensibilités faibles.** Ils sont situés entre 1 et 2 km de la ZIP. Même si la ZIP reste perceptible depuis ces lieux de vie, les vues sont filtrées par des haies ou des boisements proches.

**Aucun autre hameau n'a été recensé dans le périmètre de l'AEI.**

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leurs sensibilités vis-à-vis de la zone du projet. Les visibilitées depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

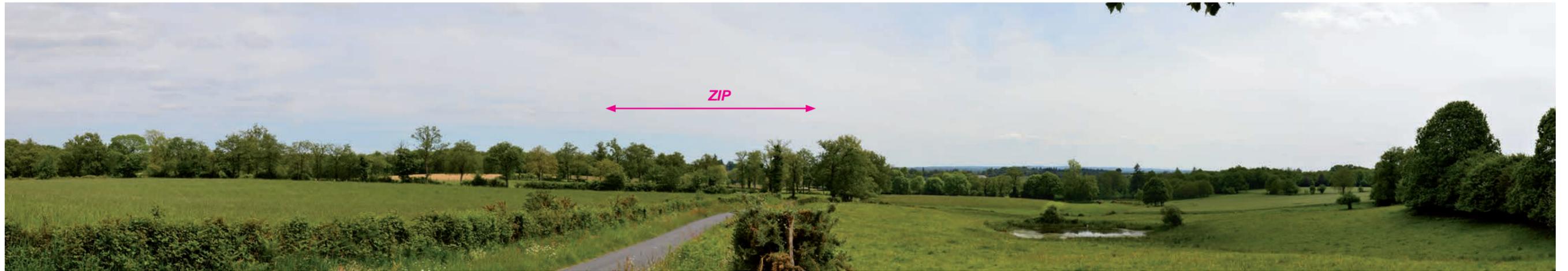


Carte 25 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
1	La Fontanas	1	Cette maison isolée est localisée le long d'une route communale, en limite nord-ouest de l'AEI. Les ouvertures de l'habitation sont orientées vers la ZIP. La distance et la trame bocagère atténuent légèrement ces perceptions (Photographie 77).	Modérée	1 930
2	Les Cassines	1 ou 2	Ce petit groupe d'habitations est localisé en limite sud-est de l'AEI. Des vues vers la ZIP sont possibles depuis le chemin d'accès au hameau, très légèrement atténuées par la trame bocagère. Les ouvertures du bâti orientées vers le nord permettent de percevoir la ZIP au-dessus de la végétation (Photographie 78).	Modérée	1 910
3	La Pouyade	15 à 20	Le lieu de vie est localisé au nord de l'AEI. Depuis le chemin d'accès, les vues vers la ZIP sont assez franches. Depuis l'habitat, les visibilitées sont en revanche masquées par des boisements proches (Photographie 79).	Faible	1 850
4	La Brousse	Environ 5	Depuis les maisons d'habitation et la route d'accès D711, les visibilitées de la ZIP sont atténuées par la trame bocagère et un boisement proche (Photographie 80).	Faible	1 750
5	Caquou	1 ou 2	Les visibilitées sont nettes depuis le chemin d'accès et depuis la cour sud qui jouxte le bâti. Les ouvertures de l'habitat ne sont pas orientées en direction de la ZIP (Photographie 81).	Modérée	1 505
6	Les Maurants	3 à 5	Ce petit groupe de maison est situé le long de la D9. Un boisement dense, localisé le long de la route, masque les vues en direction de la ZIP depuis l'habitat. La maison la plus au nord est concernée par des visibilitées légèrement atténuées par la trame bocagère.	Faible	1 390
7	La Chauvie	Entre 20 et 25	Depuis le hameau même, la densité de la trame bâtie et la végétation qui accompagne le lieu de vie masquent les vues en direction de la ZIP. Quelques perceptions partielles seront possibles depuis les habitations les plus à l'est. Depuis ce secteur, les vues sur la ZIP restent filtrées par la végétation (Photographie 82).	Faible	1 350
8	Chez Cressac	5 à 10	Ce petit groupe d'habitations est localisé au sud du bourg de Javerdat. Depuis la route d'accès, les visibilitées vers la ZIP sont assez nettes. Les ouvertures des habitations à l'ouest sont orientées au sud de la ZIP. La configuration du hameau limite ainsi sa sensibilité vis-à-vis de la ZIP malgré les ouvertures visuelles larges (Photographie 83).	Modérée	1 250
9	La Valette	15 à 20	Depuis le lieu de vie même, les visibilitées sont atténuées par la trame bâtie dense et par la végétation environnante. Depuis les chemins d'accès, les perceptions de la ZIP sont très franches ainsi que pour les habitations localisées en limite est, le long de la route. Ces visibilitées sont accentuées par la présence d'un vallon en contrebas du hameau, où s'écoule le ruisseau de la Chabrette (Photographie 84).	Forte	1 210
10	Arnac	35 à 40	Ce hameau de taille importante est localisé au nord de l'AEI. Depuis les voies d'accès ou l'habitat, la majorité des perceptions est masquée par la trame bâtie dense du bourg ou par la végétation qui ceint le lieu de vie. Au détour d'un chemin, depuis un jardin privatif, des perceptions sont néanmoins possibles. Seules la partie supérieure de la ZIP apparaît au-dessus des boisements proches (Photographie 85).	Faible	1 180
11	Les Rouffanches	3 à 5	Le hameau est relié au tracé de la D711 par un chemin d'accès. La présence de champs de culture assez étendus, à proximité du bâti, ouvre de larges vues en direction de la ZIP depuis les bâtiments agricoles, les chemins d'accès et les maisons d'habitation. A noter que les ouvertures des maisons ne sont généralement pas orientées vers la ZIP (Photographie 86).	Forte	1 165
12	Les Herses	10 à 15	En direction de la ZIP, la trame bocagère est peu étoffée et le relief est légèrement en creux, ce qui ouvre des larges vues vers la ZIP depuis le lieu de vie. Les visibilitées sont plus importantes depuis le chemin d'accès. Suivant la configuration de l'habitat et l'orientation des ouvertures, les visibilitées de la ZIP seront plus ou moins nettes (Photographie 87).	Forte	1 140
13	La Garenne	2 ou 3	Le hameau est entouré de nombreux arbres qui filtrent voire masquent les vues en direction de la ZIP depuis les maisons d'habitation. Depuis la route d'accès au nord, les visibilitées de la ZIP sont en revanche importantes (Photographie 88).	Modérée	1 140
14	Las Bouènas	1	Cette habitation est localisée le long d'une route communale entre les Vignauds et les Herses. Depuis la maison et ses abords, les vues vers la ZIP sont filtrées par la végétation qui entoure le lieu de vie et par la trame bocagère plus lointaine. Les vues sont en revanche plus directes depuis la route d'accès.	Modérée	1 100

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
15	La Grande Rouffanche	3 à 5	Depuis ce lieu de vie, les visibilitées vers la ZIP sont atténuées par de la végétation d'ornement et par la trame bocagère proche (Photographie 89).	Modérée	1 080
16	Le Nicoullaud	15 à 20	Le Nicoullaud est un ensemble pavillonnaire localisé au sud de Javerdat, le long de la D711. Les visibilitées vers la ZIP sont assez franches depuis les habitations, leur chemins d'accès et les jardins privatifs. Des covisibilitées entre la ZIP et les maisons d'habitation sont également identifiées depuis la D711 (Photographie 90).	Modérée	1 030
17	Les Vignauds	20 à 25	Ce lotissement est situé au nord de Javerdat et directement rattaché au bourg. La trame espacée du bâti permet d'ouvrir des vues vers la ZIP depuis l'habitat, les jardins privatifs ou les chemins d'accès. Ces visibilitées sont néanmoins estompées par la trame bocagère et les arbres maintenus lors de la construction du lotissement (Photographie 91).	Modérée	900
18	Les Betouilles	1 à 2	Depuis l'habitat, les vues vers la ZIP sont filtrées voire masquées par la végétation. Les vues sont assez franches depuis la route d'accès (Photographie 92).	Modérée	860
19	Le Courtieux	10 à 15	Le bâti du hameau assez resserré se concentre au nord. Les vues sont généralement estompées par la végétation depuis les maisons d'habitation. Depuis les chemins d'accès, les vues sont en revanche importantes (Photographie 93).	Modérée	810
20	Rouffignac	20 à 25	Le hameau est implanté sur un versant orienté en direction de l'ouest, tandis que la ZIP est localisée au sud-est de l'ensemble. Quelques vues sont néanmoins identifiées au niveau des chemins d'accès ou depuis quelques habitations. Seule la partie supérieure de la ZIP est perceptible au-dessus de la végétation ou des éléments bâtis du hameau (Photographie 94).	Modérée	740
21	Le Puy de Bos	3 à 5	Les ouvertures des maisons d'habitation sont généralement orientées vers le sud, tandis que la ZIP est située au nord du lieu de vie. Les perceptions sont en revanche assez nettes depuis la cour centrale de desserte des habitations (Photographie 95).	Modérée	740
22	La Perrière	5 à 10	La présence d'un vallon en contrebas, où s'écoule le ruisseau de l'Oncre, et dépourvu de ripisylve, ouvre une vue assez large vers le nord-ouest et la ZIP. Les vues vers la ZIP sont importantes depuis les maisons d'habitation, qui ont généralement leurs ouvertures orientées dans cette même direction, ainsi que leurs accès (Photographie 96).	Forte	710
23	Le Pic	30 à 35	Ce hameau important est localisé le long de la D9. Depuis le secteur ouest, plus récent, l'absence de boisements, la végétation clairsemée et l'habitat individuel ouvrent des vues assez nettes vers la ZIP. Depuis le secteur sud-est, les vues sont atténuées par les boisements et la trame bocagère. Les perceptions sont également moins franches depuis le secteur plus dense et plus ancien à l'est de la D9 (Photographie 97).	Modérée	520
24	Montargis	3 à 5	Les vues vers la ZIP sont importantes depuis les maisons d'habitation et les chemins d'accès. A noter que les ouvertures des habitations ne sont pas directement orientées vers la ZIP mais plutôt en direction du nord et du sud (Photographie 98).	Forte	510
25	Villemonteix	15 à 20	Le hameau est situé le long du tracé de la D227. Les visibilitées vers la ZIP sont très franches depuis les abords immédiats du lieu de vie. Ces vues seront légèrement estompées par le bâti depuis le lieu de vie même car les constructions sont très resserrées (Photographie 99).	Forte	505
26	Lavergne	Environ 10	Les visibilitées sont importantes depuis l'habitat et le chemin d'accès au lieu de vie. Pour les habitations plus au nord, les vues sont légèrement atténuées par les boisements proches (Photographie 100).	Forte	500

Tableau 12 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.



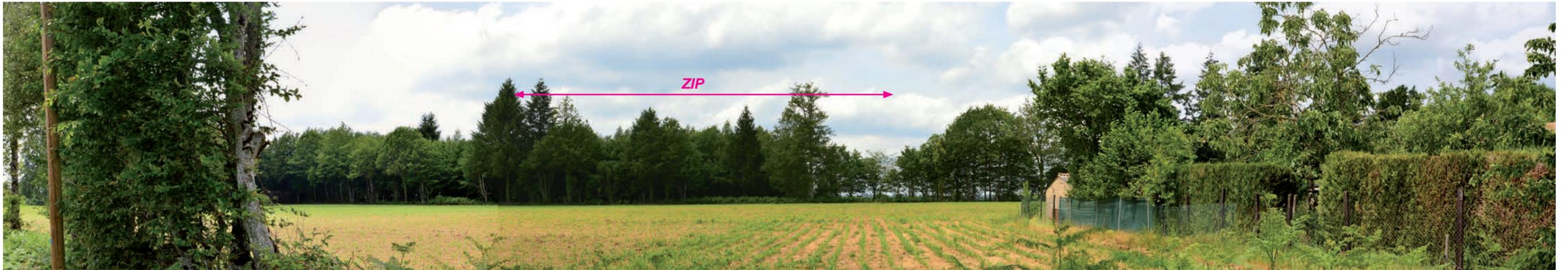
Photographie 77 : Vue rapprochée depuis le lieu-dit la Fontanas (1).



Photographie 78 : Panorama large en direction de la ZIP depuis les Cassines (2).



Photographie 79 : Vue depuis la limite nord du hameau de la Pouyade (3).



Photographie 80 : Vue depuis la D711 à proximité du lieu-dit La Brousse (4).



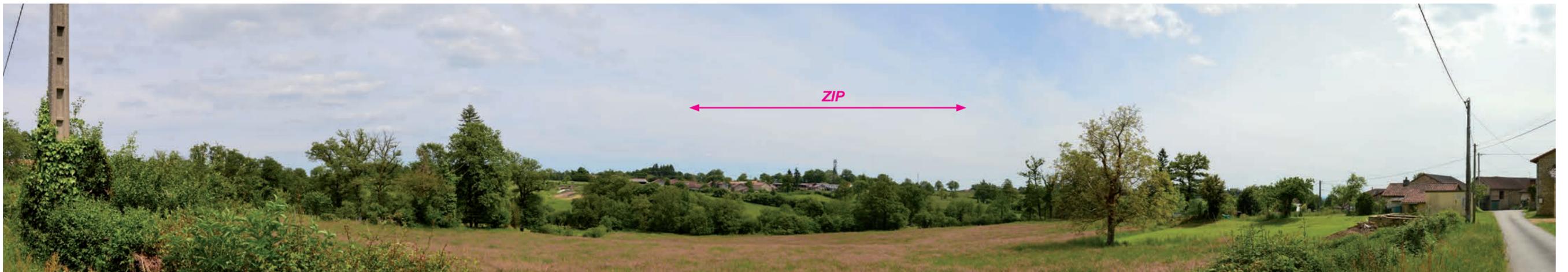
Photographie 81 : Vue rapprochée depuis le lieu-dit Caquou, ferme équestre (5).



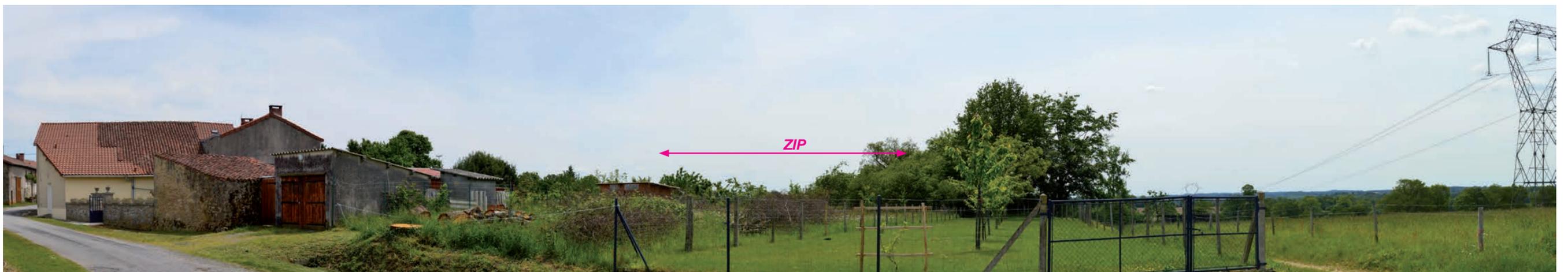
Photographie 82 : Covisibilité entre la ZIP et le hameau de la Chauvie depuis le croisement entre la D228 et la D675 (7).



Photographie 83 : Vue filtrée par une haie bocagère arborée depuis la limite nord du hameau de Chez Cressac (8).



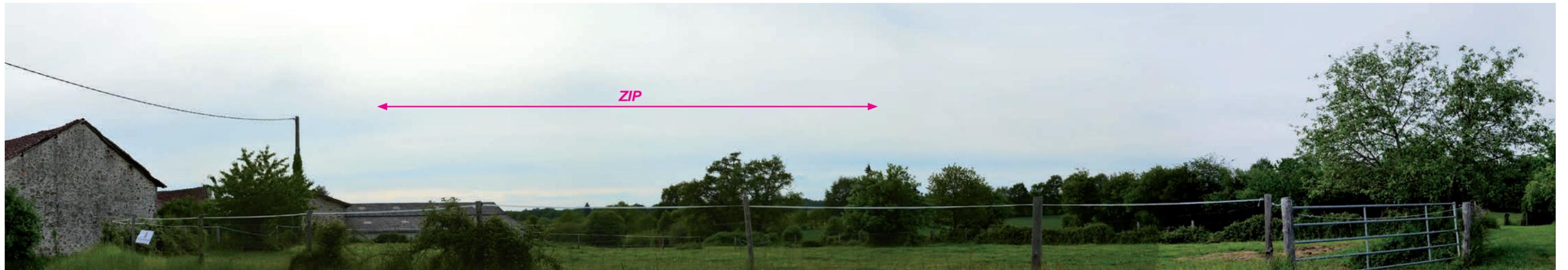
Photographie 84 : Depuis la Valette, panorama très large en direction de la ZIP qui apparaît en covisibilité avec la silhouette du hameau de Rouffignac, en arrière-plan (9).



Photographie 85 : Ouverture visuelle en direction de la ZIP depuis l'entrée nord-ouest du hameau d'Arnac (10).



Photographie 86 : La ZIP se distingue nettement dans le paysage depuis le chemin d'accès au lieu-dit les Rouffanches (11).



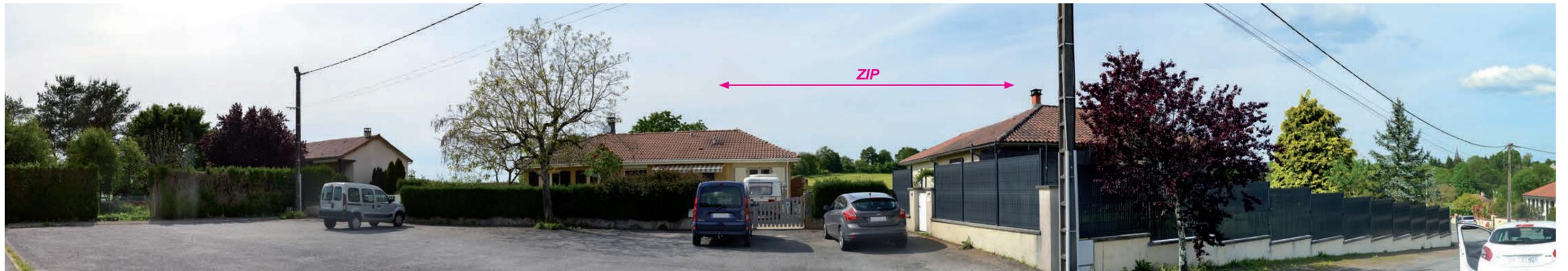
Photographie 87 : Vue large et rapprochée depuis le chemin communal qui traverse le hameau les Herses (12).



Photographie 88 : Vue assez directe de la ZIP depuis la limite nord-est du hameau de la Garenne, le long de la D228 (13).



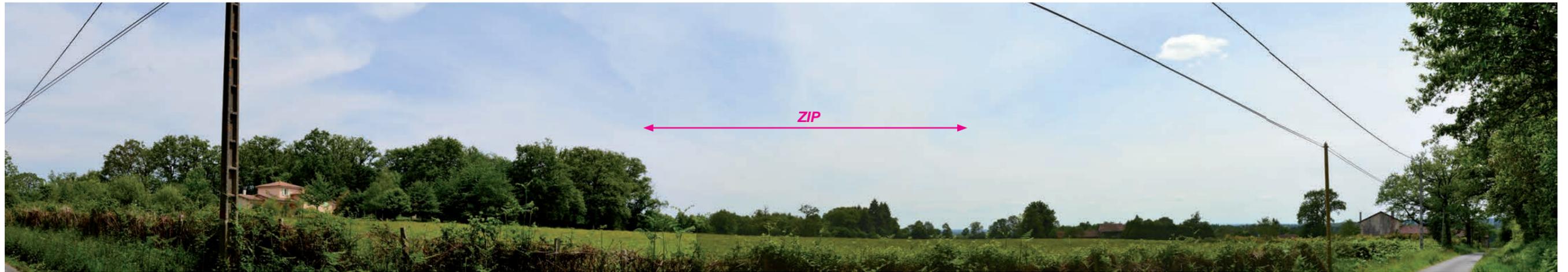
Photographie 89 : Vue en direction de la ZIP ponctuellement masquée par un élément bâti depuis le hameau de la Grande Rouffanche (15).



Photographie 90 : Vue légèrement atténuée par la trame bocagère plus lointaine depuis le lotissement le Nicoulaud, au sud de Javerdat, le long de la D711 (16).



Photographie 91 : Vue assez large de la ZIP en covisibilité avec le lotissement des Vignauds, depuis sa limite sud (17).



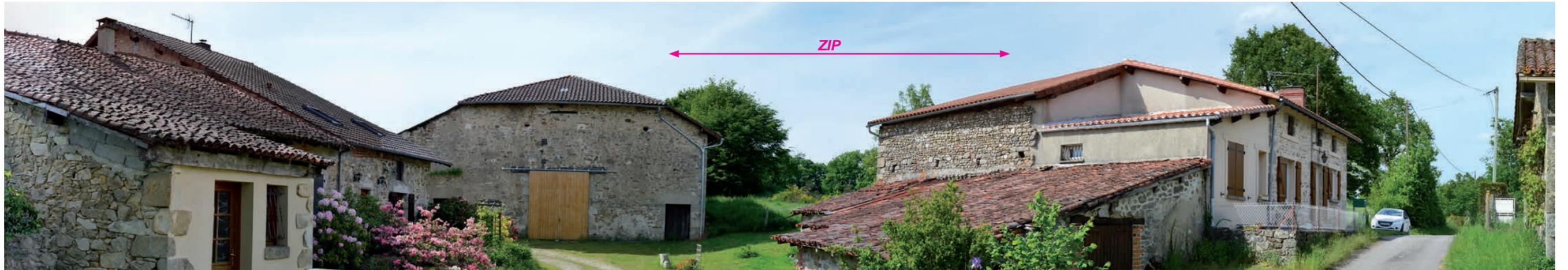
Photographie 92 : Panorama vers la ZIP depuis la route d'accès au hameau de la Betoulle (18).



Photographie 93 : Visibilité de la ZIP au-dessus des boisements proches depuis la D228, qui traverse le hameau du Courtieux (19).



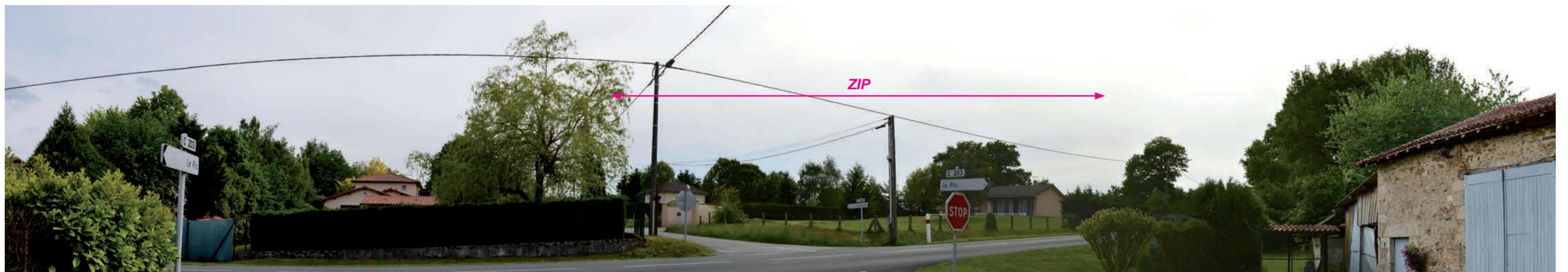
Photographie 94 : Visibilité de la ZIP au-dessus d'éléments bâtis du hameau de Rouffignac (20).



Photographie 95 : Visibilité de la ZIP au-dessus du bâti et de quelques éléments de végétation du hameau de Puy de Bos (21).



Photographie 96 : Visibilité large de la ZIP depuis la frange nord-ouest du lieu de vie de la Perrière (22).



Photographie 97 : Visibilité de la ZIP depuis le hameau du Pic, sensiblement atténuée par la trame bocagère (23).



Photographie 98 : Covisibilité entre la ZIP et le bâti du hameau de Montargis depuis la route communale d'accès (24).



Photographie 99 : Covisibilité entre la ZIP et le bâti localisé au niveau de la limite nord-est de Villemonteix (25).



Photographie 100 : Visibilité franche de la ZIP depuis le chemin d'accès au hameau de Lavergne (26).

### 3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelle des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

#### La D711 dans le quart sud-est de l'AER

Dans le périmètre de l'AEI, la D711 traverse le bourg de Javerdat. Dans le périmètre de l'AER, elle permet de relier Cieux au nord-est à Saint-Junien en limite sud.

Depuis la limite sud de l'AEI, jusqu'au premier lotissement de Javerdat le long de la D711, les vues vers la ZIP sont constantes. Elles sont très ponctuellement atténuées par une haie ou un boisement qui borde la route. Dans ce secteur, la trame bocagère peu étoffée permet des vues franches vers la ZIP. Dans le bourg de Javerdat, les vues sont plus intermittentes, du fait de la présence de la trame bâtie qui masque en partie les visibilités. Les perceptions de la ZIP continuent d'être estompées par le bâti et le végétal sur le reste du tracé, jusqu'au niveau du hameau de la Brousse. *La sensibilité de la D711 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme forte.*

#### La D9 de l'est vers le nord-ouest de l'AEI

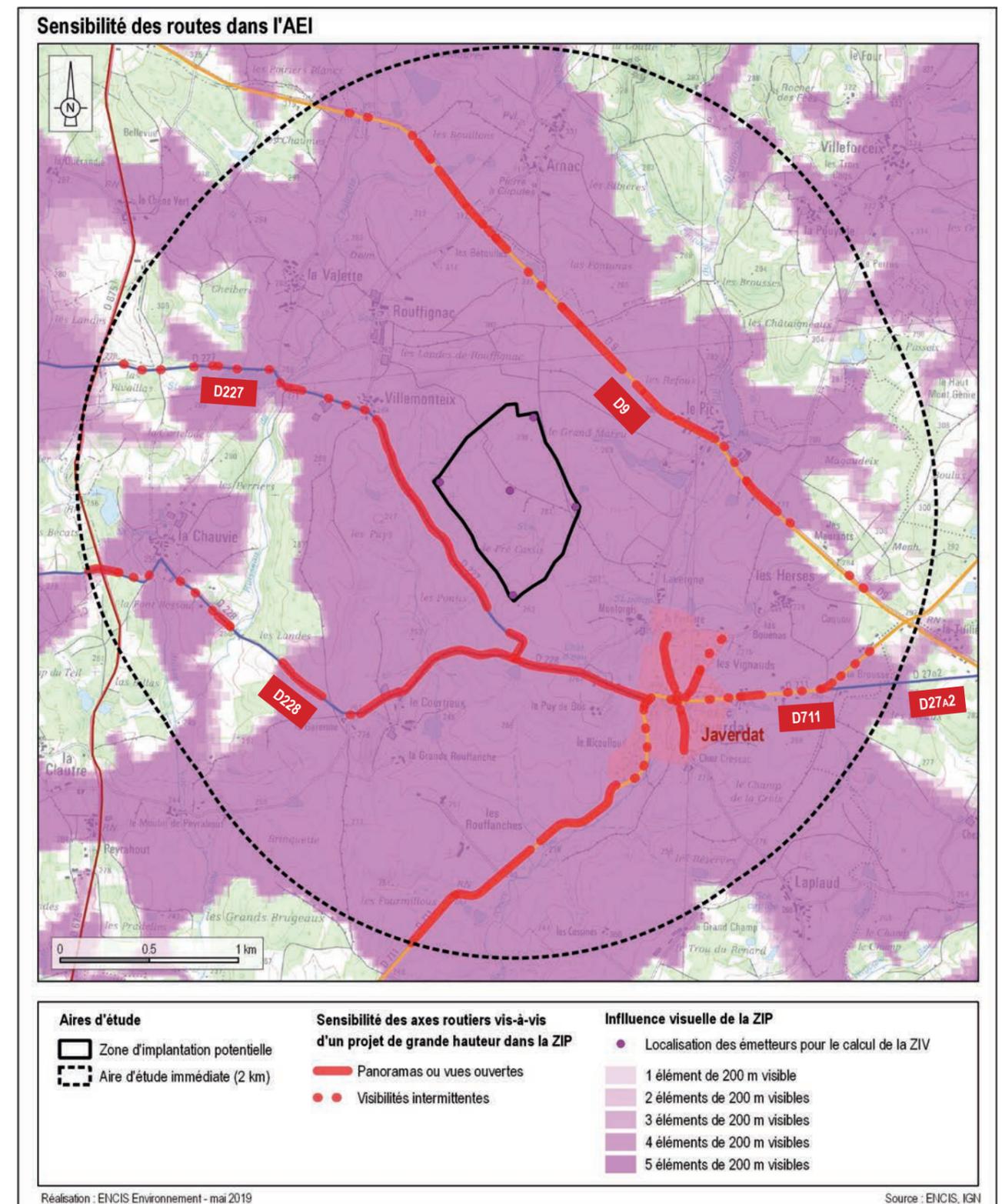
Cette route départementale relie Oradour-sur-Glane au tracé de D165 puis à plusieurs bourgs en direction de l'ouest et localisés dans le département de la Charente.

Dans le périmètre de l'AEI, la perception de la ZIP est relativement continue le long du tracé de la D9. Ponctuellement, des boisements masquent les vues. La trame bocagère et les alignements d'arbres en bord de route atténuent également ces perceptions. En l'absence de végétation, les vues vers la ZIP sont assez ouvertes, même si la partie inférieure est généralement masquée par des boisements plus lointains. Au niveau de la traversée du hameau du Pic, les vues vers la ZIP sont également assez nettes, car les éléments bâtis localisés à l'ouest de la route sont relativement espacés. *La sensibilité de la D9 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme forte.*

#### La D227 de l'ouest vers le centre de l'AEI

La D227 relie la D675, qui longe la limite ouest de l'AEI du sud vers le nord, à la D228 puis au bourg de Javerdat.

Pour la portion de tracé la plus à l'ouest, les visibilités sont d'abord masquées par le relief et les boisements proches. Ces vues sont ensuite atténuées par la trame bâtie lors de la traversée du hameau de Villemonteix. Au sortir du hameau, les vues sont presque continues jusqu'au croisement avec la D228. Seul un petit boisement vient masquer très ponctuellement ces perceptions. La D227 est l'itinéraire routier le plus proche de la ZIP. Pour la portion située entre Villemonteix et la D228, la route est située à moins de 200 mètres de la ZIP. La prégnance de la ZIP dans l'espace est très forte, associée à une impression de dominance. *La sensibilité de la D227 vis-à-vis de la ZIP est évaluée comme forte.*



Carte 26 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.

**La D228 de l'ouest vers le centre de l'AEI, au niveau du bourg de Javerdat**

Cette route relie la D675, la D350 au bourg de Javerdat. Dans le périmètre de l'AEI, elle traverse également les hameaux de la Chauvie et du Courtieux.

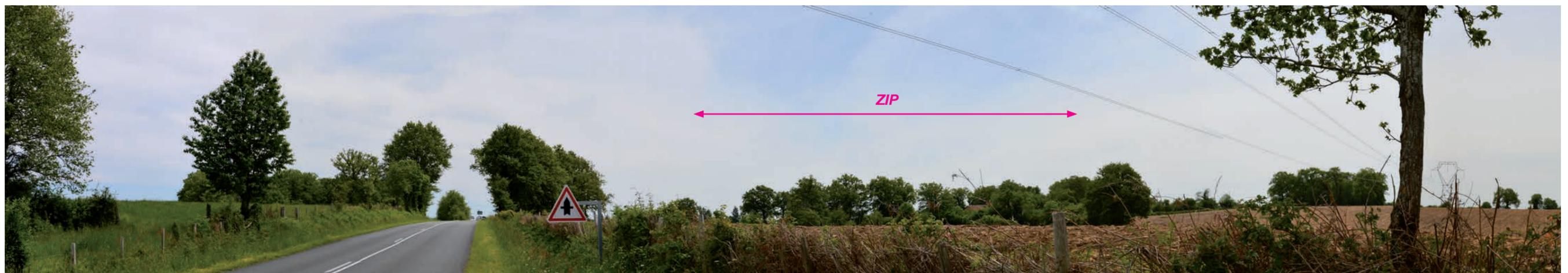
Au niveau du croisement avec la D675, les vues vers la ZIP sont d'abord assez nettes. Elles s'estompent ensuite rapidement pendant toute la traversée du hameau de la Chauvie. Entre la Chauvie et le Courtieux, les perceptions sont ensuite discontinues, ponctuellement masquées ou filtrées par la végétation de la trame bocagère et des boisements. La traversée du hameau du Courtieux permet des visibilitées plus franches vers

la ZIP. Passé ce lieu de vie, les visibilitées sont ensuite continues jusqu'au bourg de Javerdat. Globalement, la perception de la ZIP est importante tout le long de la D228 dans le périmètre de l'AEI. *La sensibilité de cette route vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme forte.*

***Globalement, dans l'AEI, les sensibilités des axes routiers sont fortes principalement en raison de leur proximité avec la ZIP et des ouvertures visuelles régulières qui accentuent sa prégnance dans le paysage.***



Photographie 101 : Depuis la D711, au sud de l'AEI, au niveau du hameau des Rouffanches.



Photographie 102 : Depuis le tracé de la D9, dans le quart nord-ouest de l'AEI. La visibilité de la ZIP est légèrement atténuée par la trame bocagère.



*Photographie 103 : Vue ouverte et relativement proche le long de la D227, à l'ouest de l'AEI.*



*Photographie 104 : Vue légèrement masquée par la trame bocagère proche depuis la D228, au niveau de la limite ouest du bourg de Javerdat.*

### 3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

#### 3.4.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate comprend trois monuments historiques dont un est classé, un inscrit et un classé / inscrit. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre.

#### Description des éléments patrimoniaux présents dans l'AEI

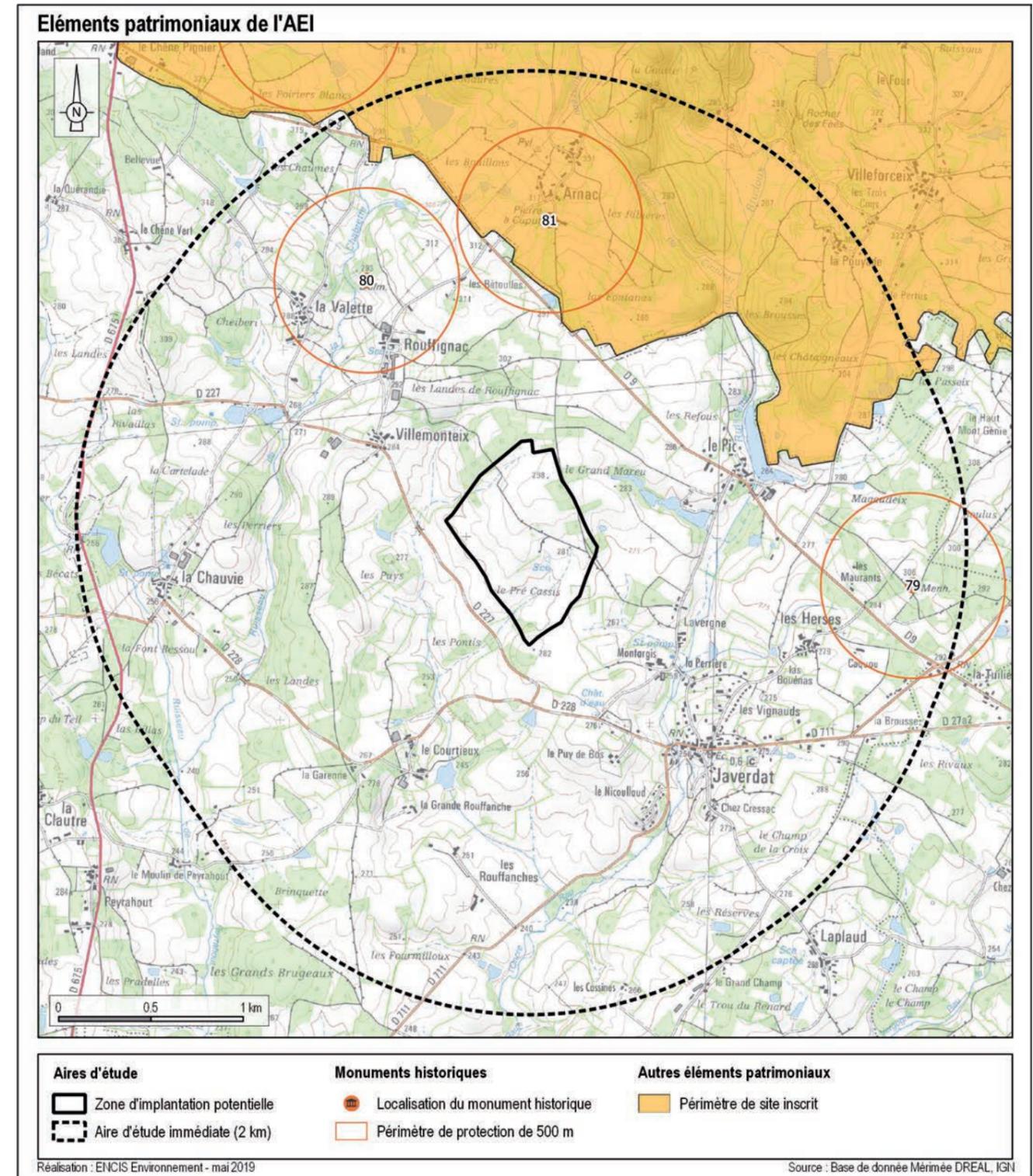
##### Le menhir du Pic sur la commune de Javerdat (MH n°79)

Le menhir est mesuré à cinq mètres de hauteur. Il était brisé en deux et il a été remonté en 1985. Il est localisé en lisière d'un boisement. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis le monument et ses proches abords, les vues vers la ZIP sont masquées par les boisements alentours. Des visibilitées vers la ZIP sont identifiées depuis le périmètre de protection, le long de la D9 ou en limite sud-ouest, au niveau du lieu-dit Caquou. Aucune covisibilité avec le menhir n'est possible depuis ces secteurs. **La sensibilité du monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme très faible.**



Photographie 105 : Vue en direction de la ZIP depuis le sud-ouest du périmètre de protection du menhir du Pic, mais sans covisibilité possible avec le monument.



Carte 27 : Monuments historiques et sites protégés de l'aire d'étude immédiate.

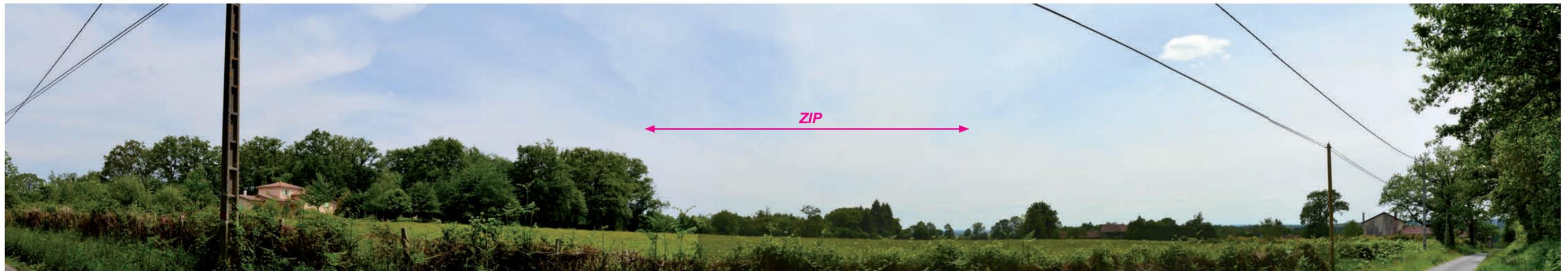
**Dolmen de Rouffignac sur la commune de Javerdat (MH n°80)**

Le dolmen se compose d'une table triangulaire mesurant 2,50x2,30 mètres qui repose sur trois pieds. Elle porte les traces de tentatives de débitage par des carriers dans le but d'en extraire la pierre. Lors d'une fouille, le site du dolmen a livré des outils en silex ainsi que des fragments de céramiques. *L'enjeu est évalué comme **modéré**.*

En été, la végétation masque les vues en direction de la ZIP depuis les abords immédiats du monument, en hiver, les branchages filtreront ces perceptions. Des visibilitées sont possibles depuis son périmètre de protection. La ZIP apparaît nettement au-dessus d'un léger vallon localisé entre le monument et le dolmen. *La sensibilité de ce monument est évaluée comme **faible**.*



Photographie 106 : Vue en direction de la ZIP masquée par les boisements depuis les abords immédiats du dolmen de Rouffignac.



Photographie 107 : Vue en direction de la ZIP depuis le périmètre de protection du dolmen de Rouffignac, mais sans covisibilité possible avec ce dernier.

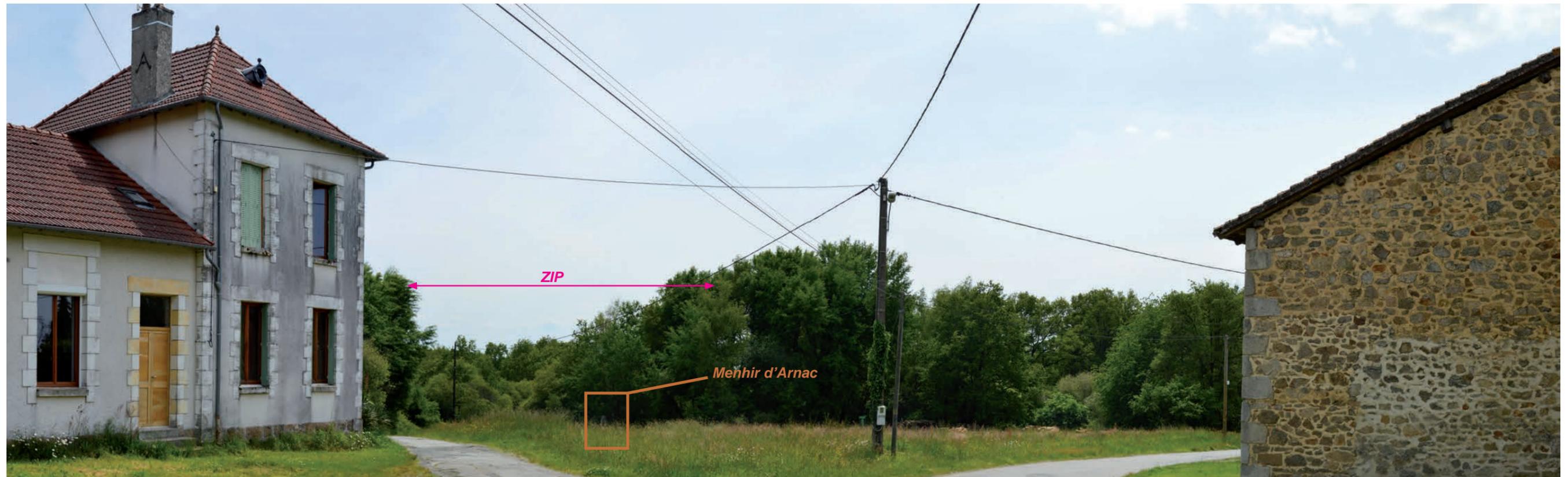
**Menhir d'Arnac (MH n°81)**

Ce monument est localisé au niveau de l'entrée sud du hameau d'Arnac, au nord-ouest de l'AEI. Il est situé au niveau de la lisière d'un boisement. Il est également nommé pierre à cupules car comprenant des centaines de ces marques à sa surface. Il présente également quelques signes gravés ressemblant à des croix et mesure 3,2 mètres de haut.

A proximité immédiate du monument, les visibilitées de la ZIP sont masquées par les boisements proches. Un peu plus au nord, en remontant vers le hameau d'Arnac, des covisibilités sont identifiées entre la ZIP et le menhir. La partie supérieure de la ZIP apparaît au-dessus des frondaisons supérieures des arbres. La sensibilité du monument est évaluée comme **faible**.



Photographie 108 : Menhir d'Arnac et plaque d'information située à proximité.



Photographie 109 : Légère covisibilité entre la partie haute de la ZIP et le menhir d'Arnac localisé en contrebas.

### 3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate comprend une partie du site inscrit des Monts de Blond.

Le site protégé est listé et décrit dans le paragraphe et tableau suivants.

#### Le site inscrit des Monts de Blond

Le site a essentiellement été décrit dans la partie qui concerne l'aire d'étude rapprochée. Dans l'aire d'étude immédiate, il concerne un secteur de quelques 300 hectares. Il est traversé par le circuit de grande randonnée des Monts de Blond, par celui des Mégalithes et longé par le sentier de la Perrière. Il comprend également le menhir d'Arnac, inscrit monument historique. *L'enjeu des Monts de Blond est évalué comme fort.*

Ce périmètre est relativement boisé, ce qui limite les visibilitées vers la ZIP. Les vues se concentrent depuis la partie ouest du secteur, notamment à proximité du hameau d'Arnac et le long du GRP des Monts de Blond et du circuit des Mégalithes. *La sensibilité du site inscrit des Monts de Blond dans le périmètre de l'AEI est évalué comme modérée.*

### 3.4.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun périmètre de site emblématique.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
N°	Départ.	Commune(s)	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
79	87	Javerdat	Menhir du Pic	Inscrit	Modéré	Le menhir du Pic est localisé à l'orée d'un bois. Les boisements proches masquent les vues en direction de la ZIP depuis le monument et ses proches abords. Des visibilitées sont identifiées depuis son périmètre de protection, le long de la D9, ou au niveau du lieu-dit Caquou, mais sans covisibilité possible avec le menhir.	Très faible	1 720
80	87	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	Inscrit	Modéré	Le dolmen est situé à proximité de la limite d'un boisement. Des visibilitées sont identifiées depuis le monument et ses abords, légèrement filtrées par la végétation du sous-bois. D'autres vues sont également possibles depuis le périmètre de protection, mais sans covisibilité avec le monument.	Faible	1 205
81	87	Cieux	Menhir d'Arnac	Inscrit	Modéré	Le menhir est localisé au niveau de l'entrée sud du hameau d'Arnac. Les boisements au sud du monument masquent les vues depuis le menhir. A 120 mètres plus au nord, des covisibilités sont identifiées entre la ZIP et le menhir.	Faible	1 195

Tableau 13 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
N°	Départ.	Commune(s)	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
-	87	Blond, Chamboret, Cieux, Montrol-Sénard, Vaulry	Monts de Blond	Site inscrit	Fort	Dans le périmètre de l'AEI, les visibilitées se concentrent au niveau de la limite sud du périmètre du site inscrit, le long de la D9. D'autres vues sont également identifiées depuis le périmètre de protection, notamment depuis le hameau d'Arnac. A proximité du bourg d'Arnac, des vues assez nettes de la ZIP seront possibles depuis les circuits de randonnée du GRP des Monts de Blond et du sentier des mégalithes.	Modérée	600 au plus proche

Tableau 14 : Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude immédiate.

### 3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et évènements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Huit sites touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

#### Menhir du Pic

Ce menhir est également protégé au titre des monuments historiques. Il est décrit et ses sensibilités sont étudiées au chapitre 3.4.3.1. **Pour rappel, son enjeu est modéré et sa sensibilité est très faible.**

#### Dolmen de Rouffignac

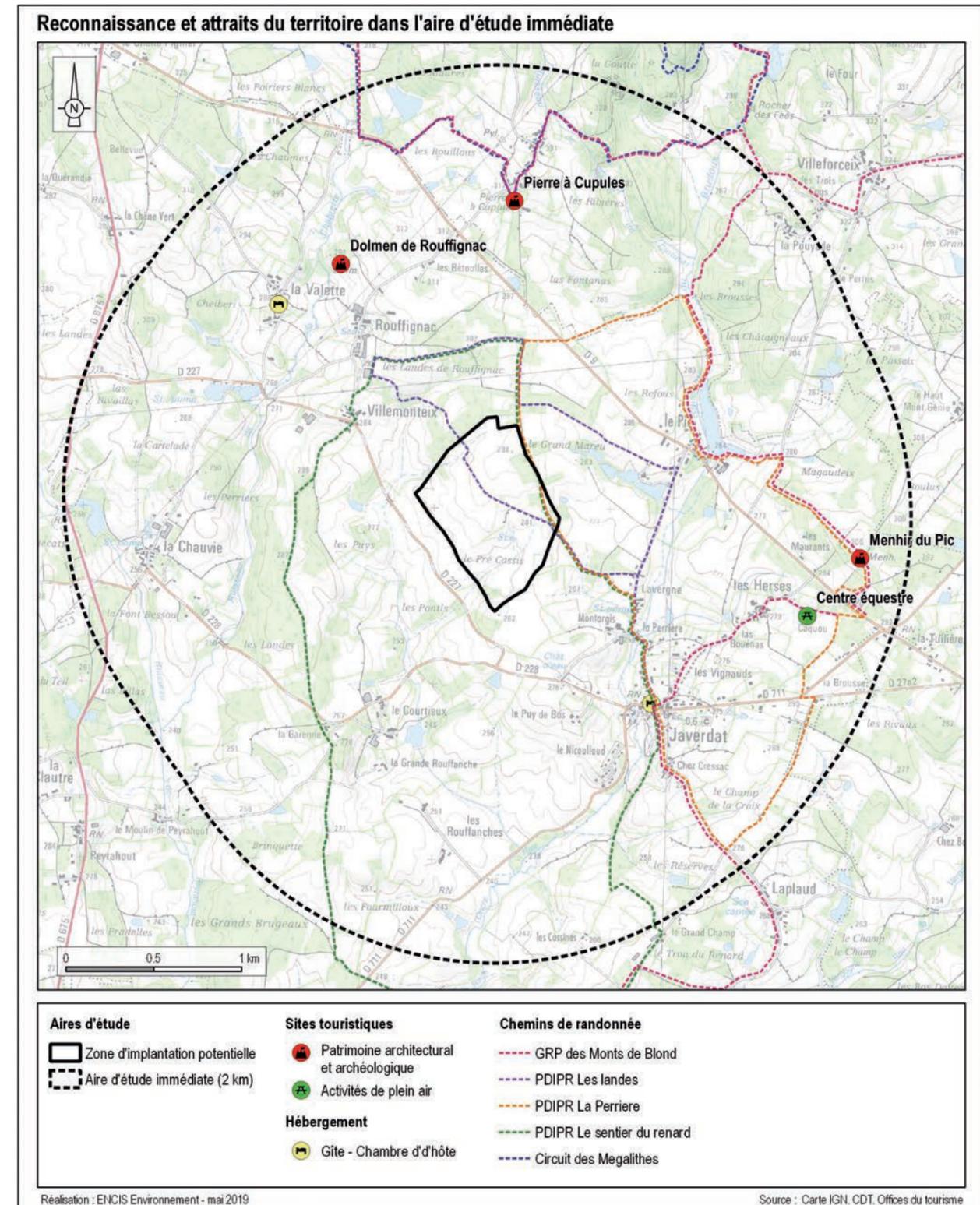
Ce menhir est également protégé au titre des monuments historiques. Il est décrit et ses sensibilités sont étudiées au chapitre 3.4.3.1. **Pour rappel, son enjeu est modéré et sa sensibilité est faible.**

#### Menhir d'Arnac

Ce menhir est également protégé au titre des monuments historiques. Il est décrit et ses sensibilités sont étudiées au chapitre 3.4.3.1. **Pour rappel, son enjeu est modéré et sa sensibilité est faible.**



Photographie 110 : Le dolmen de Rouffignac est dans un bon état de conservation et relativement facile d'accès. La végétation qui l'entoure ne permet aucune vue vers la ZIP depuis ses abords immédiats.



Carte 28 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

### Écuries les Herses

Les écuries les Herses sont localisées à l'est de l'AEI, dans le lieu-dit Caquou. Ce centre équestre bénéficie d'une lisibilité par internet et par le réseau de la Fédération Française d'Équitation. Il permet à des amateurs ou à des pratiquants plus réguliers de réaliser des stages ou des randonnées dans le secteur. *L'enjeu est évalué comme faible.*

Ce lieu-dit a précédemment été étudié dans le chapitre «3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux». *Pour rappel, sa sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP a été évaluée comme modérée.*

### Les chemins de randonnée

En dehors des sites mentionnés précédemment, de nombreux sentiers de petite randonnée parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. carte ci-contre). Les visibilitées depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance à la ZIP et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère et les boisements.

### Le GRP des Monts de Blond

Ce circuit sillonne les Monts de Blond en traversant plusieurs villages remarquables. Il permet de relier des sites patrimoniaux, marqués notamment par la présence de nombreux sites mégalithiques et de chaos rocheux. Dans la partie sud, il descend jusqu'au bourg d'Oradour-sur-Glane. Dans le périmètre de l'AEI, il traverse la commune de Javerdat, son bourg et relie deux sites mégalithiques : la Pierre à Cupules d'Arnac et le Menhir du Pic. *L'enjeu de ce tracé est évalué comme modéré.*

Dans la partie sud-est de l'AEI, les visibilitées vers la ZIP sont assez fréquentes bien que généralement atténuées par la trame bocagère. Les visibilitées se font de plus en plus nettes à l'approche du bourg de Javerdat. Dans le village, les vues sont atténuées voire parfois masquées par la trame bâtie et quelques éléments de végétation. Plus au nord, les visibilitées sont alternées, tantôt masquées par le bâti des hameaux et la trame bocagère, tantôt assez larges en l'absence de masques visuels. La traversée du hameau des Herses permet ainsi une vue franche en direction de la ZIP. La partie nord du tracé est généralement couverte par des boisements denses. Les vues vers la ZIP sont alors masquées par la végétation ou filtrées par la trame bocagère. Les abords du hameau du Pic permettent des vues assez directes. *Dans la ZIP, la sensibilité du GRP des Monts de Blond est évaluée comme modérée.*

### Le sentier du renard

Il est situé dans la moitié sud de l'AEI et fait le tour de la ZIP. Il réalise une boucle autour de la vallée de l'Oncre et offre ainsi quelques panoramas assez larges en direction du nord et de la ZIP. *L'enjeu de cet itinéraire inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) est évalué comme modéré.*

Dans la partie sud du tracé les vues ouvertes vers la ZIP alternent avec des vues plus cloisonnées, lors de la traversée de boisements ou à l'approche de secteurs où la trame bocagère est plus dense. Les vues vers la ZIP se renforcent ensuite, au fur et à mesure que l'on chemine vers le nord. Au plus près, le tracé du sentier de randonnée longe la limite nord-est de la ZIP. *La sensibilité de ce sentier est évaluée comme forte.*

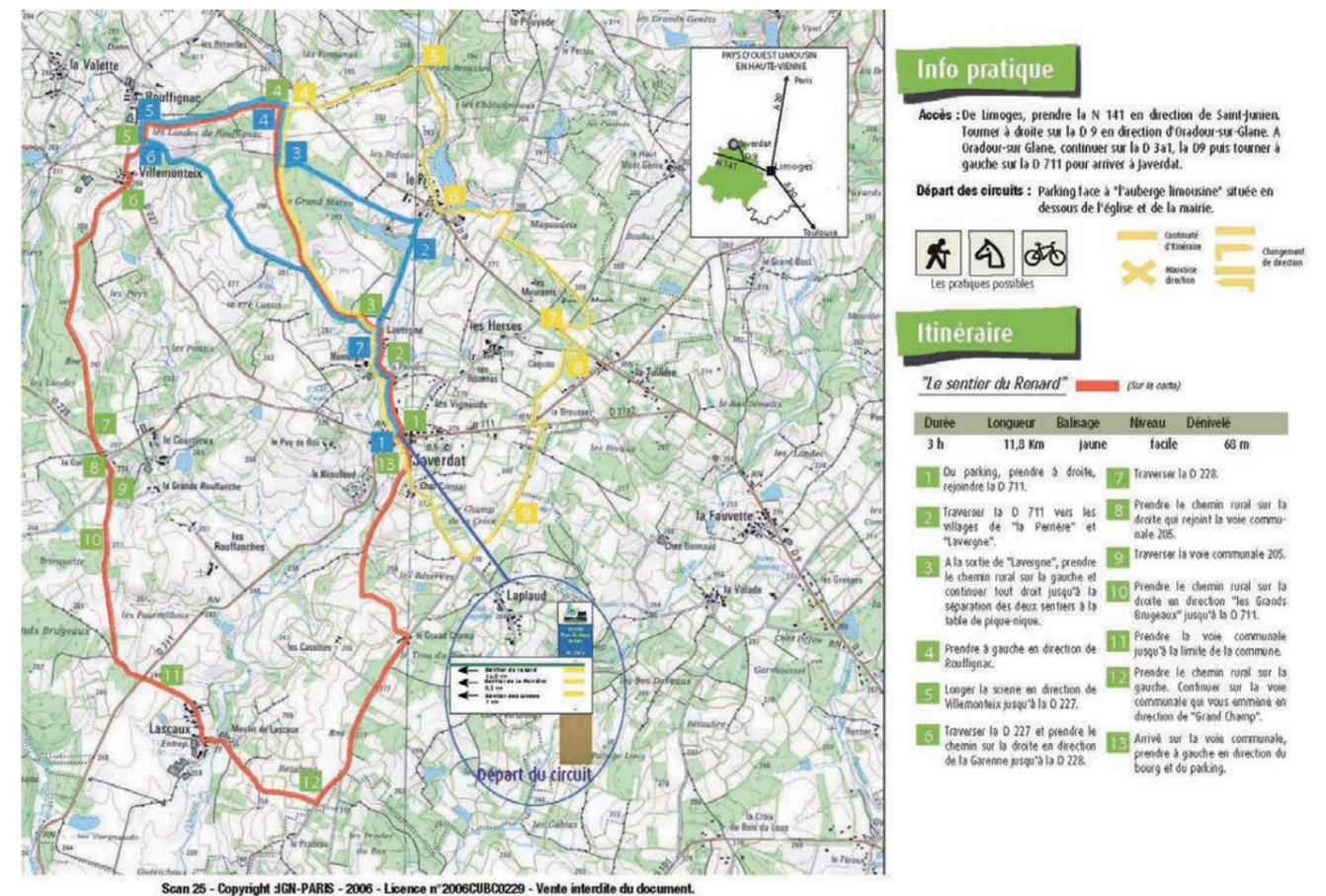


Figure 20 : Verso d'une topofiche de randonnée présentant les itinéraires de randonnées pédestres sur la commune de Javerdat (publiée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne).

### Le sentier de la Perrière

Le sentier de randonnée est localisé dans la partie est de l'AEI. Il passe à proximité du menhir du Pic et traverse le village de Javerdat. *Son enjeu est évalué comme modéré.*

Une grande partie du tracé permet de visualiser la ZIP. Les vues sont moins franches sur toute la partie la plus à l'est. A proximité du menhir du Pic, les visibilitées sont masquées par les boisements denses environnants. A l'ouest de Javerdat et près du hameau du Pic, la visibilité de la ZIP est proche. Le tracé du circuit s'en approche au plus près puisqu'il longe sa limite nord. *La sensibilité du sentier de la Perrière est évaluée comme forte.*

### Le sentier de la lande

Le sentier de la lande est le plus court des trois itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR et localisés sur la commune de Javerdat. Son tracé passe au plus proche de la ZIP, car il emprunte un chemin la traversant. *L'enjeu de ce sentier est évalué comme modéré.*

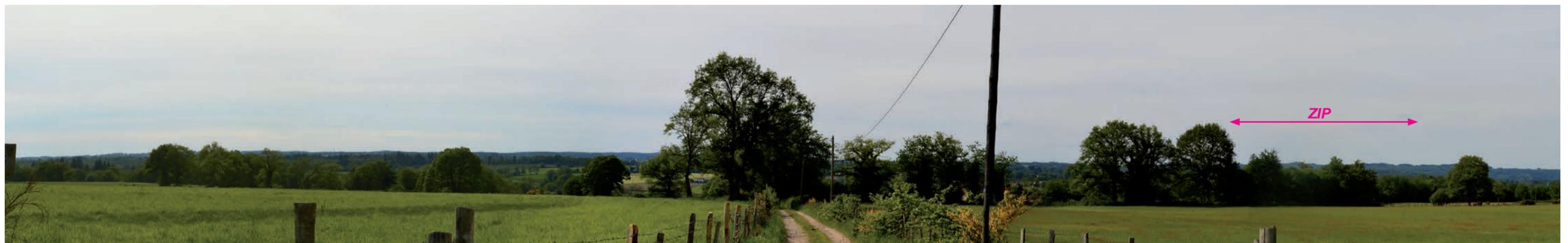
Les visibilitées de la ZIP sont très franches sur la quasi intégralité du parcours. Ponctuellement, quelques boisements vont venir estomper ces perceptions voire les masquer mais sur de courts tronçons. *La sensibilité de cet itinéraire de randonnée vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme forte.*

### L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement reste peu développée. On dénombre deux gîtes localisés sur la commune de Javerdat. Pour l'étude de leurs sensibilités, se référer aux perceptions depuis les lieux de vie au chapitre 3.4.2.2.



Photographie 111 : Visibilité de la ZIP depuis le sud de Javerdat, le long du tracé du GRP des Monts de Blond et des sentiers de randonnées de la Perrière et du Renard (inscrits au PDIPR).



Photographie 112 : Vue en direction de la ZIP à proximité du secteur sud du tracé du sentier du renard (PDIPR), près du lieu-dit les Cassinnes.



Photographie 113 : Visibilité large de la ZIP depuis la frange nord-ouest du lieu de vie de la Perrière (22), le long des sentiers de randonnée de la Perrière, du renard et des landes.



Photographie 114 : Vue sur la ZIP depuis sa limite nord, le long des sentiers de la Perrière et du renard.



Photographie 115 : Paysage de la ZIP depuis le chemin de randonnée de la lande.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
87	Javerdat	Menhir du Pic	Inscrit	Modéré	Ce dolmen est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et sa sensibilité sont décrits au chapitre 3.4.3.1.	Très faible	1 720
87	Javerdat	Écuries les Herses	-	Faible	Ces écuries sont localisées au lieu de vie le Caquou. Son enjeu et sa sensibilité sont décrits au chapitre 3.4.2.2.	Modérée	1 490
87	Cieux	Circuit des Mégalithes	-	Modéré	Depuis la partie nord du tracé, les visibilitées de la ZIP sont généralement masquées par la végétation dense des boisements qui couvrent l'itinéraire du circuit de randonnée. A proximité des mégalithes, que permet de rejoindre le chemin, les vues sont également limitées par la végétation dense. Le secteur sud du tracé ménage plus d'ouvertures vers la ZIP et notamment le long du tracé de la D9, légèrement à l'écart des éléments patrimoniaux. Les abords du menhir d'Arnac permettent quelques vues assez nettes.	Faible	1 225 au plus proche
87	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	Inscrit	Modéré	Ce dolmen est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et sa sensibilité son décrits au chapitre 3.4.3.1.	Faible	1 205
87	Cieux	Menhir d'Arnac	Inscrit	Modéré	Ce menhir est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et sa sensibilité son décrits au chapitre 3.4.3.1.	Faible	1 195
87	Montrol-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret, Vaulry, Blond	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Dans la partie sud-est de l'AEI, les visibilitées vers la ZIP sont assez nettes en l'absence de trame bocagère. Lors de la traversée du bourg de Javerdat, les vues sont atténuées par la trame bâtie et par quelques éléments de végétation environnante. Plus au nord, les visibilitées sont également tantôt nettes, tantôt atténuées par les éléments bâtis des hameaux ou de la trame bocagère. Les vues sont ensuite assez réduites dans toute la partie nord du tracé qui traverse majoritairement des boisements.	Modérée	870
87	Javerdat	Le sentier du renard	-	Modéré	Dans la partie sud du tracé, les vues sont généralement atténuées par la trame bocagère. La configuration du relief, avec la vallée de l'Oncre localisée au nord-ouest, ouvre cependant quelques vues panoramiques vers la ZIP (Photographie 112). Plus au nord, les visibilitées de la ZIP se renforcent au fur et à mesure de son approche (Photographie 113).	Forte	Au plus près, longe la limite nord de la ZIP
87	Javerdat	Le sentier de la Perrière	-	Modéré	Une grande partie du tracé permet de visualiser la ZIP. Les vues sont moins franches sur toute la partie la plus à l'est. A proximité du menhir du Pic, les visibilitées sont masquées par les boisements denses environnants. A l'ouest de Javerdat et près du hameau du Pic, la visibilitées de la ZIP est proche. Le tracé du circuit s'en approche au plus près puisqu'il longe sa limite nord.	Forte	Au plus près, longe la limite nord de la ZIP
87	Javerdat	Le sentier des landes	-	Modéré	Les visibilitées de la ZIP sont très franches sur la quasi intégralité du parcours. Ponctuellement, quelques boisements vont venir estomper ces perceptions voire les masquer mais sur de courts tronçons.	Forte	Au plus près, emprunte un chemin situé sur la ZIP

Tableau 15 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

### 3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

#### 3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une zone de 51,5 hectares. Il est localisé sur un léger interfluve entre deux cours d'eau temporaires rejoignant un petit affluent de l'Oncre.

On note une différence de près de 30 mètres entre l'altitude la plus haute, environ 300 mètres, au nord de la ZIP est celle la plus basse de 270 mètres au sud. La pente générale de l'ensemble est globalement orientée nord-est, sud-ouest.

Le site est majoritairement occupé par des cultures mais on note la présence de quelques prairies de fauche. Des boisements peu étendus sont localisés au niveau des limites nord-est et nord-ouest. Enfin quelques bosquets d'arbres, reliquats de trame bocagère, ponctuent cet espace et sont localisés entre les parcelles cultivées.

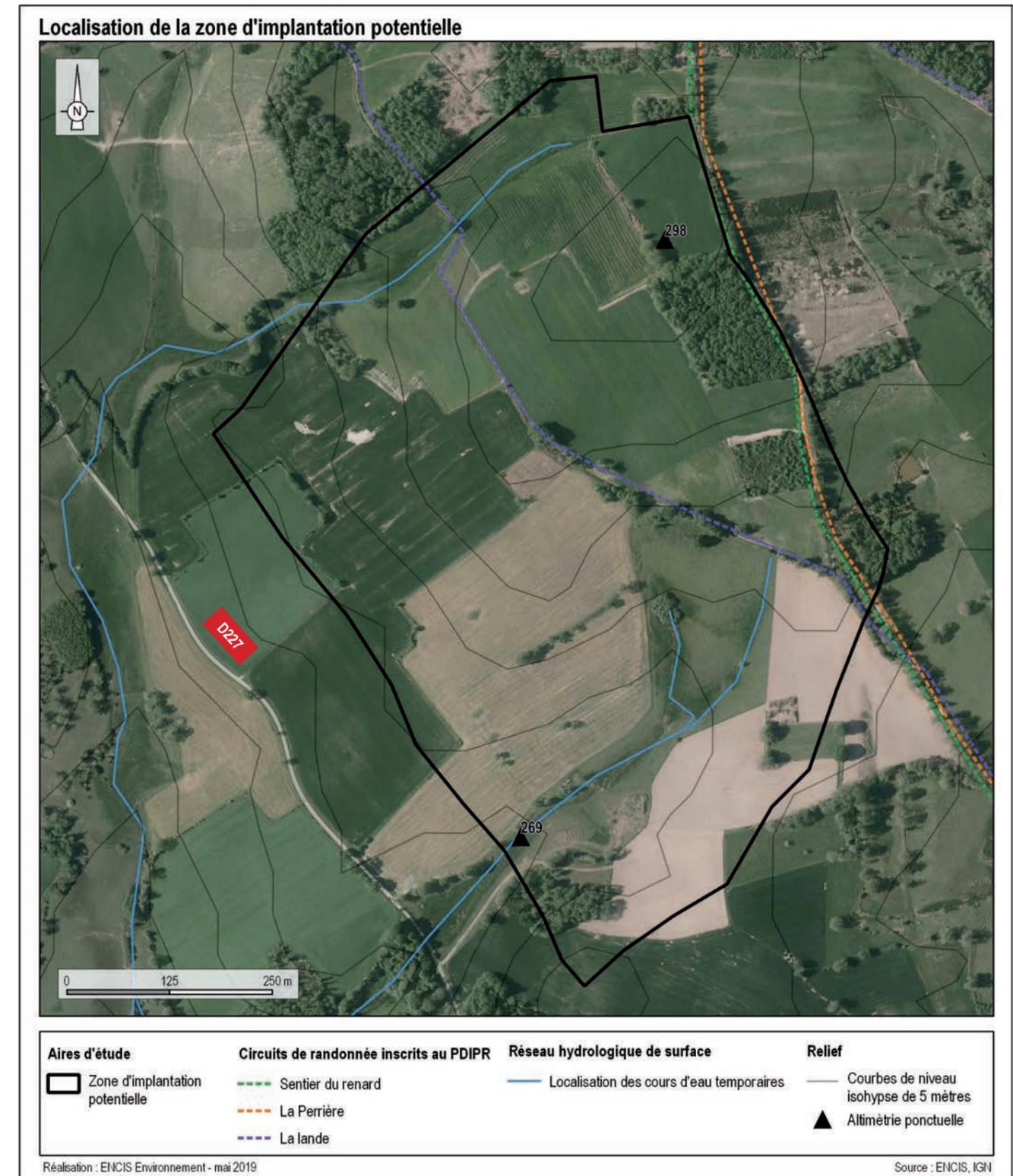
Un chemin marque la limite nord-est. Il est inscrit sur le parcours de deux chemins de randonnée inscrits au PDIPR : les sentiers de la Perrière et du renard. Un autre chemin d'exploitation traverse la ZIP selon un axe sud-est, nord-ouest. Il est également le support d'un itinéraire de randonnée : le sentier de la lande, également inscrit au PDIPR de la Haute-Vienne.

Depuis ces chemins, les vues s'ouvrent essentiellement en direction de l'ouest et du sens général de la pente. En direction de l'est, et depuis les chemins de randonnée, on perçoit la silhouette des collines des Monts de Blond proches.

L'essence dominante est le chataîgnier mais on trouve également du chêne, du hêtre, du saule ou du bouleau. La strate arbustive est composée de plusieurs essences en mélange : ajoncs, genêts, aubépine, ronciers ou prunelliers, etc.

#### 3.5.2 Les secteurs à enjeux

Deux sentiers de randonnée : ceux de la Perrière et du renard, longent la limite nord-est de la ZIP. Ils passent à proximité de boisements comportant une diversité d'essences floristiques importante. Le sentier qui traverse la ZIP selon un axe sud-est, nord-ouest est également emprunté par le sentier de randonnée de la lande. Il est entretenu est présente une configuration de chemin agricole assez typique, valorisé par l'itinéraire de randonnée.



Carte 29 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.



*Chemin agricole ouvrant sur les champs adjacents*



*Chemin au nord de la ZIP, traversant un boisement*



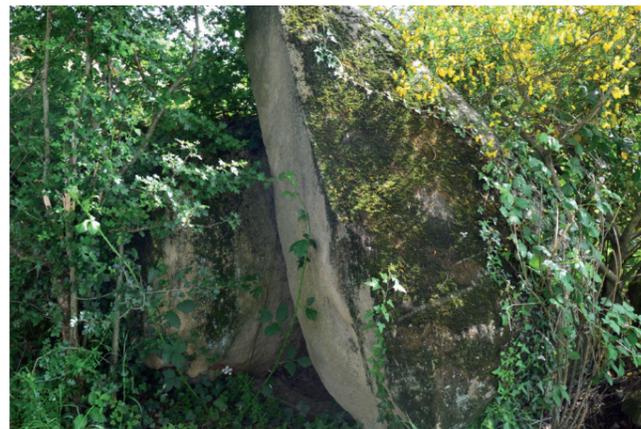
*Boisement de châtaignier au nord de la ZIP*



*Prairie fourragère dans la ZIP*



*Sentiers de randonnée parcourant ou longeant la ZIP*



*Chaos rocheux dans la ZIP*



*Parcelle cultivée à l'est*



*Pierres entassées en limite de parcelle cultivée*



*Parcelle cultivée et visibilité vers le sud*



*Chemin de randonnée au nord de la ZIP*



*Chemin de randonnée traversant la ZIP*



*Arbres isolés entre deux parcelles cultivées*

*Photographie 116 : Motifs paysagers de l'AEI*

### 3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

#### Structures paysagères et perceptions

**A l'échelle de l'aire d'étude globale, la vallée de la Vienne et les Monts de Blond constituent les principales structures paysagères du territoire.** Elles donnent une orientation est-ouest au territoire assez marquée. Cette caractéristique est renforcée par la présence de la route nationale RN141, localisée en limite sud de l'AER. Cet axe, qui permet de relier à l'échelle régionale les agglomérations de Limoges et d'Angoulême, a tendance à accentuer une césure existante entre les secteurs sud et nord de l'aire d'étude globale.

Depuis la vallée de la Vienne, les perceptions de la ZIP sont relativement distantes. En revanche, les Monts de Blond sont assez proches. Les problématiques de composition du projet se posent donc essentiellement avec cette structure paysagère à l'échelle de l'AEI, de l'AER et ponctuellement de l'AEE.

Les autres éléments à retenir sont les structures paysagères de l'aire d'étude immédiate ainsi que le relief de ce secteur qui comporte un dénivelé assez important. La prise en compte de ces caractéristiques conditionnera le dialogue plus ou moins cohérent du projet avec les structures paysagères proches.

#### Occupation humaine et cadre de vie

**L'occupation humaine se concentre au niveau de l'aire d'influence de l'agglomération de Limoges, à l'est de l'AEE d'une part. L'autre bassin de vie notable concerne la ville de Saint-Junien et ses environs proches, au sud-est de l'AER. A noter la présence des villes de Bellac au nord de l'AEE et de Rochechouart au sud.**

Pour les bourgs de Veyrac, Saint-Gence ou Verneuil-sur-Vienne, l'urbanisation est relativement disséminée sur leur territoire communal, essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire. Les visibilités vers la ZIP sont peu importantes, notamment du fait de la présence d'un couvert boisé assez dense, malgré des ouvertures lointaines mais qui restent très ponctuelles. Quelques vues lointaines sont possibles en limite nord de l'urbanisation de Rochechouart. **Leurs sensibilités sont donc très faibles.** Les Monts de Blond masquent les vues vers la ZIP depuis Bellac, **la sensibilité est alors nulle.**

La ville de Saint-Junien, localisée dans l'AER, offre quelques visibilités mais essentiellement en limite nord de l'urbanisation, depuis la zone d'activité. Des covisibilités avec l'urbanisation sont également possibles depuis la partie haute du versant de la vallée de la Vienne, en rive gauche. Pour le bourg d'Oradour-sur-Glane, une covisibilité avec la silhouette bâtie du bourg est possible depuis l'entrée sud, le long de la D9. Quelques vues sont également identifiées depuis la limite nord du bourg, à proximité des ensembles d'habitat pavillonnaire.

**A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'habitat se concentre autour de hameaux de tailles assez**

importantes, entre 20 et 30 habitations et de quelques bâtiments d'exploitation agricole.

**Sept hameaux présentent des sensibilités fortes,** principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Valette (localisé au n°9 «Carte 25 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.», page 110), les Rouffanches (11), les Herses (12), la Perrière (22), Montargis (24), Villemonteix (25), Lavergne (26). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles.

**Quatorze hameaux présentent des sensibilités modérées.** La plupart sont localisés assez proches, dans un rayon d'environ 1 km autour de la ZIP. Malgré leur proximité avec la ZIP, la présence d'éléments de végétation ou le relief permettent d'atténuer les perceptions. Il s'agit des hameaux de la Garenne (n° 13 «Carte 25 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.», page 110), las Bouènas (14), La Grande Rouffanche (15), le Nicoulaud (16), les Vignauds (17), les Bétouilles (18), le Courtieux (19), Rouffignac (20), le Puy de Bos (21) et le Pic (23). Les quatre autres lieux de vie qui présentent des sensibilités modérées sont sensiblement plus éloignés mais les perceptions en direction de la ZIP restent importantes, malgré quelques effets d'atténuation par la végétation ou le relief.

**Cinq autres hameaux présentent des sensibilités faibles.** Ils sont situés entre 1 et 2 km de la ZIP. Même si la ZIP reste perceptible depuis ces lieux de vie, les vues sont filtrées par des haies ou des boisements proches.

#### Éléments patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et de sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire.

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux et logis, ainsi que divers édifices (maisons et immeubles remarquables, ponts, sites mégalithiques).

Les éléments patrimoniaux les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont l'église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge à Bellac, qui présente un enjeu modéré. De manière générale, dans l'AEE, la végétation (versants boisés dans les vallées, bocage sur le reste du territoire) limite les perceptions de la ZIP.

**Les éléments patrimoniaux les plus emblématiques ont été recensés dans le périmètre de l'AER. Le village martyr d'Oradour-sur-Glane, la collégiale de Saint-Junien et l'abbaye Saint-Amand sont les monuments historiques les plus emblématiques. Enfin, les Monts de Blond, qui renferme de nombreux sites mégalithiques est le site le plus reconnu de l'aire d'étude rapprochée. Tous ces éléments présentent des enjeux forts.**

**En ce qui concerne l'abbaye de Saint-Amand,** la relief masque les visibilités et **la sensibilité est nulle.** Pour la collégiale de Saint-Junien, une covisibilité a été identifiée depuis la rive gauche de la Vienne,

**la sensibilité reste très faible.** Pour le **village martyr d'Oraour sur-Glane**, seule une covisibilité a été identifiée depuis l'entrée sud-est du bourg, hors du périmètre de protection. Compte-tenu de l'importance régionale et nationale de ce site, de sa dimension symbolique forte, **la sensibilité a été jugée comme faible.** **Depuis le site inscrit des Monts de Blond**, les vues en direction de la ZIP se concentrent au niveau du secteur sud. Les visibilités restent ponctuelles, généralement identifiées depuis les principaux axes routiers qui sillonnent cet espace. Néanmoins, hors du périmètre du site inscrit, des covisibilités entre la ZIP et les Monts sont observées depuis plusieurs secteurs. Ces vues sont également ponctuelles mais elles induisent un rapport d'échelle défavorable, où la ZIP a tendance à concurrencer le relief des Monts. **La sensibilité est évaluée comme forte depuis l'AER. Elle apparaît modérée depuis l'AEI, car la végétation estompe la plupart des visibilités et le manque de recul permet difficilement d'apprécier le rapport d'échelle entre les Monts de Blond et la ZIP.**

### Effets cumulés potentiels

Un parc éolien en fonctionnement est recensé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée.

Il existe également cinq parcs pour lesquels un permis de construire a été accordé, au nord et au nord-ouest de l'AEE.

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets existants ou approuvés seront attentivement étudiés dans la partie impact.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques	Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle		
	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Vallée de la Vienne au sud de l'AEE, Limoges et sa campagne résidentielle à l'est, Basse-Marche et plateau de Rochechouart. Terre Froide à l'ouest, côté Charente.	Très faible	- Monts de Blond au nord (covisibilités et rapports d'échelle), - Vallée de la Vienne en limite sud.	Forte	- Prémices des Monts de Blond, - Bocage, - Vallons globalement orientés nord-sud.	Modérée	Bocage, cultures et chemins.	Forte
	Occupation humaine et cadre de vie	- Bourgs de l'agglomération de Limoges : Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Saint-Gence. Visibilités ponctuelles et lointaines - RN141 d'est en ouest. Mais visibilités peu importantes.	Très faible	- Ville de Saint-Junien en limite sud-ouest, - Bourg d'Oradour-sur-Glane	Faible	- Présence de hameaux de tailles assez importantes, - Bourg de Javerdat à moins d'un kilomètre de la ZIP.	Forte	-	Nulle
	Éléments patrimoniaux et touristiques	- Vallée de la Vienne (SI) : vaste écrin paysager et naturel, - Centre ancien de Bellac (SI), - Château de Cognac et de Nieul (SC), - Visibilités peu importantes depuis ces sites	Très faible	- Monts de Blond, - Village martyr d'Oradour-sur-Glane, - Collégiale et abbaye Saint-Amand à Saint-Junien.	Forte	- Monts de Blond au nord du périmètre (SI), - Sites mégalithiques au nord du secteur.	Modérée	-	Nulle
	Effets cumulés potentiels	- Quelques vues lointaines vers la ZIP depuis le parc éolien de Lesterps	Très faible	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle

Tableau 16 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

### 3.7 Préconisations d'implantation

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, les Monts de Blond marquent une structure franche. Depuis l'aire d'étude du projet, ils sont perceptibles ponctuellement mais restent un élément identitaire majeur sur le territoire. La ZIP est légèrement éloignée du périmètre de site inscrit ce qui limite sensiblement les situations de covisibilités entre les deux éléments. Néanmoins, depuis le sud de l'AER, les deux ensembles restent perceptibles conjointement. L'autre grand élément géophysique structurant est la vallée de la Vienne, au sud de l'AEE, qui suit un axe est-ouest dans ce secteur. Le tracé de la RN141 entre ces deux entités vient conforter encore un axe est-ouest, en soulignant même une rupture spatiale entre le sud et le nord de l'aire d'étude globale.

Les enjeux de composition spatiale du projet se jouent essentiellement avec les Monts de Blond, au nord de l'AER. Mais les éléments structurants à l'échelle de l'AEI (relief, boisements, bâti) sont également à prendre en compte, afin de concevoir un projet spatialement cohérent dans le paysage du quotidien. En considérant l'orientation générale des Monts de Blond, il est ainsi préconisé de réaliser une implantation suivant ce même axe est-ouest.

On observe aussi un dénivelé important sur le périmètre de la ZIP. Afin de limiter les différences de hauteur entre les éoliennes, l'implantation pourra suivre une courbe de niveau d'altitude égale. L'implantation pourra également se faire de préférence au niveau du secteur sud de la ZIP afin de limiter légèrement l'impact du projet sur les Monts de Blond.

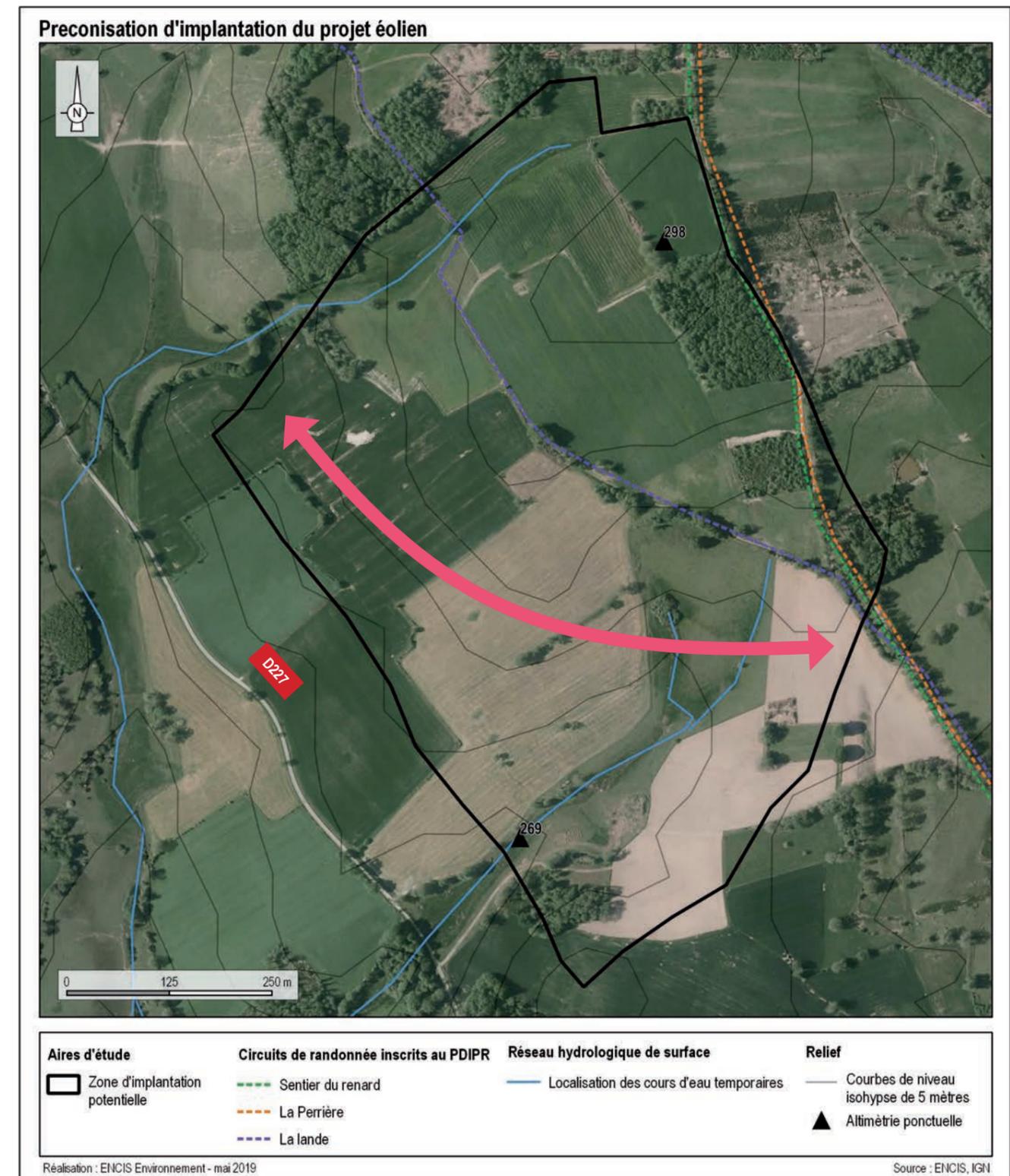
Une implantation au sud permettra de conserver une distance avec les chemins de randonnées localisés plus au nord. Dans le même temps, cette configuration devra prendre en compte la présence de la D227 au sud-est et préserver une distance avec cet axe afin de ne pas trop générer d'effet de dominance du projet sur la route.

Il est enfin préconisé de conserver au maximum la configuration des chemins existants afin de ne pas trop dénaturer le site et le caractère champêtre des sentiers de randonnée. Un renforcement de la trame bocagère pourra permettre de compenser sensiblement l'impact du projet sur ces liaisons.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux.

Ces impacts sur les lieux de vie proche, ainsi que les rapports d'échelle défavorables, notamment avec les Monts de Blond au nord, peuvent également être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable.

Une proposition d'implantation suivant ces préconisations est présentée ci-contre.



Carte 30 : Proposition d'une orientation d'implantation.



# 4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien



## 4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

## 4.2 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m en bout de pale, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance ou de surplomb (cf. définitions suivantes). Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé, et de provoquer un effet d'élevation (cf. définition page suivante).

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Photographie 117, page 143 et Photographie 118, page 143).

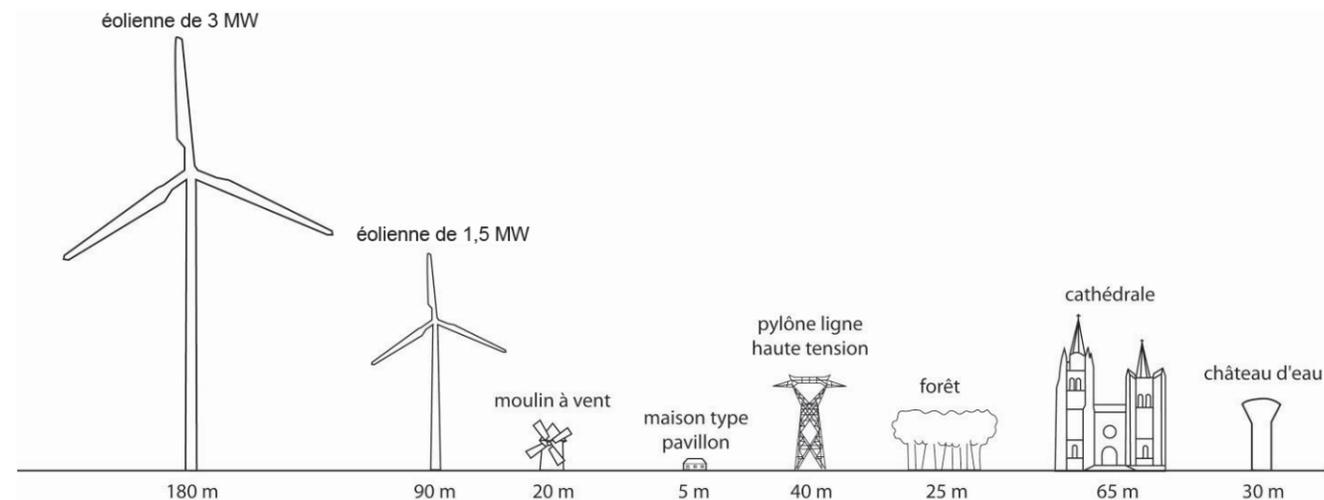


Figure 21 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).

**Rupture d'échelle** : on parle de rupture d'échelle lorsqu'il y a une différence importante de hauteur entre deux éléments, avec un effet de concurrence ou de contraste visuel.

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les effets provoqués par ces ruptures d'échelle des éoliennes dans le paysage, que l'on peut classer du moins fort au plus fort (connotation négative) : effet de dominance, effet de surplomb et effet d'écrasement. Le terme d'« élévation » peut être employé lorsque les contrastes d'échelle induisent un effet positif sur le paysage (cf. définition ci-après).

**Dominance** : une éolienne est de fait dominante par rapport aux motifs paysagers qu'elle côtoie en raison de ses dimensions. L'effet de dominance est accentué par l'absence de structures végétales ou bâties au premier plan, qui constituent des éléments de transition visuelle et sont susceptibles de masquer partiellement les éoliennes. Plus les contrastes de taille sont marqués (rupture d'échelle), plus l'effet de dominance est important.



Figure 22 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).

**Surplomb** : le surplomb est la position de quelque chose qui fait saillie, qui avance dans le vide (définition du Larousse, 2019). Dans le cas d'une éolienne, seuls les éléments situés sous les pales sont en réelle situation de surplomb (surface au sol que l'on appelle d'ailleurs « zone de surplomb »). On peut toutefois parler d'« effet de surplomb » vis-à-vis de certains motifs ou structures paysagères dans les situations suivantes :

- **Éolienne située en rebord de vallée ou sur un relief plus ou moins marqué** : on peut parler d'effet de surplomb vis-à-vis d'une vallée ou d'un motif situé en contrebas (village dans un fond de vallée par exemple) ou pour évoquer la sensation qu'expérimente un observateur situé lui-même en contre-bas.

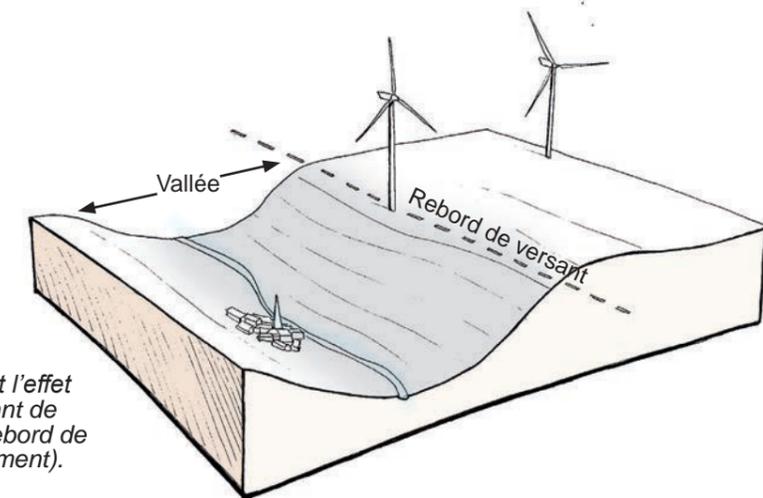


Figure 23 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).

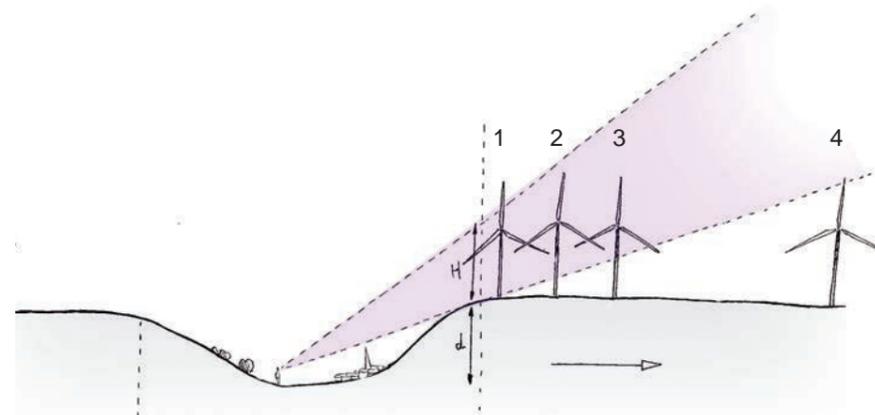


Figure 24 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).

- Éolienne située en arrière-plan et dans le même axe qu'une silhouette de village ou qu'un bâtiment avec des rapports d'échelle disproportionnés (rupture d'échelle). Celle-ci apparaît alors « au-dessus » des éléments concernés, comme surplombant ces derniers.

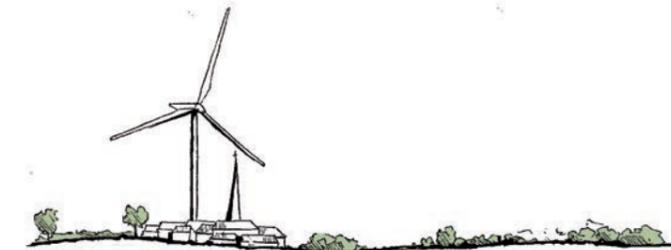


Figure 25 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).

**Ecrasement** : l'effet d'écrasement est provoqué par la disproportion entre la hauteur de l'éolienne et celle du dénivelé perceptible. On estime qu'au-delà d'un rapport de 1 pour 1, l'éolienne provoque une dominance excessive, avec un effet d'écrasement du relief.

On peut également parler d'effet d'écrasement pour évoquer le ressenti d'un observateur situé en contrebas d'une éolienne dont l'effet de surplomb est très marqué.

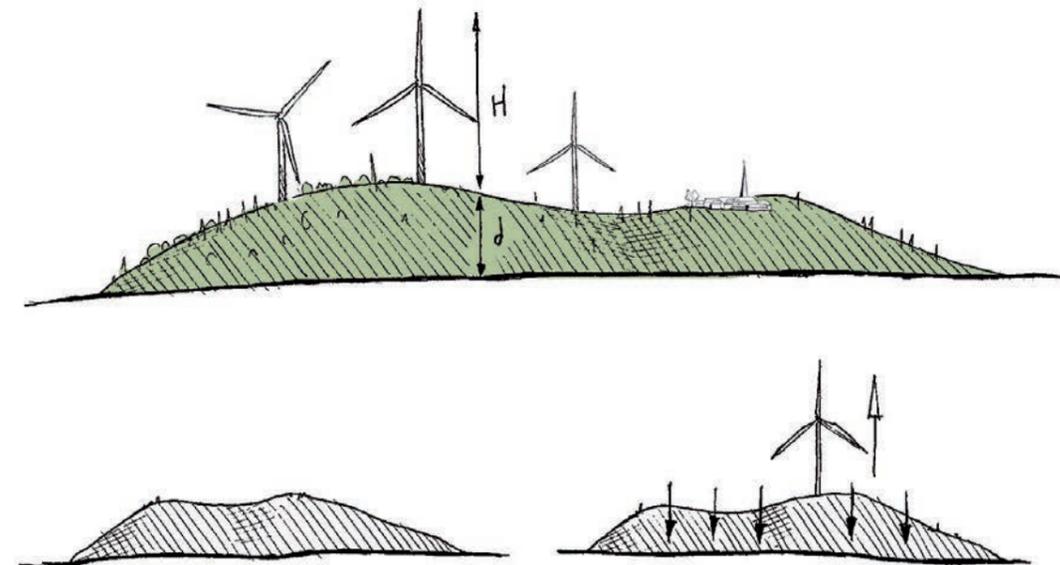
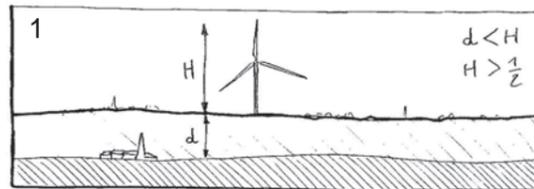


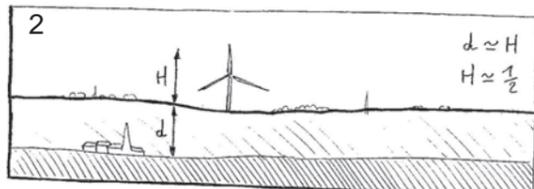
Figure 26 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).

**Élévation** : un parc éolien implanté sur un relief isolé ou une ligne de crête peut souligner ces derniers et donner l'impression d'« élever » ces structures. Il peut ainsi créer un point de repère dans le paysage.

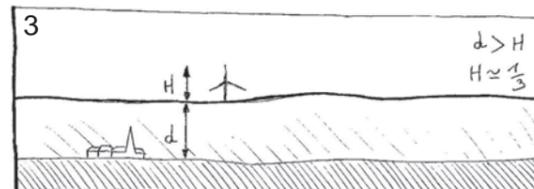
L'éloignement d'une éolienne du rebord de versant permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles.



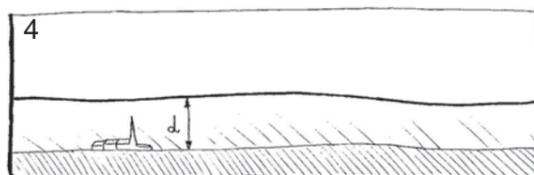
1. Hauteur de l'éolienne (H) supérieure au dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb manifeste.



2. Hauteur de l'éolienne (H) équivalente à la hauteur du dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb amoindri.



3. Hauteur de l'éolienne (H) inférieure au dénivelé du versant de la vallée (d), effet de surplomb absent.



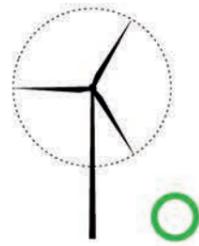
4. Absence de perceptions depuis le fond de vallée.

**Proportions des éoliennes**

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle GE158 est de 116,3 / 158, soit un rapport de 0,74 pour 1.

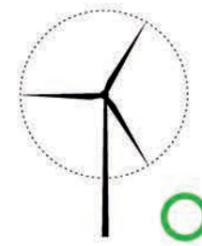
Mât/rotor = 137/126 = 1,1



Mât/rotor = 136/136 = 1



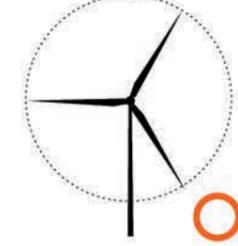
Mât/rotor = 130/136 = 0,9



Mât/rotor = 123/150 = 0,8



Mât/rotor = 119/162 = 0,7



Photographie 117 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

Mât/rotor = 130/100 = 1,3



Mât/rotor = 120/100 = 1,2



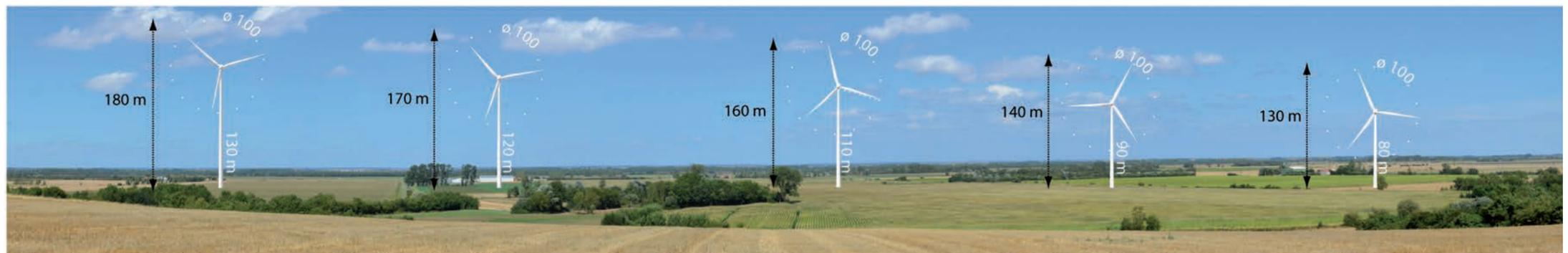
Mât/rotor = 110/100 = 1,1



Mât/rotor = 90/100 = 0,9



Mât/rotor = 80/100 = 0,8



Photographie 118 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.

**Légende**  
 Rapport longueur du mât / diamètre du rotor :  
 Equilibré ← → Déséquilibré  
 (Green circle) ← → (Yellow circle) → (Red circle)

### Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

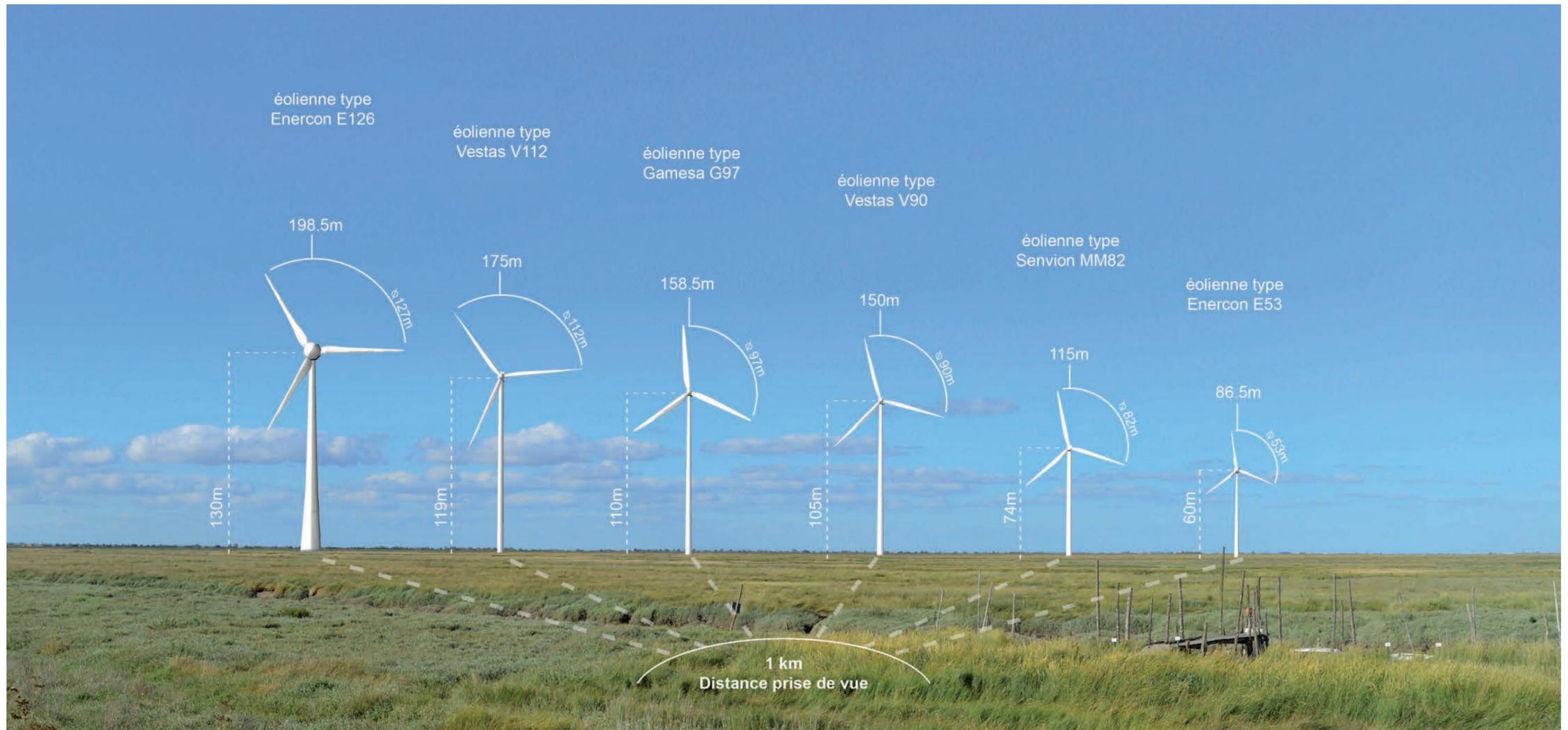


Figure 27 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

### 4.2.1 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 28 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

### 4.2.2 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 29 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

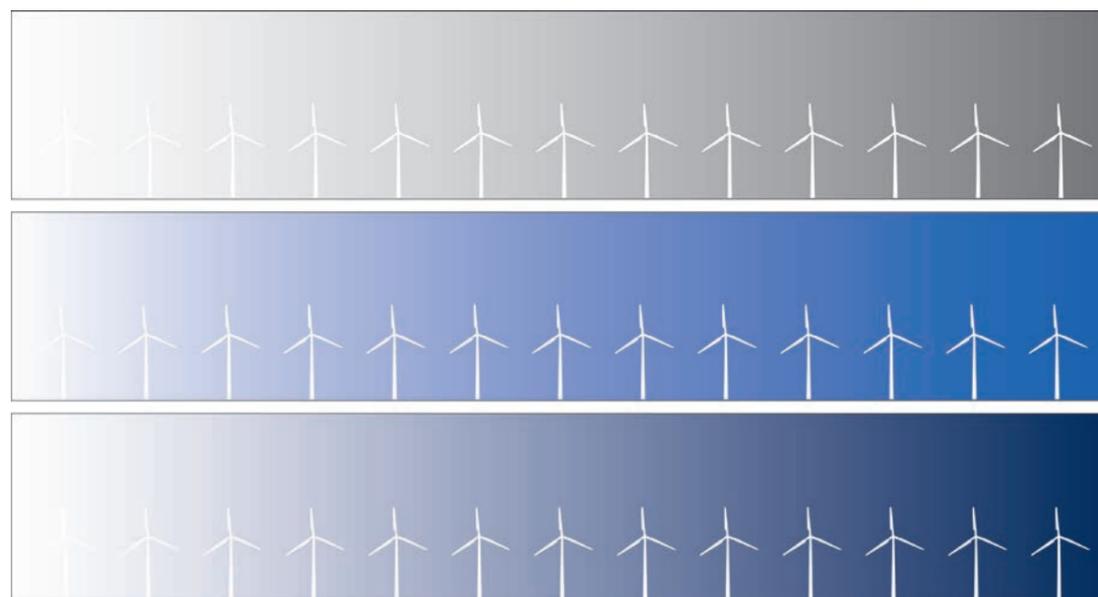


Figure 30 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

### 4.2.3 Le balisage des éoliennes

Le balisage lumineux est indispensable pour des raisons de sécurité aéronautique : du fait de leur hauteur, les éoliennes doivent être visibles par les avions. La réglementation impose le balisage à éclat blanc le jour et à éclat rouge la nuit (flashes lumineux).

Un nouvel arrêté datant du 23 avril 2018 introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.



Figure 31 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).

### 4.2.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet de tassement. Les plans se superposent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 119 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

### 4.2.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

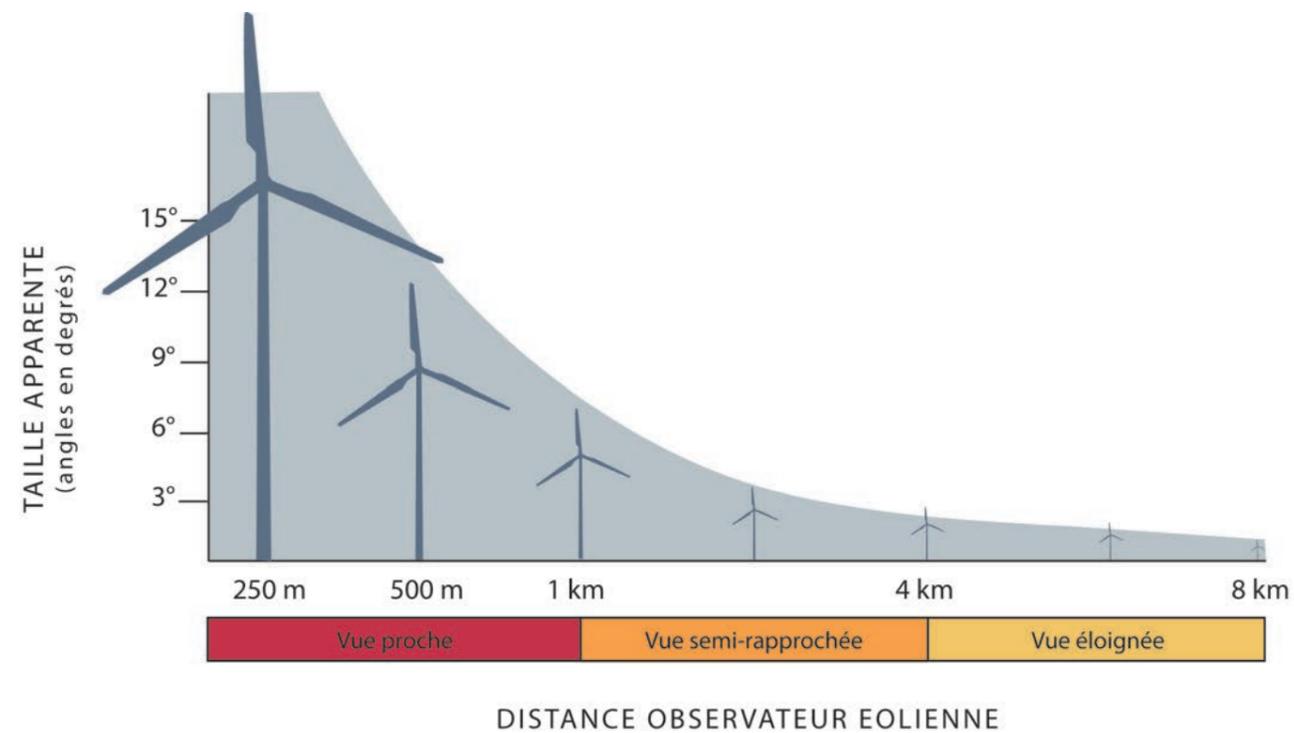


Figure 32 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

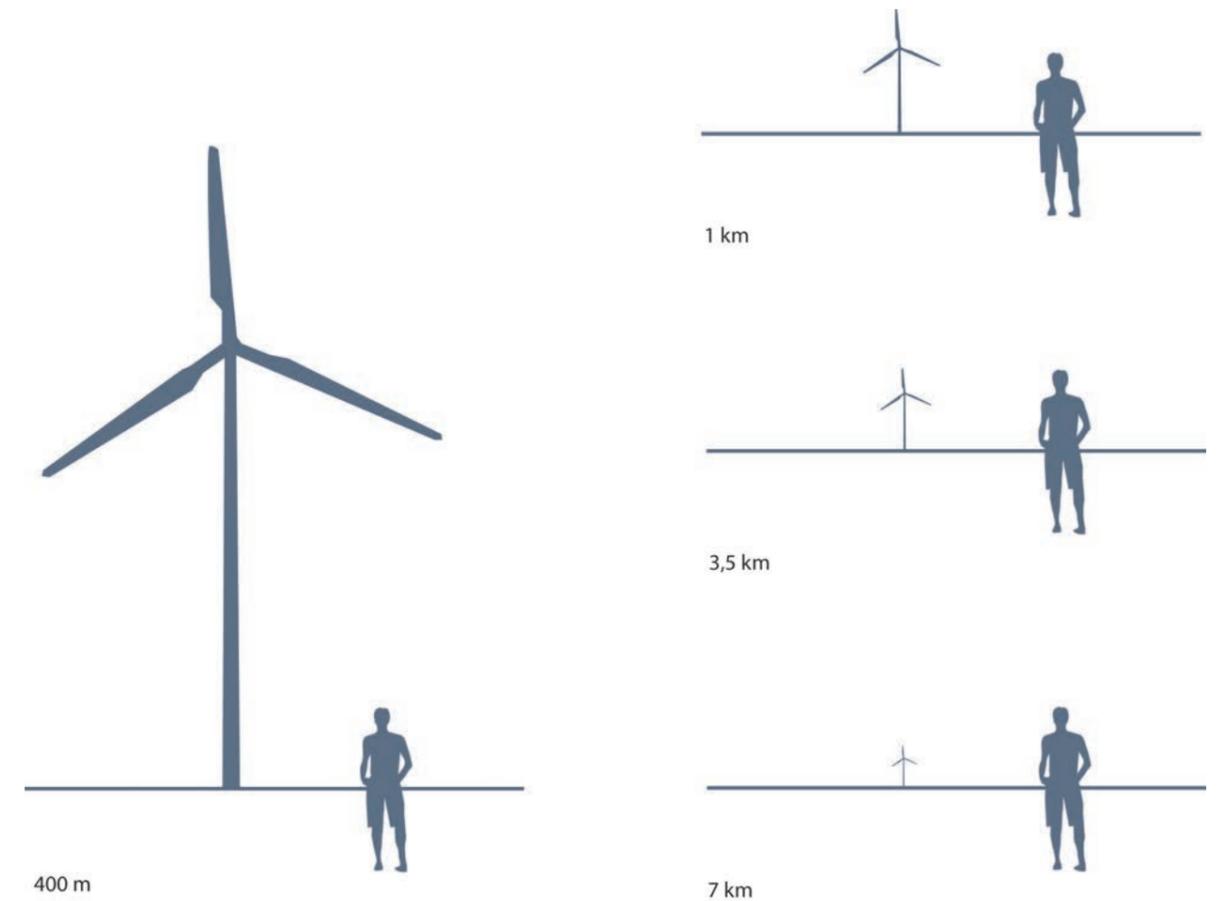


Figure 33 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

### 4.2.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 120 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

**Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance**

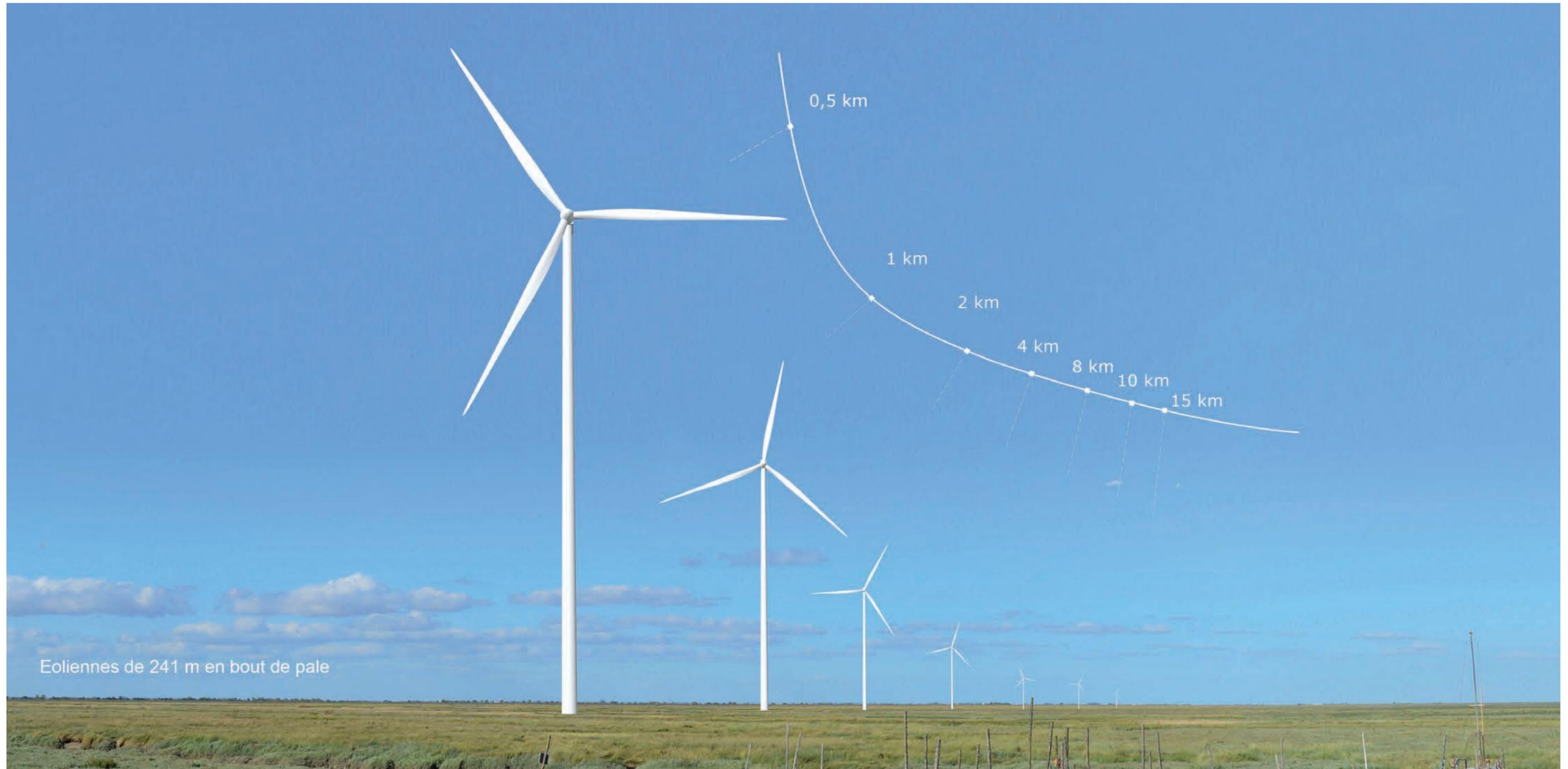
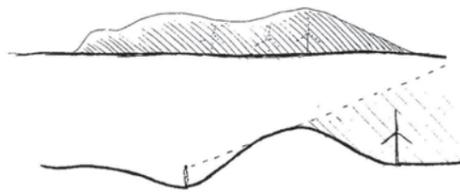


Figure 34 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.  
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

### 4.2.7 Typologies de perceptions statiques

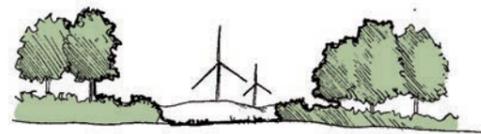
**Masquée** (relief, bâti, végétation dense)



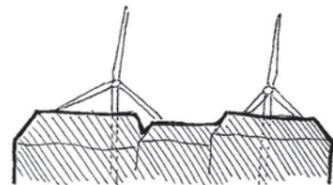
**Cadrée** (bâti)



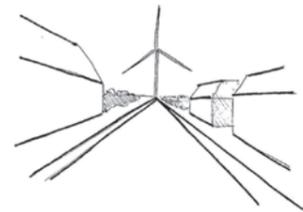
**Cadrée** (végétation)



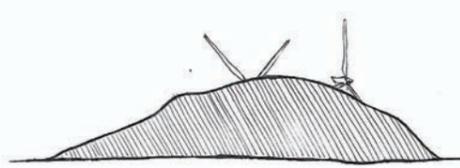
**Tronquée** (bâti)



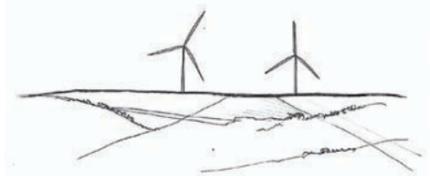
**Axée** (perspective, point de fuite)



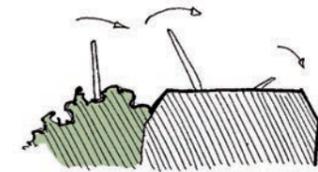
**Tronquée** (relief)



**Dégagée** (ouverture visuelle)



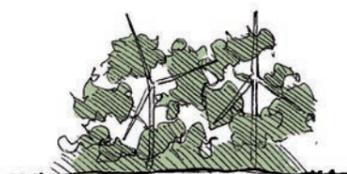
**Intermittente** (perception des pales)



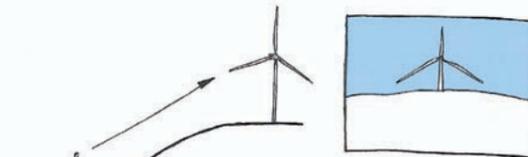
**En plongée**



**Filtrée** (végétation)



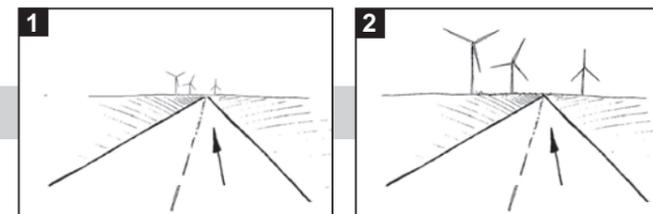
**En contre plongée**



Source : ENCIS Environnement.

### 4.2.8 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)

**Perception dans l'axe de la voirie**

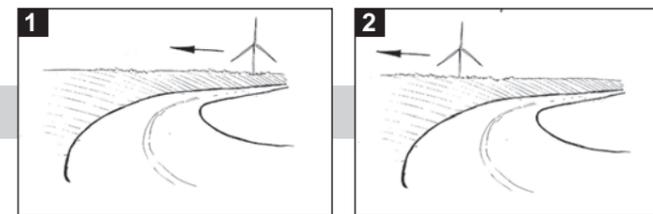


**Perceptions latérales dynamiques :**

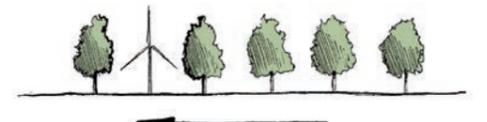
**Séquencée** (végétation, bâti)



**Glissement latéral en sortie de virage**



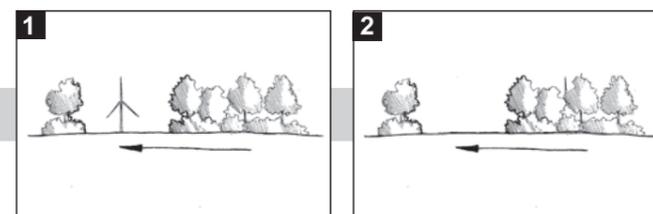
**Rythmée** (végétation, bâti)



**Dégagée** (végétation, bâti)



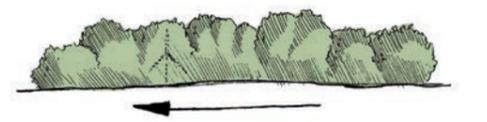
**Perception latérale séquencée par la végétation (effet de surprise)**



**Masquée partiellement** (haie basse)



**Masquée** (végétation, bâti)



**Filtrée** (végétation)

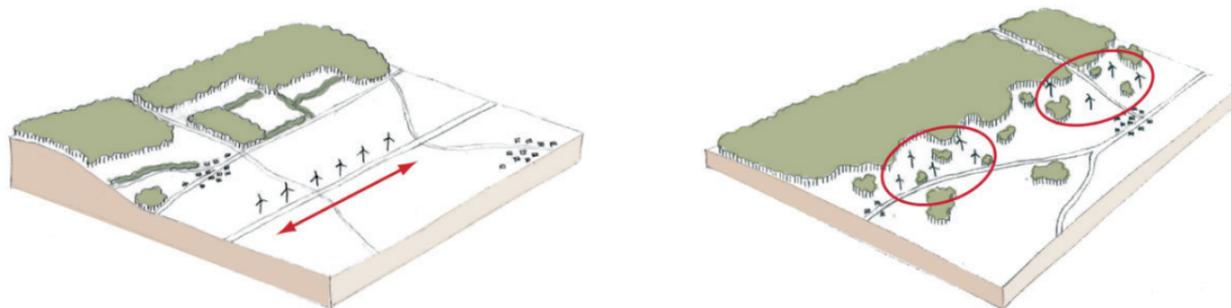


Source : ENCIS Environnement.

## 4.3 Principales problématiques éolien / paysage

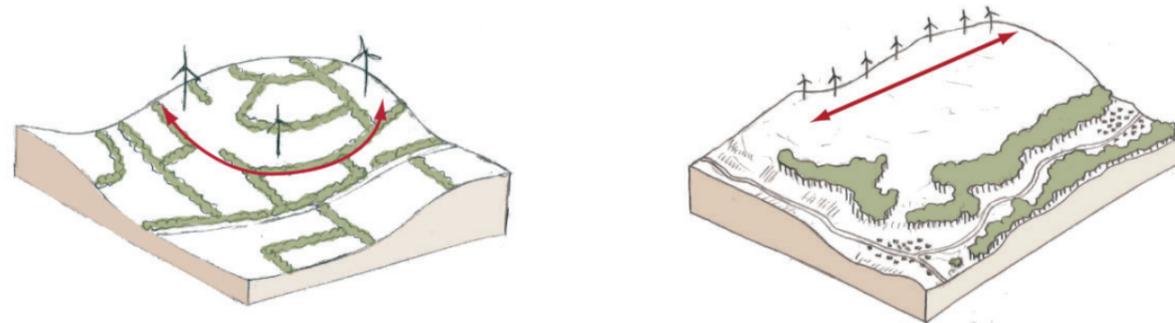
### 4.3.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



Implantation en ligne le long d'un axe structurant

Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage

Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 35 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

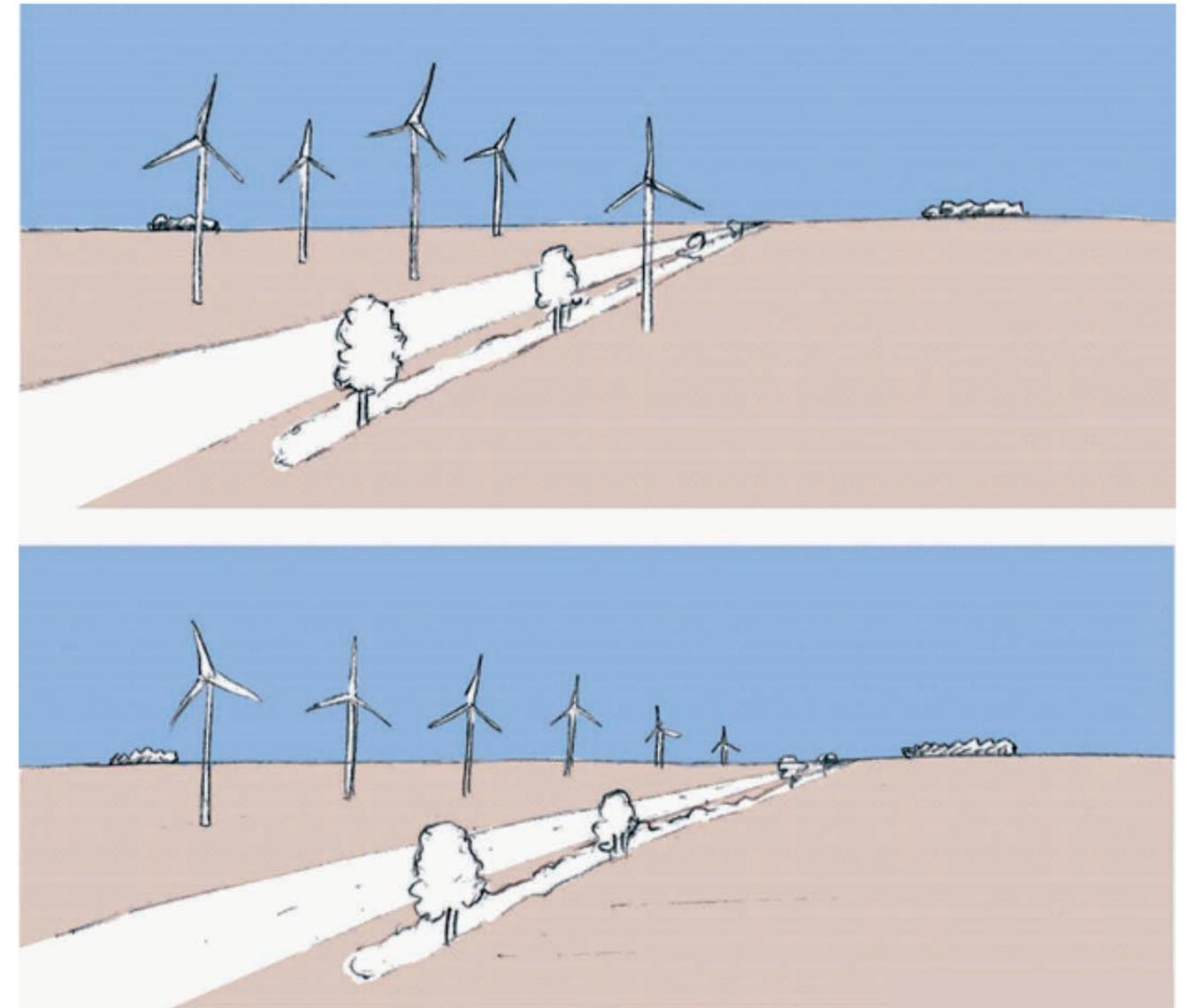


Figure 36 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

### 4.3.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et les Schémas Régionaux Eoliens (aujourd'hui annulés) visaient à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

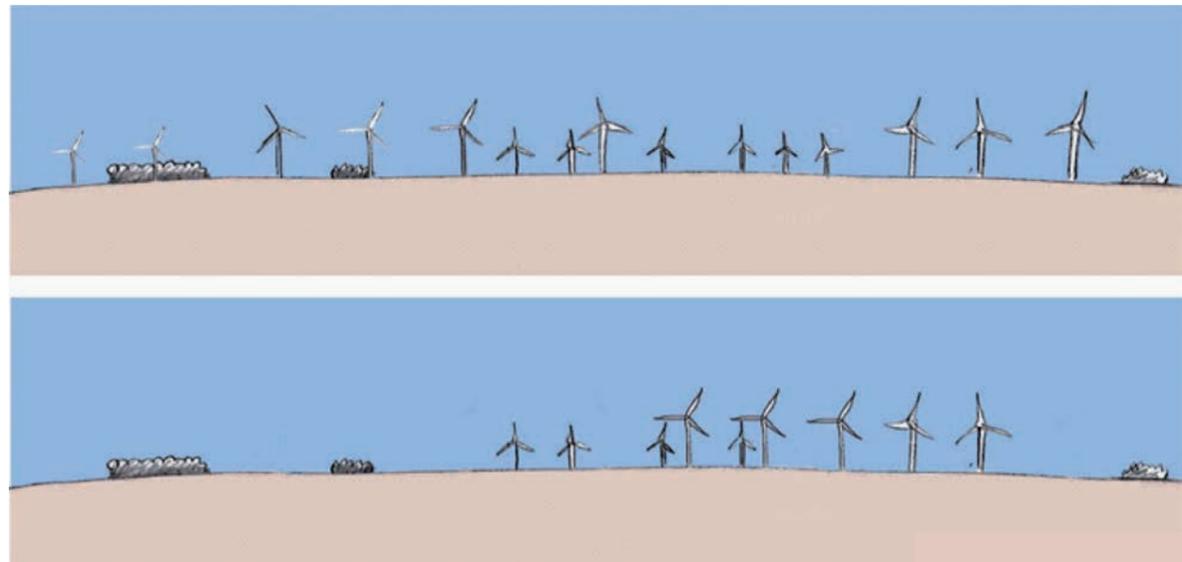


Figure 38 : Saturation de l'horizon (en haut) et covoisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covoisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

**Espace de respiration** : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

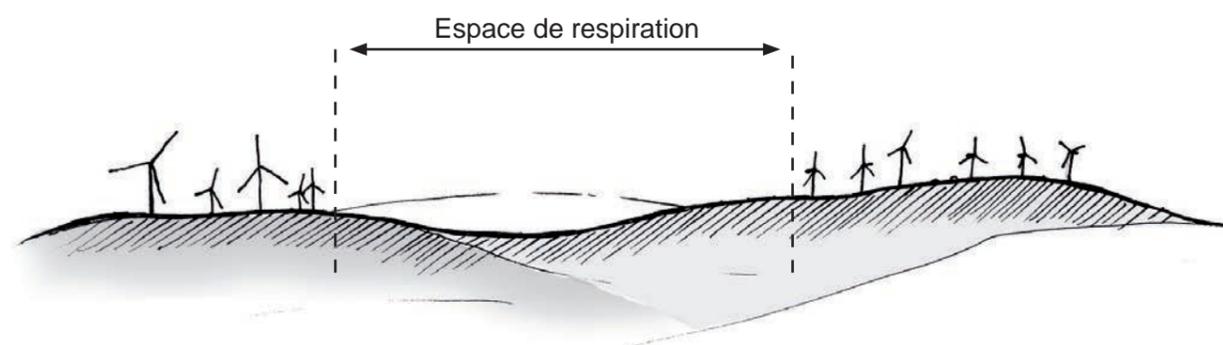


Figure 37 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

### 4.3.3 Les notions de visibilité / covoisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covoisibilités.

**Visibilité** : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

**Covoisibilité** : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

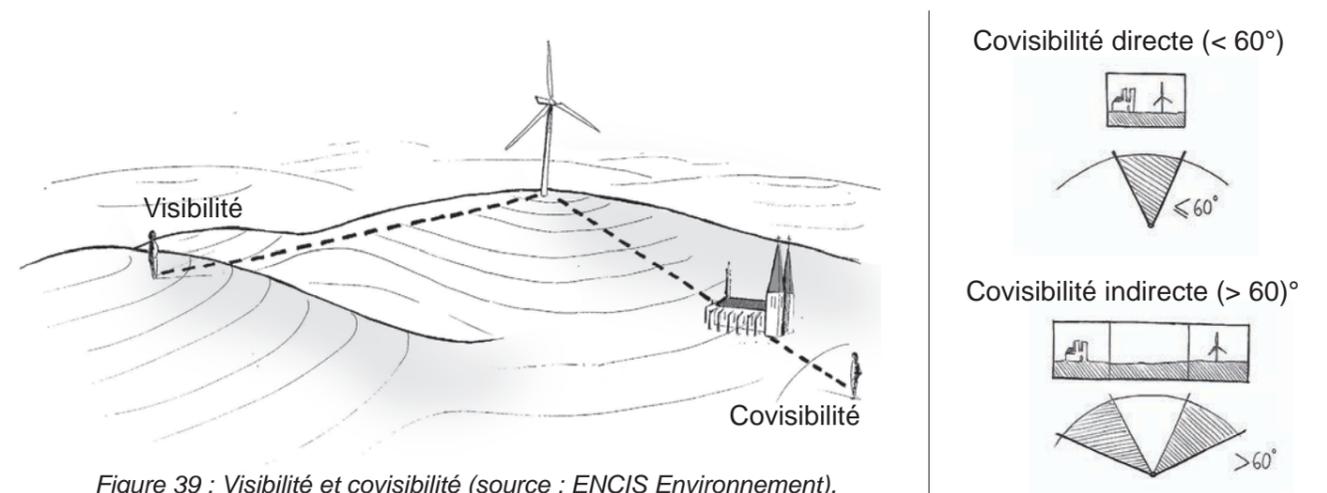


Figure 39 : Visibilité et covoisibilité (source : ENCIS Environnement).

**Covoisibilité directe (inférieure à 60°)** : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

**Covoisibilité indirecte (supérieure à 60°)** : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-contre montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

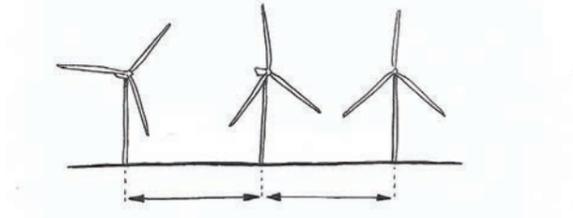


Figure 40 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

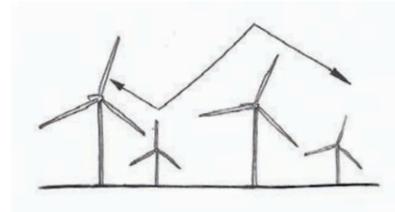
#### 4.3.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

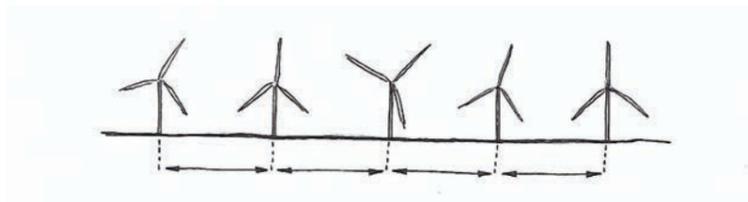
**Interdistance**



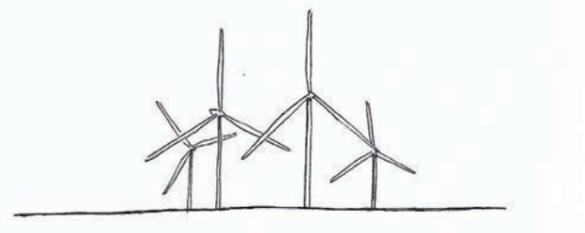
**Effet de décrochement**



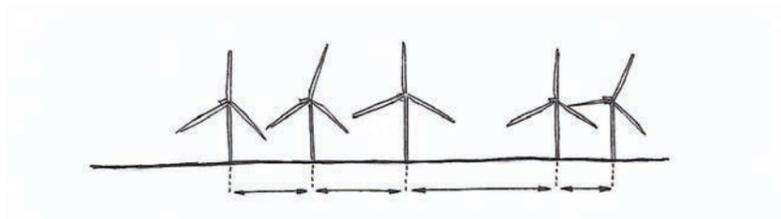
**Interdistance régulière**



**Superposition de pales**



**Interdistance irrégulière**



Source : ENCIS Environnement.



# 5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet



Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état actuel de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

## 5.1 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : un ensemble de 5 éoliennes selon deux lignes, 4 éoliennes qui s'inscrivent dans un parallélogramme et enfin 3 éoliennes qui suivent une courbe (voir cartes page suivante).

### 5.1.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de 5 éoliennes. Elles sont réparties de façon assez homogène au sein de la ZIP et forment globalement deux alignements qui suivent une orientation sud-est, nord-ouest avec E2 et E4 d'un côté et E1, E3 et E5 de l'autre.

### 5.1.2 Variante n°2

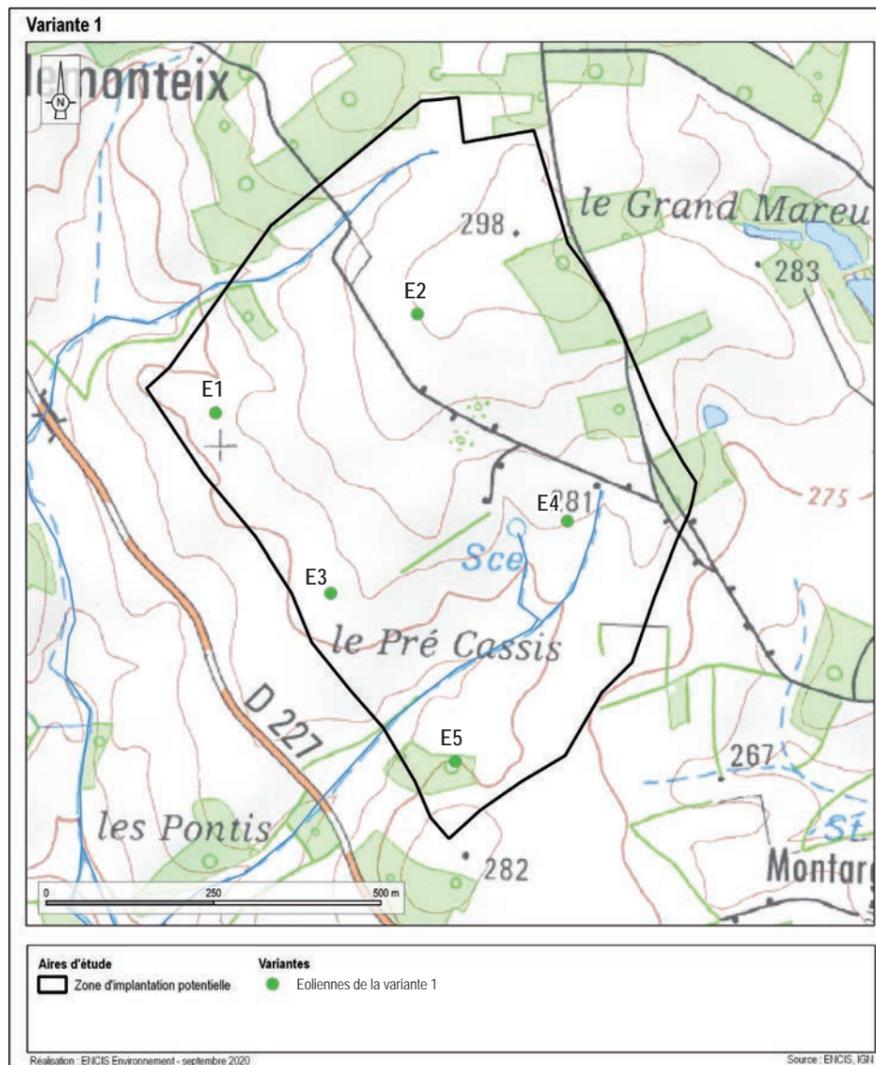
La variante 2 est composée de 4 éoliennes. Leur espacement est régulier et leur implantation suit une orientation sud-est, nord-ouest ou sud-ouest, nord-est suivant les éoliennes considérées.

### 5.1.3 Variante n°3

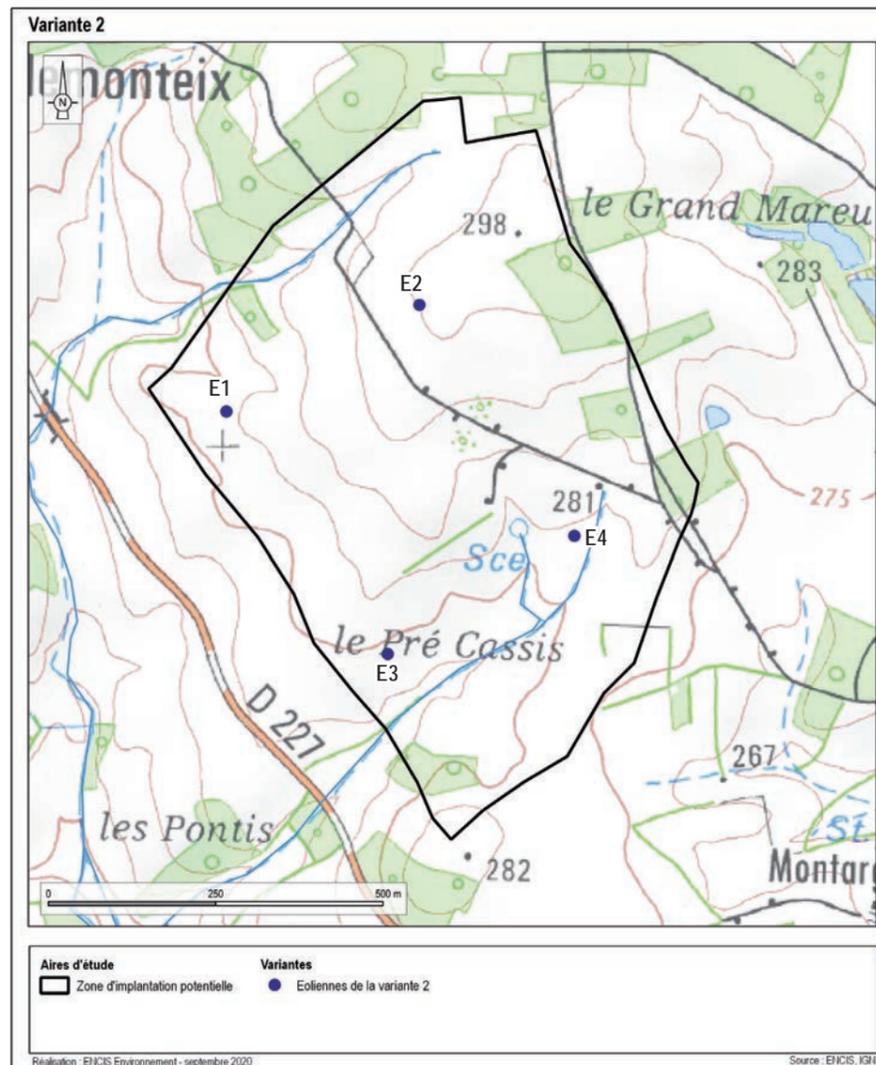
La variante 3 est composée de 3 éoliennes. Leur implantation suit globalement la courbe dessinée par le relief et soulignée par le chemin rural qui traverse le nord de la zone d'implantation potentielle. Les espacements entre éoliennes sont réguliers.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	5 éoliennes de type GE 158 de 200 m en bout de pale environ
Variante n°2	4 éoliennes de type GE 158 de 200 m en bout de pale environ
Variante n°3	3 éoliennes de type GE 158 de 200 m en bout de pale environ

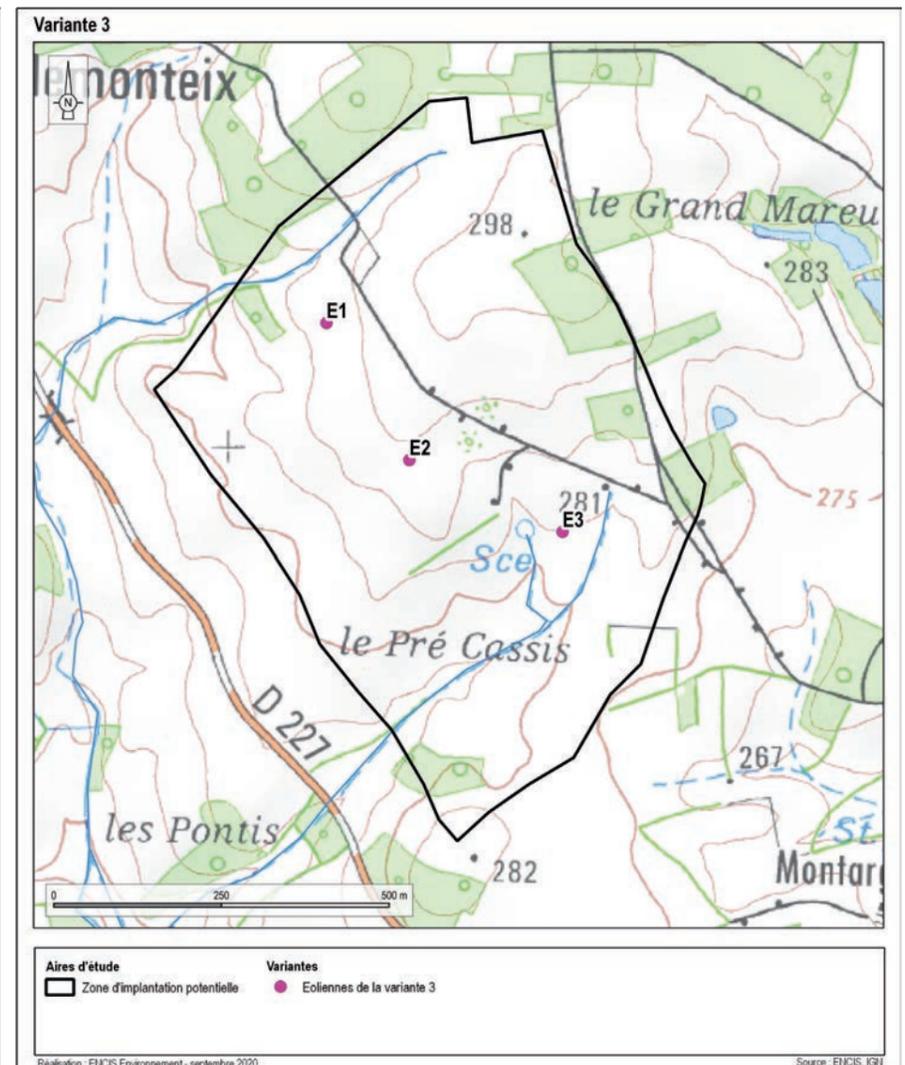
Tableau 17 : Variantes de projet envisagées.



Carte 31 : Variante 1.



Carte 32 : Variante 2.



Carte 33 : Variante 3.

### 5.1.4 Analyse comparative des variantes de projet

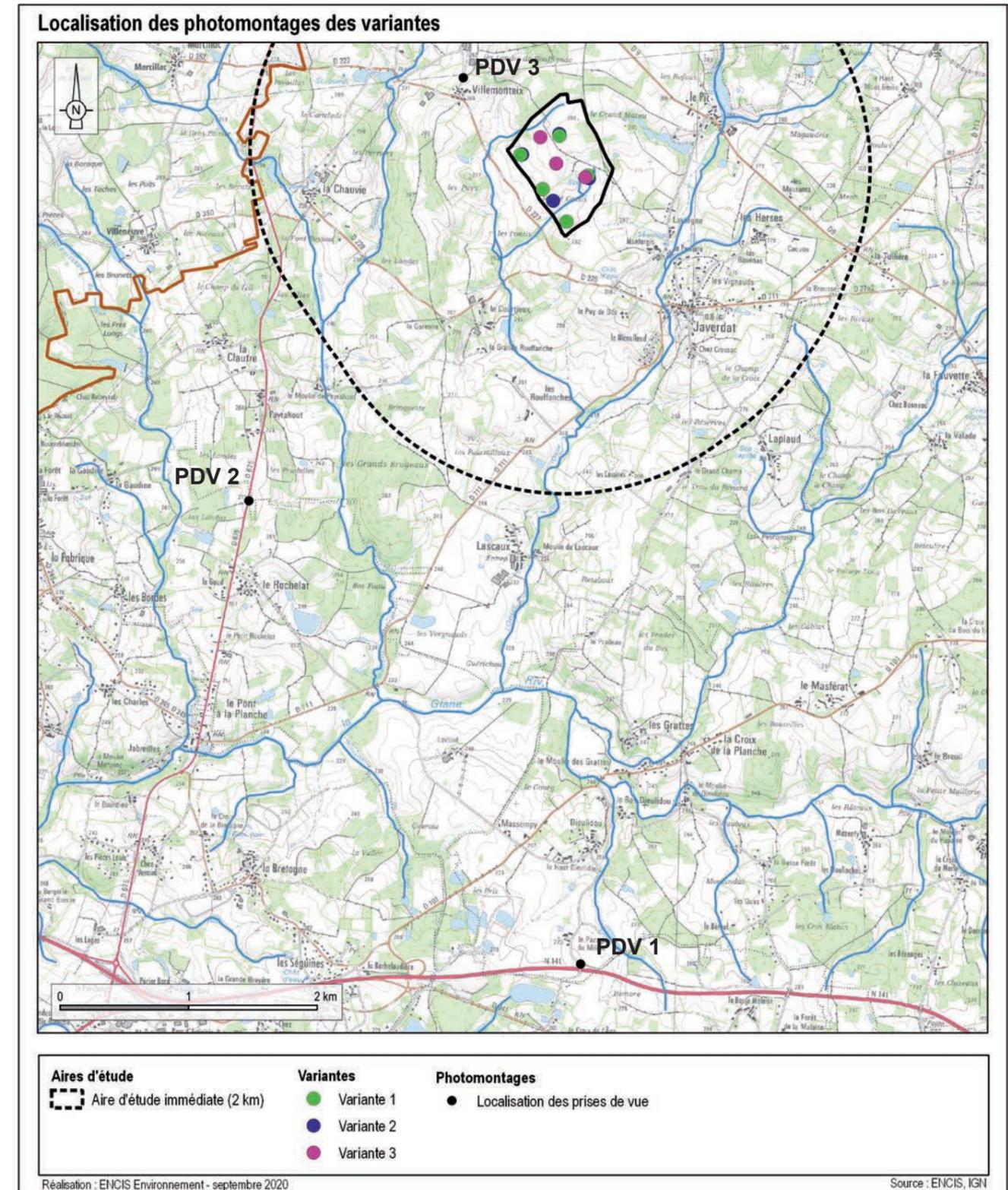
Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis (deux dans l'AER et un dans l'AEI, cf. localisation carte ci-contre). Ils sont situés au niveau de lieux de vie ou à proximité d'axes de communication importants et permettent différents angles de vue sur le projet.

- PDV 1 : depuis une route secondaire croisant le tracé de la RN141. Il s'agit d'une vue assez lointaine du projet mais qui permet d'apprécier la perception conjointe des éoliennes avec le relief des Monts de Blond qui marquent l'arrière-plan.

- PDV 2 : le long du tracé de la D675, route importante à l'échelle de l'AER. Ce point de vue permet également d'avoir une visibilité conjointe entre le projet et le relief des Monts de Blond.

- PDV 3 : depuis la limite nord du hameau de Villemonteix. Il s'agit d'une visibilité proche et relativement dégagée qui permet d'évaluer la capacité du projet à s'intégrer dans l'environnement proche.

Pour chaque point de vue étudié, les variantes sont hiérarchisées de 1 à 3, 1 étant la variante présentant la composition la plus équilibrée et paraissant comporter l'intégration paysagère la plus cohérente.



Carte 34 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

#### 5.1.4.1 Photomontages depuis les abords du tracé de la RN141 (PDV 1)

Cette prise de vue a été réalisée depuis un pont routier enjambant le tracé de la RN 141. Cette visibilité d'ensemble, qui reste assez ponctuelle, permet d'apprécier la manière dont le projet dialogue avec le relief emblématique des Monts de Blond, qui marque l'arrière-plan.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

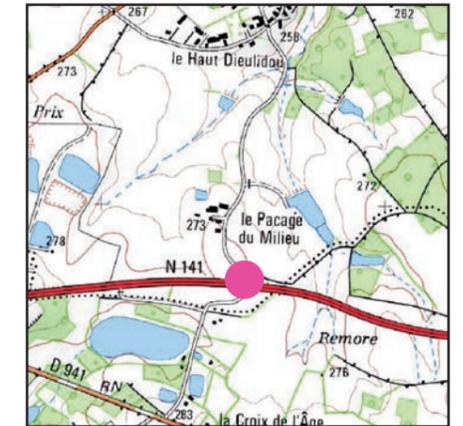
L'implantation de la variante 1 est plutôt bien lisible dans le paysage, même si les distances entre éoliennes ne paraissent pas régulières. On note également quelques effets de superposition d'éoliennes, entre E5 et E2 depuis ce secteur. Le nombre de cinq éoliennes a tendance à renforcer la concurrence visuelle entre le parc éolien et le relief des Monts de Blond en arrière-plan.

La variante 2 est plus aérée que la 1 mais les interdistances entre éoliennes sont moins régulières. L'angle de perception visuelle horizontal est réduit, diminuant la prégnance du parc éolien dans le paysage.

L'implantation de la variante 3 paraît être la plus cohérente, les distances entre éoliennes sont régulières. Avec un projet à trois éoliennes, la prégnance du parc dans le paysage est réduite. La concurrence visuelle avec les Monts de Blond est également moins marquée.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1



Fond IGN 1 / 25 000

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 543185 / 6536252  
 Date et heure de la prise de vue : 04/06/2019 à 13:26  
 Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36  
 Azimut vue réaliste : 356°  
 Angle visuel du parc : V1 4,9°, V2 4,7°, V3 3,2°  
 Eolienne la plus proche : V1 5,8 km, V2 5,9 km, V3 6,1 km



Photographie 121 : Vue de l'état initial.



*Photographie 122 : Variante 1.*



*Photographie 123 : Variante 2.*



*Photographie 124 : Variante 3.*

#### 5.1.4.2 Photomontages depuis la D675, route de Bellac (PDV 2)

Dans le périmètre de l'AER, la D675 offre une vue large en direction du projet éolien. En arrière-plan, apparaît le relief des Monts de Blond qui marque la ligne d'horizon.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

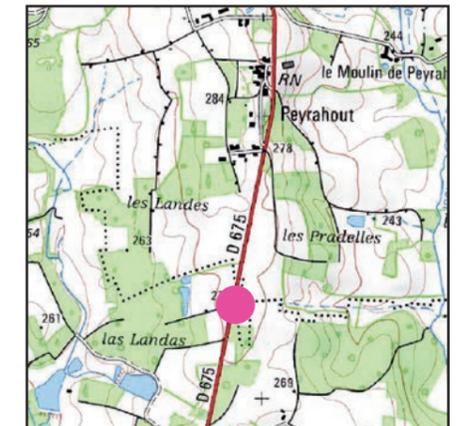
Bien que l'alignement des éoliennes soit régulier et que l'implantation soit lisible, la variante 1 occupe une emprise importante en largeur. La concurrence visuelle exercée par le projet sur les Monts de Blond est également prononcée.

Pour la variante 2, l'emprise en largeur est moins importante que pour la variante 1. L'espacement entre E1 et E2 d'un côté et E3 et E4 de l'autre est bien perceptible mais la composition reste globalement équilibrée.

La variante 3 gagne globalement en cohérence par rapport aux deux autres variantes avec une implantation plus régulière et un angle visuel réduit, ménageant des espaces suffisants entre chaque éolienne. La concurrence visuelle avec les Monts de Blond est encore marquée mais sensiblement réduite par rapport aux deux propositions précédentes.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1



Fond IGN 1 / 25 000

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 540607 / 6539849  
 Date et heure de la prise de vue : 23/05/2019 à 15:38  
 Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36  
 Azimut vue réaliste : 35,4°  
 Angle visuel du parc : V1 10,6°, V2 8,2°, V3 7,4°  
 Eolienne la plus proche : V1 3,3 km, V2 3,3 km, V3 3,5 km



Photographie 125 : Vue de l'état initial.



*Photographie 126 : Variante 1.*



*Photographie 127 : Variante 2.*



*Photographie 128 : Variante 3.*

### 5.1.4.3 Photomontages depuis la limite nord de Villemonteix (PDV 3)

Le chemin rural localisé en limite nord du hameau de Villemonteix offre une vue large en direction de l'est et du projet éolien. Quelques boisements viennent atténuer les perceptions vers la base des mâts.

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

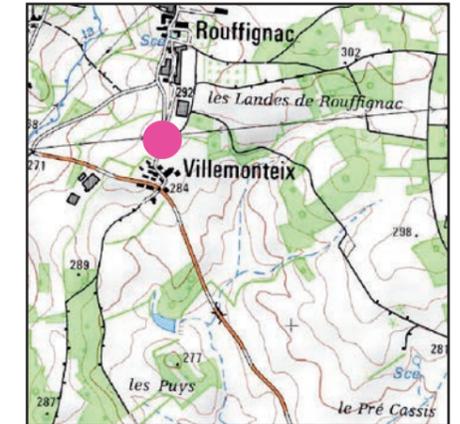
Le premier photomontage laisse bien percevoir les deux alignements au nord et au sud. Depuis ce secteur, la répartition des éoliennes paraît quelque peu irrégulière. On note également des effets de superposition de pales qui brouillent la lisibilité de l'ensemble.

La variante 2 paraît plus lisible et l'on note une répartition assez homogène des éoliennes. Une distance suffisante entre chacune permet aussi une plus grande harmonie visuelle du parc.

L'implantation de la variante 3 paraît plus condensée depuis ce secteur mais suit en réalité une courbe orientée sud-est, nord-ouest. On observe ainsi des effets de superposition de pales, brouillant légèrement la lecture de l'ensemble. L'angle visuel horizontal peu élevé du parc réduit cependant sa prégnance dans le paysage.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 2 et 3
- 2 - Variante 1



Fond IGN 1 / 25 000

#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 542273 / 6543136  
 Date et heure de la prise de vue : 23/05/2019 à 15:12  
 Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36  
 Azimut vue réaliste : 133,7°  
 Angle visuel du parc : V1 22,2°, V2 23,5°, V3 5°  
 Eolienne la plus proche : V1 746 m, V2 752 m, V3 757 m



Photographie 129 : Vue de l'état initial.



*Photographie 130 : Variante 1*



*Photographie 131 : Variante 2.*



*Photographie 132 : Variante 3.*

### 5.1.5 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 3. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus adaptée en termes de cohérence avec le relief et les principales structures paysagères, notamment les Monts de Blond. Le gabarit important des éoliennes génère malgré tout un effet de concurrence visuelle avec le relief emblématique. L'implantation est plutôt cohérente et les distances entre éoliennes régulières, avec des espacements suffisants permettant une bonne lisibilité du parc. Les trois implantations suivent globalement l'orientation des grandes structures paysagères et notamment celle du relief des Monts de Blond, localisé à quelques kilomètres plus au nord.

La disposition des éoliennes de la variante 1 a tendance à générer des effets de superposition de pales depuis certains secteurs. L'alignement des éoliennes selon deux lignes perturbe ponctuellement la lisibilité de l'ensemble, car les distances entre éoliennes semblent irrégulières.

La variante 2 apparaît souvent en deux groupes de deux éoliennes distincts, dénotant également quelques irrégularités d'espacements entre éoliennes.

La variante 3 est celle dont l'implantation paraît la plus régulière, notamment depuis le sud du projet. Les espacements entre éoliennes sont suffisamment importants pour que l'implantation gagne en clarté et en lisibilité. Des effets de superposition sont observables essentiellement depuis les secteurs localisés à l'est et à l'ouest du projet. Le choix de trois éoliennes permet également de limiter la prégnance du projet dans le paysage. Le gabarit des éoliennes reste imposant et peut générer quelques contrastes d'échelles avec des éléments du paysage, comme avec le relief des Monts de Blond.

## 5.2 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique, économique et paysager (l'étude du gisement de vent a conduit le porteur de projet à sélectionner les gabarits d'éoliennes qui comportent des hauteurs de mâts et des dimensions de rotor minimales et qui sont présentées paragraphe suivant).

### 5.2.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 3 éoliennes de type Vestas V150 (4,2 MW pour 200 m en bout de pale), Général Electric GE158 (5,3 MW pour 200 m en bout de pale), ou Nordex N149 (4,5 MW pour 200 m en bout de pale). Les aérogénérateurs retenus pour l'évaluation des impacts sont de type GE158 du fabricant General Electric, car ce sont ceux qui ont le plus grand rotor.

Leur puissance nominale est de 5,3 MW. Leur hauteur est d'environ 200 m en bout de pale : le mât mesure 120,9 m et les pales font 77,1 m chacune.

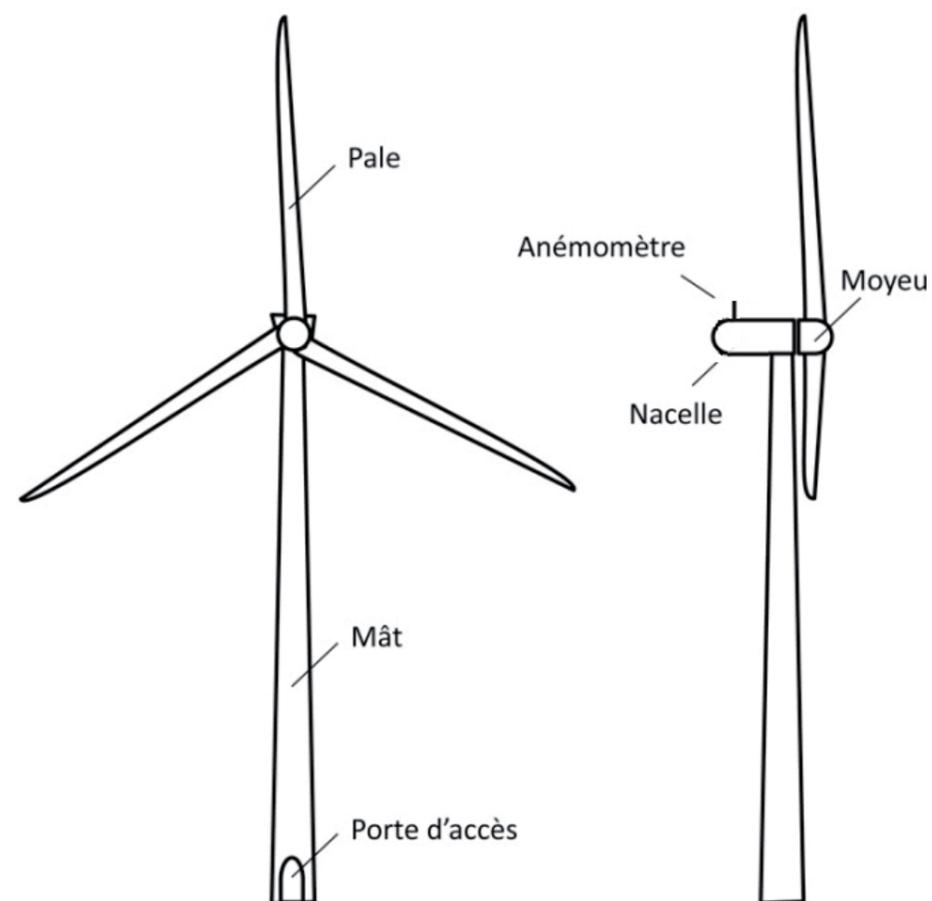


Figure 41 : Schéma d'une éolienne.

### 5.2.2 Les aménagements connexes

#### 5.2.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès ont toutes été créées *ex nihilo*, mais leur longueur totale a été réduite au minimum. Celles-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, elles seront donc mis au gabarit requis (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5 m au total). Les pistes d'accès aux éoliennes représentent ainsi un linéaire total de 1 125 m. Ces voies seront constituées de graviers et de graviers non traités (GNT) calcaire / granit de couleur beige / grise.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie comprise entre 2 059 et 2 169 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 6 324 m<sup>2</sup> pour 3 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 133 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.

### 5.2.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de le peindre d'une couleur vert foncé (ex : pour une meilleure intégration paysagère. Son emprise au sol est de 9,07 x 2,65 m, soit environ 24 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,80 m.

RAL 6009 049-055-043 #31372B Tannengrün Fir green Vert sapin Verde abeto Verde abeto Dennegroen

Figure 42 : Exemple de RAL 6009 vert foncé.



Photographie 134 : Exemple d'un poste de livraison peint avec un RAL vert sombre.

### 5.2.2.3 Réseau électrique

Le réseau de transport de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

### 5.2.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 314 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires et mesurent 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 140 m<sup>3</sup> par éolienne est décaissé.

### 5.2.2.5 Défrichage ou coupe d'arbre

Le projet ne nécessite pas l'arrachage de haie. Seul un arbre isolé sera coupé afin de garantir l'accès au site éolien. Si quelques élagages ponctuels sont nécessaires, ceux-ci devront être réalisés en respectant la silhouette d'ensemble de l'arbre pour ne pas déséquilibrer les sujets.

## 5.2.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ six mois : une semaine pour la préparation du site et l'installation de la base de vie, un mois pour le terrassement et la préparation des pistes et des plateformes, trois mois pour la réalisation complète des fondations incluant le séchage, un mois pour la création des réseaux électriques, deux semaines pour l'acheminement des éoliennes et un mois supplémentaire pour le levage et l'assemblage. Deux semaines seront ensuite nécessaires pour le réglage et la mise en service de l'installation.

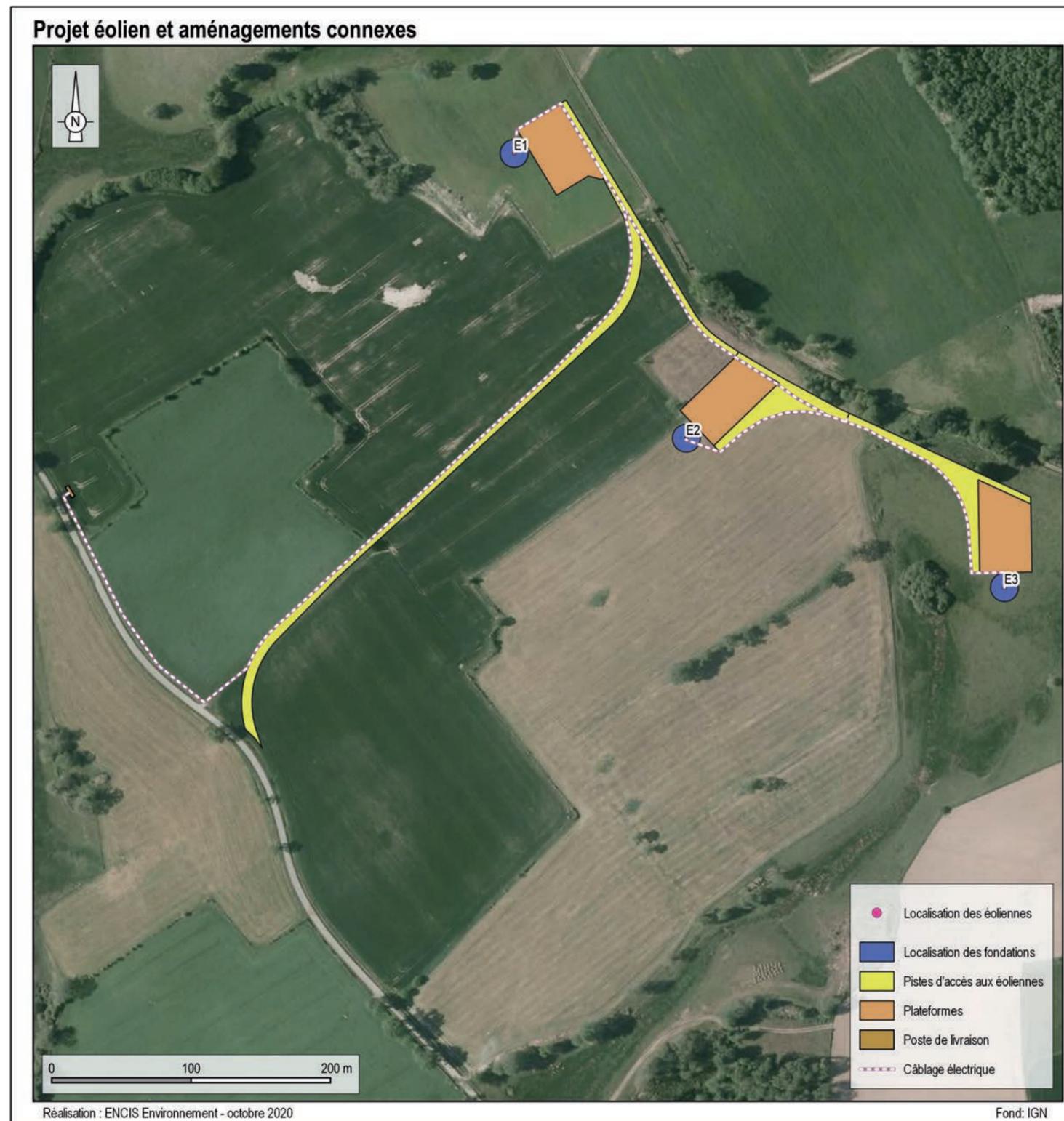
## 5.2.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

## 5.2.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 35 : Plan de masse du projet.



# 6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine



## 6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.7, page 22, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

### 6.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

### 6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

#### *Acceptation globale de l'éolien*

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

#### *En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien*

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette

acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

#### *En fonction de l'existence ou non du parc éolien*

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

#### *Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge*

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
  - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
  - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
  - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
  - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
  - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
  - o Les agriculteurs
  - o Les 25-34 ans
  - o Les hommes
  - o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

**Les touristes**

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ? », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

**6.1.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens**

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

**Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Des considérations esthétiques :
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
  - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
    - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
    - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
  - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

**Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Les considérations esthétiques et paysagères :
  - o Des objets qualifiés d' « industriels »
  - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
  - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
  - o Une énergie qui dépend du vent
  - o Une énergie inefficace, inutile

- o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

### 6.1.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Laméran), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

### 6.1.5 La concertation et l'information autour du projet de Ponty - Grand-Mareu

#### 6.1.5.1 Concertation avec les collectivités

Le porteur de projet travaille sur le parc éolien de Ponty – Grand-Mareu depuis désormais trois années puisque la première démarche auprès des collectivités a eu lieu auprès de la mairie de Javerdat en mai 2017.

Au cours de ces trois années, le chef de projet éolien a attaché une attention particulière à développer la communication et la concertation avec la commune concernée, Javerdat.

Au total, ce sont sept réunions de concertation qui ont été tenues au cours de la conception du parc avec les collectivités.

Une charte de co-développement du projet a également été signée avec le commune. Le processus de concertation permet d'informer et d'intégrer le maximum de personnes à la démarche de développement du projet. Plusieurs outils ont ainsi été mis en place dans ce but. La concertation avec les élus locaux et les acteurs du territoire (propriétaires, agriculteurs, population locale, associations) a aussi joué un rôle important dans le choix du site et dans le choix d'une variante de projet.

Date	Participants	Objet de la réunion
25/06/2018	Conseil Municipal de Javerdat & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	Présentation du projet éolien envisagé sur la commune. S'ensuit une délibération autorisant ESCOFI à réaliser les études de faisabilité.
12/12/2018	Mme DARDILHAC (Maire de Javerdat) - Mme MAVALEIX et M. GERVAIS (conseillers municipaux de Javerdat) & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	Comité de Pilotage (COFIL) 1 : Point sur la maîtrise foncière. Présentation des entreprises retenues pour les différentes études et pour l'implantation du mât de mesure. Présentation de la position et de l'emprise au sol du mât de mesure.
24/04/2019	Mme DARDILHAC (Maire de Javerdat) - Mme MAVALEIX et M. GERVAIS (conseillers municipaux de Javerdat) & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	COFIL 2 : Point sur la charte de développement. Présentation des photos du mât de mesure. Présentation des premiers résultats de l'étude écologique.
03/07/2019	Mme DARDILHAC (Maire de Javerdat) - Mme MAVALEIX et M. GERVAIS (conseillers municipaux de Javerdat) & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	COFIL 3 : Présentation des résultats de l'étude écologique. Présentation des premières données de vent. Discussion sur l'intervention à l'école de Javerdat.
04/12/2019	Mme DARDILHAC (Maire de Javerdat) - Mme MAVALEIX et M. GERVAIS (conseillers municipaux de Javerdat) & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	COFIL 4 : Présentation des résultats des études écologiques et présentation des points de vues retenus dans le cadre de l'étude paysagère avec photos des zones d'influence visuelle. Retour sur l'intervention à l'école de Javerdat. Discussion sur la suite du projet et notamment concernant les scénarios d'implantation qui commençaient à se dessiner.

31/01/2020	Mme DARDILHAC (Maire de Javerdat) - Mme MAVALEIX et M. GERVAIS (conseillers municipaux de Javerdat) & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	COFIL 5 : Présentation des premiers résultats de l'étude d'impact (Milieux physiques et humains). Présentation des scénarios d'implantation envisagés (nombre de machine, accès potentiels, etc.). Présentation des hauteurs et des machines envisagées. Présentation de photomontages illustrant les variantes.
31/01/2020	Conseil Municipal de Javerdat & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	Présentation du projet éolien envisagé sur la commune. S'ensuit une délibération validant le projet présenté par ESCOFI, les statuts et la convention d'utilisation voies et chemins.
27/08/2020	Conseil Municipal de Javerdat & M. DELABY (Président d'ESCOFI) - M. HUBAU (Directeur développement) - M. MORISSEAU (Chef de projet)	Délibération favorable du Conseil Municipal de Javerdat concernant le projet de parc éolien de Ponty - Grand-Mareu

Tableau 18 : Synthèse de la concertation avec les collectivités.

### 6.1.5.2 Concertation avec la population

Une plaquette d'information destinée à la population a été réalisée par le maître d'ouvrage pour informer sur le projet. Elle a été mise à disposition du public lors de la permanence d'information publique réalisée le 27/08/2020. Elles ont été ensuite déposées en Mairie pour être accessibles à tous les habitants de la commune.



Figure 43 : Plaquette d'information mise à disposition de la population.

### Le bulletin communal

La commune de Javerdat a diffusé dans ses bulletins communaux n°51 de décembre 2017 jusqu'au n°55 de décembre 2019 des informations sur le projet éolien destinées à tous les habitants de la commune avec, à chaque fois, une présentation détaillée du projet ainsi que les résultats des COFIL. Ces bulletins communaux sont disponibles sur le site internet de la commune de Javerdat.

### Le site internet

La commune de Javerdat a intégré une page d'information sur le projet éolien sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.javerdat.fr/Projet-de-developpement-eOLIEN>.

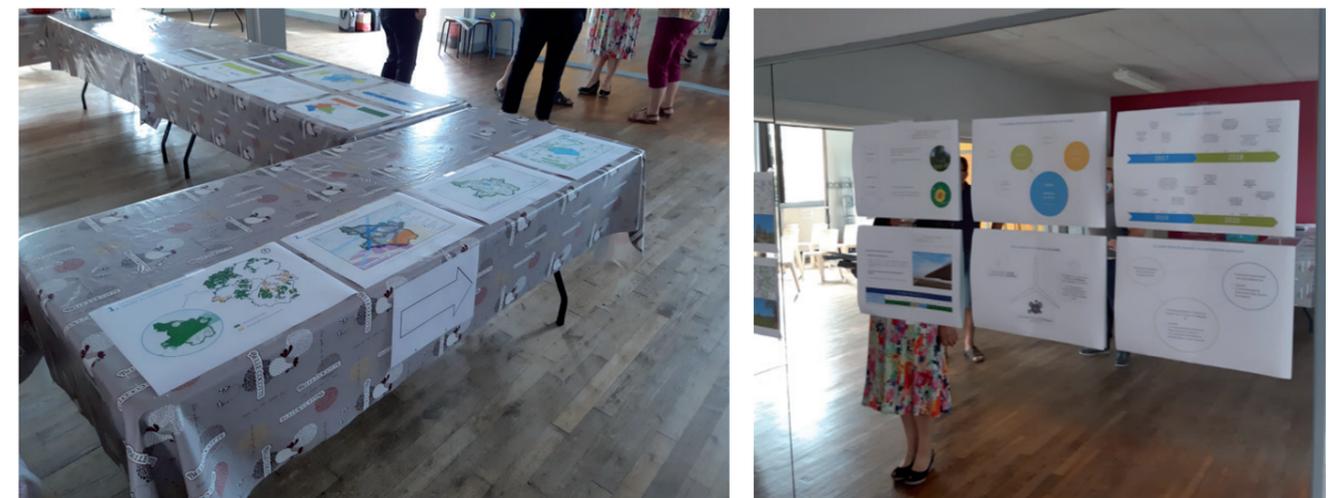
### Les réunions d'information

Au-delà de la mise à disposition d'outils d'information, le porteur de projet a souhaité engager une réelle concertation avec les habitants du territoire concerné. C'est pourquoi le chef de projet a mis en place une réunion d'information le 14/09/2018 avec les propriétaires des terrains concernés par le projet ainsi que Mme DARDILHAC, Maire de la commune de Javerdat. Une vingtaine de personnes étaient présentes lors de cette réunion.

Une permanence publique a également eu lieu le 24/04/2019 avec une présentation du projet aux habitants. Une dizaine de personnes se sont présentées lors de cette permanence publique.

Le 07/10/2019, une présentation à visée pédagogique sur les énergies renouvelables, et plus particulièrement sur l'éolien, a été présentée à une trentaine d'élèves de classes de CM1 et CM2 de l'école de Javerdat.

Une autre permanence publique a eu lieu le 27/08/2020 afin de présenter le projet aux différents acteurs du territoire. Une quinzaine de personnes ont pu assister à cette permanence.



Photographie 135 : Permanences auprès de la population.

**ESCOFI**  
ENERGIES NOUVELLES  
**Parc éolien de  
Ponty – Grand-Mareu**

**Permanence publique**  
Venez échanger avec nous sur le  
projet éolien de Javerdat

**Port du masque obligatoire**  
Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition

Figure 44 : Plaquette de présentation de la permanence publique.

## 6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilités lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.2.5.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

### 6.2.5.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

Le projet ne nécessite pas l'arrachage de haie. Seul un arbre isolé sera coupé afin de garantir l'accès au site éolien. Si quelques élagages ponctuels sont nécessaires, ceux-ci devront être réalisés en prenant en compte la silhouette d'ensemble de l'arbre afin de ne pas créer de déséquilibre mécanique qui pourrait endommager sa structure.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible sur le paysage.**

### 6.2.5.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

### 6.2.5.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné

leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure de réduction Ctr1 visant à favoriser l'intégration des pistes dans le paysage par l'utilisation de matériaux locaux pour le revêtement permettra de réduire cet impact.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera assez impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles depuis les proches environs étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. Les conséquences directes de cette phase auront un impact **faible à long terme** sur le paysage.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 136 : Illustration d'un chantier éolien

## 6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état actuel.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 23, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état actuel, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance

avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 23 sur l'évaluation des impacts.

### 6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état actuel. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 24.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu – annexe au volet du Tome 4.3 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

### 6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes pourraient être perceptibles depuis une très faible part du territoire. Elles seraient donc très peu perceptibles depuis l'AEE en raison de l'importance de la couverture boisée et de la présence du relief des Monts de Blond au nord de l'AER. Les principaux secteurs de visibilité correspondent à des rebords de vallée ou des points hauts dégagés.

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

**Les perceptions depuis Limoges et sa campagne résidentielle :** Depuis le périmètre de l'AEE, les perceptions du projet concernent essentiellement les parties hautes des interfluves. Ces visibilitées restent très ponctuelles car la trame bocagère vient généralement masquer ces visibilitées lointaines. Ces vues se renforcent au fur et à mesure que l'on se rapproche du projet. Dans le périmètre de l'AER, les perceptions sont ainsi plus fréquentes et plus nettes, notamment le long des routes, même si le bocage reste dense. La trame bocagère continue généralement de jouer le rôle d'écran visuel. Dans le périmètre de l'AEI, la visibilité du projet dépend de la trame végétale. Les vues sont ainsi ponctuellement masquées par le bocage et les boisements. A proximité de prairies ou de champs cultivés plus ouverts, les visibilitées du projet peuvent être nettes (voir secteurs de visibilité théorique du projet depuis l'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle, Carte 36, page 179).

**Les perceptions depuis les Terres Froides :** La présence de quelques collines boisées au sud-ouest des Monts de Blond limite les vues en direction de l'ouest et de l'unité paysagère des Terres Froides. La présence de la forêt de Brigueuil à l'ouest, de plus de 1000 hectares limite également les vues lointaines.

**Les perceptions depuis le plateau de Rochechouart :** Cette unité paysagère est située au sud de la vallée de la Vienne. Quelques vues lointaines sont identifiées au niveau de la limite nord, le long du versant orienté nord de la vallée de la Vienne et le long des routes départementales. L'éloignement du projet réduit sa prégnance dans le paysage depuis ces secteurs.

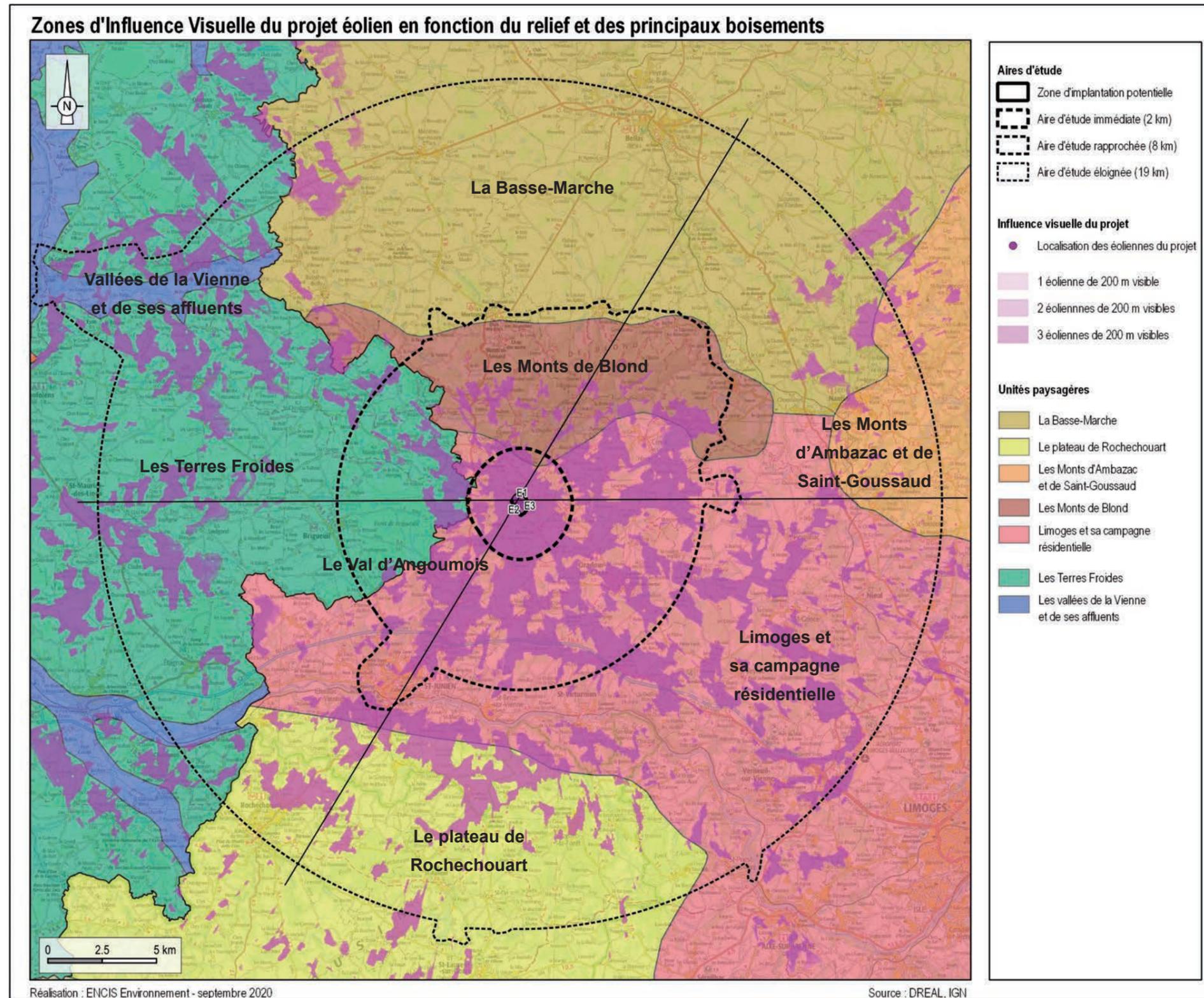
**Les perceptions depuis les Monts de Blond :** L'AER englobe la majeure partie des Monts de Blond. Leur relief se démarque assez nettement du paysage alentour. Le projet est localisé en limite sud de cette

unité, à environ 1,3 kilomètre. Les secteurs de visibilitées se concentrent essentiellement sur le versant exposé sud. Malgré la proximité, les vues sont assez ponctuelles, du fait de la densité boisée du massif. Lorsque les éoliennes sont visibles, la partie inférieure est généralement masquée par le relief et la perception est atténuée par la végétation (vue 10, 11 et 12 du carnet de photomontages en annexe).

**Les perceptions depuis les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud :** Seule l'extrémité ouest de cette unité est représentée en limite est de l'AEE. Les perceptions du projet restent très limitées depuis ce secteur. Le relief en forme d'alvéole, généralement recouvert de boisements sur la partie sommitale et les versants, masque les vues en direction de l'ouest. Ponctuellement, quelques perceptions sont possibles, comme au niveau de la frange nord du bourg de Nantiat.

**Les perceptions depuis les vallées de la Vienne et de ses affluents :** Cette unité paysagère reste peu représentée dans l'aire d'étude globale. La vallée de la Vienne en Limousin est en effet comprise dans l'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle. Au nord-ouest de l'AEE, cette unité recouvre la vallée de l'Issoire. Depuis ce secteur, quelques perceptions lointaines vers le projet sont identifiées au niveau des rebords de vallées. Ces vues restent lointaines et, à cette distance, les éoliennes sont peu visibles.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.



Carte 36 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

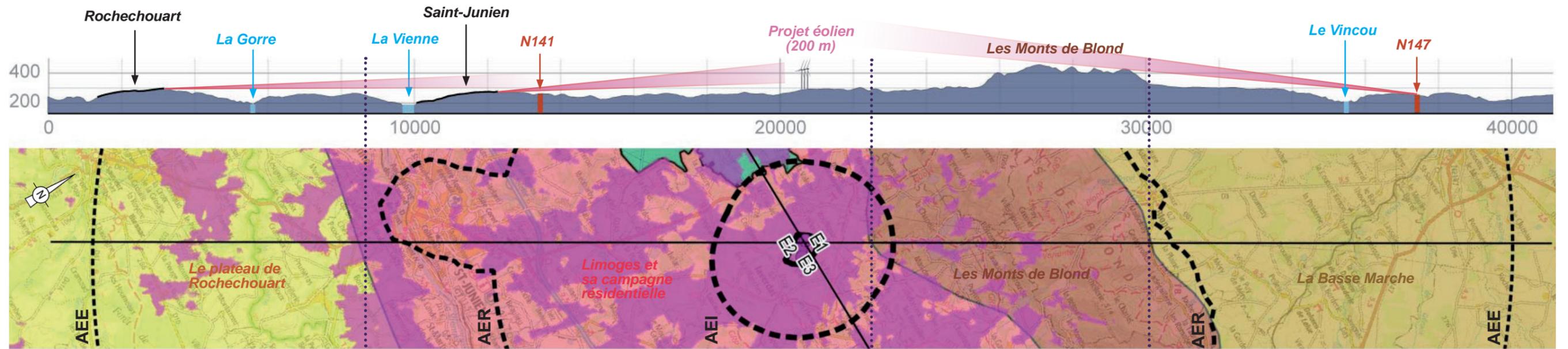


Figure 45 : Coupe de principe sud-ouest, nord-est.

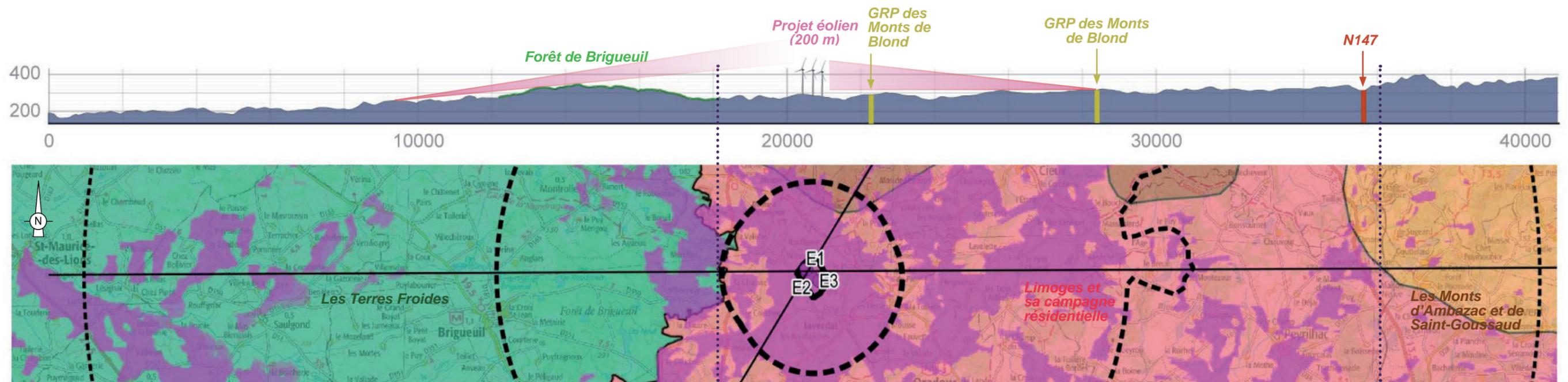


Figure 46 : Coupe de principe ouest, est.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté [coupe Y (ordonnée) = 4 x X (abscisse)]. Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

### 6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

#### 6.3.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

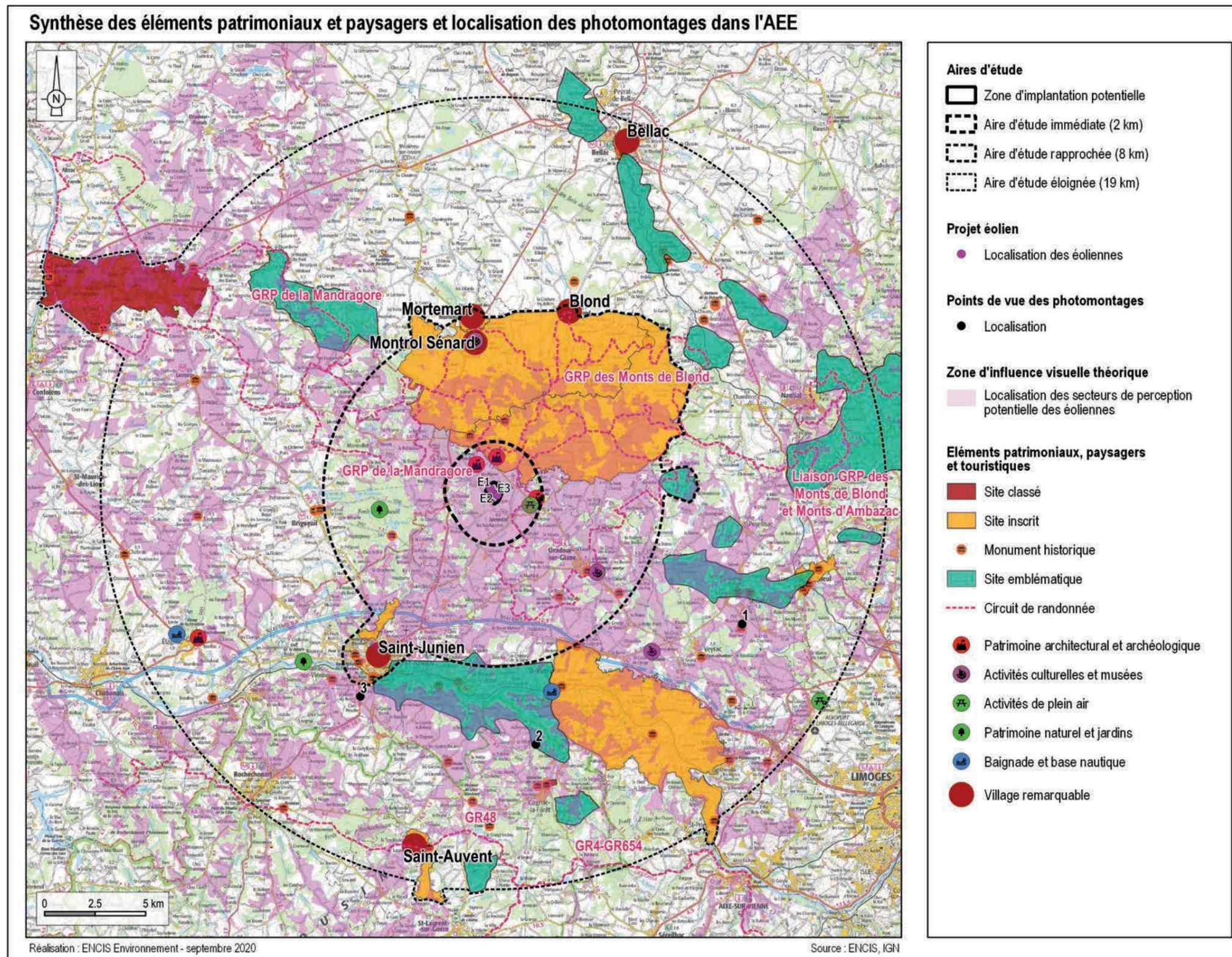
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, trois points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien. Ces points de vue permettent d'illustrer le type de perception que l'on aura depuis cette aire d'étude. Ces perceptions restent assez localisées car la configuration du relief et le taux de boisement important limitent les visibilitées vers le projet depuis cette aire d'étude.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine	Prise de vue depuis les environs de Saint-Gence, route de Chassagne	Très faible
2	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	Site emblématique de la vallée de la Vienne, limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne	Très faible
3	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	Le long de la D675 au sud de Saint-Junien, sur le versant exposé nord de la vallée de la Vienne	Très faible

Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 37 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

#### 6.3.4.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état actuel (partie 3.2.1.1, page 52), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

##### Verneuil-sur-Vienne (5 125 habitants en 2016)

La commune de Verneuil-sur-Vienne fait partie de la communauté d'agglomération de Limoges. Historiquement, le centre bourg est peu étendu. Néanmoins, avec la proximité de Limoges, la commune connaît un phénomène de développement de l'habitat individuel, occasionnant un accroissement important de sa population depuis quelques décennies. Cela en fait également la commune la plus peuplée de l'aire d'étude éloignée du projet.

Depuis les quartiers d'habitat pavillonnaire proches du bourg, les visibilitées du projet sont généralement masquées par la trame bâtie ainsi que par des écrans de végétation plus lointains, qui recouvrent les reliefs en direction du nord-ouest. Des visibilitées sont possibles depuis la D47A1, mais entrecoupées par la trame bâtie et limitées par l'horizon densément boisé. Des vues lointaines ont été identifiées depuis les quartiers localisés plus au nord, le long de la D941, à proximité du lieu-dit la Côte. *L'impact du projet sur le bourg de Verneuil-sur-Vienne est très faible.*

##### Bellac (4 152 habitants en 2016)

La ville de Bellac est localisée en limite nord de l'AEE. Située sur un léger replat, elle domine le cours du Vincou en contrebas. Sous-préfecture de la Haute-Vienne, la ville est identifiée comme village remarquable par le Comité Départemental du Tourisme 87. C'est une ville chargée d'histoire, qui compte de nombreux monuments remarquables.

Localisés au nord de l'AER, les Monts de Blond forment une barrière physique et visuelle très nette. Ce relief masque les vues en direction du projet depuis la ville de Bellac et ses proches environs. Aucune visibilité en direction des éoliennes n'est possible depuis la ville de Bellac et ses proches environs. *L'impact du projet sur la ville de Bellac est nul.*

##### Rochechouart (3 892 habitants en 2016)

Le bourg de Rochechouart est situé en limite sud-ouest de l'AEE. La ville est notamment connue pour son château-musée qui présente des collections d'art contemporain et qui domine la vallée de la Graine en contrebas. Le centre ancien de la ville s'est construit à proximité du château, en rive droite de la Graine. La ville s'est ensuite développée vers le nord, essentiellement sous forme de quartiers d'habitat pavillonnaire, situés le long des principaux axes de communication.

La trame bâtie dense masque les vues vers le projet depuis le centre ancien du bourg. Comme identifié lors de l'état actuel, les visibilitées théoriques depuis les quartiers d'habitat pavillonnaire, situés en limite nord, sont généralement masquées par la trame bâtie et la végétation. Quelques perception lointaines sont cependant possibles depuis les limites nord de ces ensembles, généralement le long des routes comme depuis la D86 ; au gré des ouvertures visuelles à travers les linéaires de haies du bocage. *L'impact du projet sur le bourg de Rochechouart est très faible.*

##### Saint-Gence (2 141 habitants en 2016)

Cette commune, au centre initialement peu étendu, doit sa croissance à la proximité et l'influence de l'agglomération de Limoges. La commune connaît actuellement un mitage important de son espace par le développement de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire communal.

Depuis le centre ancien, les visibilitées du projet éolien sont masquées par les éléments bâtis.



Photographie 137 : Visibilité lointaine en direction du projet éolien depuis les abords du stade sportif de Verneuil-sur-Vienne.

Ponctuellement, quelques perceptions sont identifiées au niveau des limites de cet ensemble, rue Anatole France. Plus au sud, les abords des lieux-dits offrent également quelques visibilitées lointaines, comme à proximité du hameau du Mas Boucher (Vue 1 du carnet de photomontages en annexe). *L'impact du projet sur le bourg de Saint-Gence est très faible.*

#### **Veyrac (2 077 habitants en 2016)**

Comme dans le cas de Verneuil-sur-Vienne et Saint-Gence, le développement récent du bourg s'est opéré essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire, le long des axes de communication.

Depuis le bourg même, les visibilitées sont masquées par le relief, la trame bocagère et les boisements environnants. Quelques perceptions lointaines sont identifiées depuis les axes de communication proches, localisés autour du lieu de vie, comme le long de la D80. Ces visibilitées sont lointaines, généralement filtrées par la végétation et limitées à la partie haute des éoliennes. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Veyrac est très faible.*

***Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu sur les principaux lieux de vie de l'AEE est très faible.***

#### **6.3.4.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux**

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

**L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

**L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le

cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

**Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

#### **La N141 au sud de l'AEE**

Cette route nationale relie Limoges (Haute-Vienne) à Angoulême (Charente). C'est un itinéraire important qui est très fréquenté.

Depuis la route, les visibilitées sont généralement masquées par les hauts talus qui encadrent la voie ainsi que par les boisements et la trame bocagère lorsque son tracé est à hauteur des parcelles adjacentes. Pour la portion localisée à l'est de l'AEE, un seul tronçon a été identifié au niveau du croisement avec la D9. Cette perception est lointaine, atténuée par la végétation et limitée à la partie haute des éoliennes. *L'impact du projet sur le tracé de la N141 est très faible voire nul.*

#### **La N147 à l'est de l'AEE**

La route nationale N147 permet de joindre les villes de Limoges et Bellac. Aux abords de la route, les boisements et la trame bocagère sont relativement denses, les visibilitées vers le projet sont donc rapidement arrêtées par ces écrans de végétation très denses. En direction de l'ouest, le relief vallonné permet également d'estomper ces perceptions. Trois secteurs de visibilitées ponctuelles ont été identifiés. La distance et la vitesse de déplacement des automobilistes rendent ces perceptions très fugaces. *L'impact du projet sur la N147 est très faible voire nul.*

#### **La N520 et D2000 au sud-est de l'AEE**

Cette rocade de contournement extérieur de Limoges permet aux véhicules de transport routier d'éviter



Photographie 138 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis la route de la Chassagne, au sud du bourg de Saint-Gence (Vue 1 du carnet de photomontages en annexe).

la traversée de l'agglomération. C'est un axe relativement fréquenté qui permet notamment, à plus large échelle, de relier Périgueux plus au sud à Poitiers et Châteauroux en direction du nord.

Depuis la N520, de hauts talus surmontés d'arbres et de buissons masquent les vues en direction du projet. *L'impact du projet sur ce tracé est nul.*

#### La D675, au sud et nord de l'AEE

Le tracé de la D675 traverse l'AEE, l'AER et l'AEI selon un axe sud-nord. Il permet de relier Rochechouart au sud de Bellac, au nord de l'AEE.

Dans la partie nord de l'AEE, les vues en direction du projet sont masquées par le relief des Monts de Blond. Dans le secteur sud, un seul tronçon de visibilité est identifié entre les lieux-dits Chez Picoche et Codille, en rive gauche de la Vienne, à proximité de Saint-Junien. Cette vue offre une covisibilité entre le projet et la ville de Saint-Junien (Vue 3 du carnet de photomontages en annexe). A l'échelle de l'AEE, cette visibilité reste ponctuelle. *L'impact du projet sur la D675, dans l'AEE est très faible.*

#### La D948, au sud-ouest de l'AEE

Cette route permet de relier les bourgs de Confolens et d'Étagnac, tous deux localisés dans le département de la Charente.

La trame bocagère dense, les boisements et les effets du relief masquent les vues en direction du projet depuis cet axe routier. *L'impact du projet éolien sur la D948 est nul.*

#### La D951, au nord-ouest de l'AEE

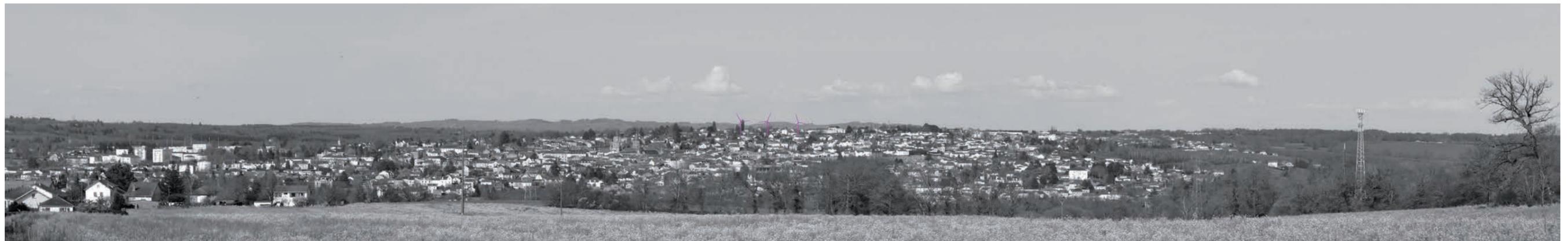
La route départementale D951 relie Bellac, dans le périmètre de l'AEE, à Confolens, localisé hors périmètre d'étude. Elle dessert le bourg de Mézières-sur-Issoire.

La trame bocagère dense, la présence de nombreux boisements et le relief des Monts de Blond et de quelques collines adjacentes masquent les vues en direction du projet. *L'impact du projet sur la D951 est nul.*

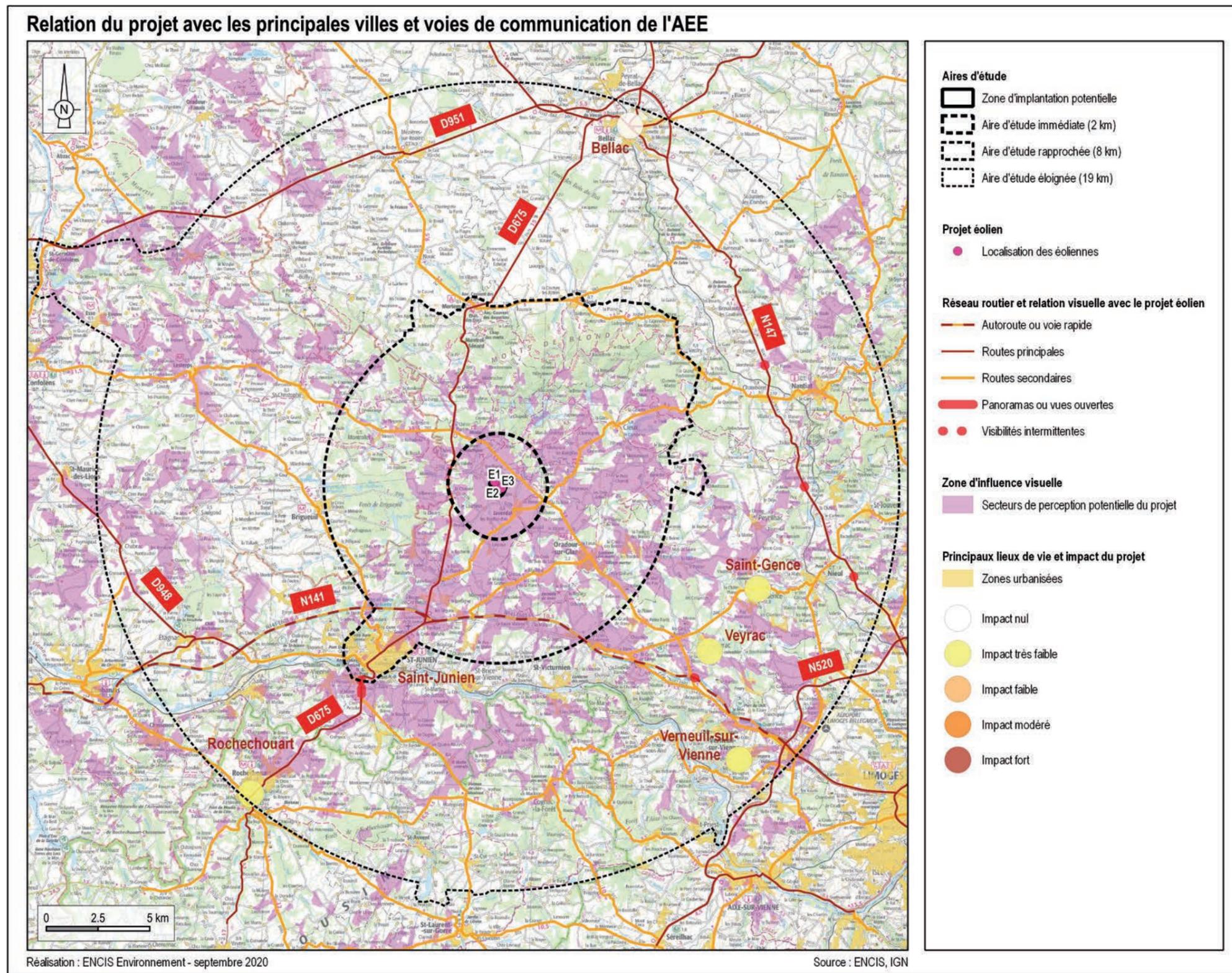
***Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu sur les axes de circulation de l'AEE est très faible.***



Photographie 139 : Visibilité très fugace et anecdotique, le long de la RN147 au niveau du lieu-dit la Vergne Jourde.



Photographie 140 : Covisibilité entre le projet éolien et la ville de Saint-Junien depuis le versant nord de la vallée de la Vienne.



Carte 38 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

#### 6.3.4.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le «Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux protégés et non protégés de l'AEE.», page 197 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le Tableau 20, page 197. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima. Comme vu lors de l'état actuel, aucun enjeu fort n'a été attribué pour les monuments de l'aire d'étude éloignée. Seule l'église paroissiale Saint-Saturnin présente un impact faible vis-à-vis du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu, les neuf autres monuments historiques impactés le seront très faiblement.

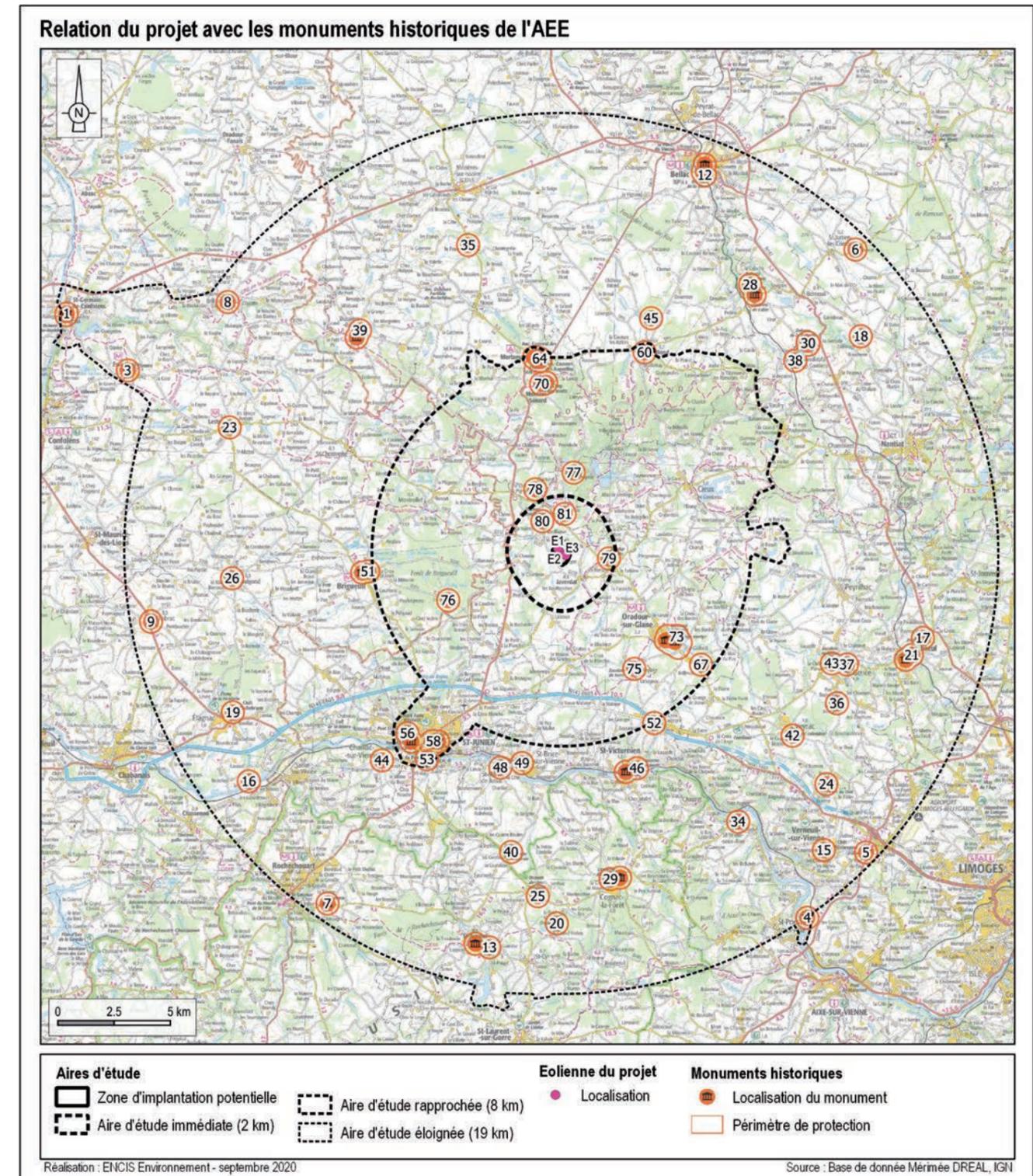
#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 52 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, dix sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

#### Eglise paroissiale Saint-Saturnin à Chaillac-sur-Vienne (MH localisé au n°44 sur la carte ci-contre)

Les plus anciennes parties de l'église sont datées du XII<sup>ème</sup> siècle. Des remaniements sont ensuite datés de la limite entre le XIII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs décors peints ont été révélés sur les murs intérieurs du monument. *L'enjeu est évalué comme modéré.*

L'église est implantée sur la partie haute du versant d'un léger vallon qui s'ouvre vers la vallée de la Vienne, en direction du nord. Quelques visibilité ont été identifiées depuis les abords du monument permettant également quelques covisibilités. La perception du projet reste lointaine (Photographie 141, page 188). *L'impact du projet éolien sur ce monument est jugé faible.*



Carte 39 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 141 : Covisibilité entre l'église Saint-Saturnin et le projet éolien depuis la terrasse qui jouxte la mairie.

#### **Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés**

Sur les 11 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

#### **Centre ancien de Bellac**

Le centre ancien de Bellac est caractérisé par son église, qui domine la cité médiévale. Le village présente une silhouette remarquable émergeant dans la vallée du Vincou, avec des vues de cartes postales. *L'enjeu est fort.*

La ville de Bellac est localisée au nord du périmètre de l'AEE. Plus au sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction du projet depuis ce secteur. *L'impact du projet éolien est nul.*

#### **Vallée de L'Issoire**

Le site classé de la vallée de l'Issoire correspond à une extension d'un site inscrit plus ancien : les écluses de la Dronne. L'ensemble comprend une large portion de vallée aux paysages pittoresques (vallée de l'Issoire), ainsi que des falaises granitiques (site initial des écluses de la Dronne) au caractère remarquable. *L'enjeu est évalué comme fort.*

Depuis le creux de la vallée, le relief masque les vues en direction du projet éolien. Les parties hautes des versants offrent quelques vues lointaines, mais généralement atténuées voire masquées par la trame bocagère. La limite nord-est du périmètre de protection, au niveau du parvis de la mairie de Brillac, offre une vue lointaine en direction du projet. Ces visibilitées restent très ponctuelles dans le périmètre de protection et relativement éloignées du projet (18 km). *L'impact du projet sur ce site classé est jugé très faible.*

#### **Vallée de la Vienne**

Le site comprend une large portion de la vallée de la Vienne intéressante à la fois par ses panoramas, son bâti de villages anciens et de manoirs et les espaces naturels les plus proches de la rivière (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine). *L'enjeu de ce site est évalué comme modéré.*

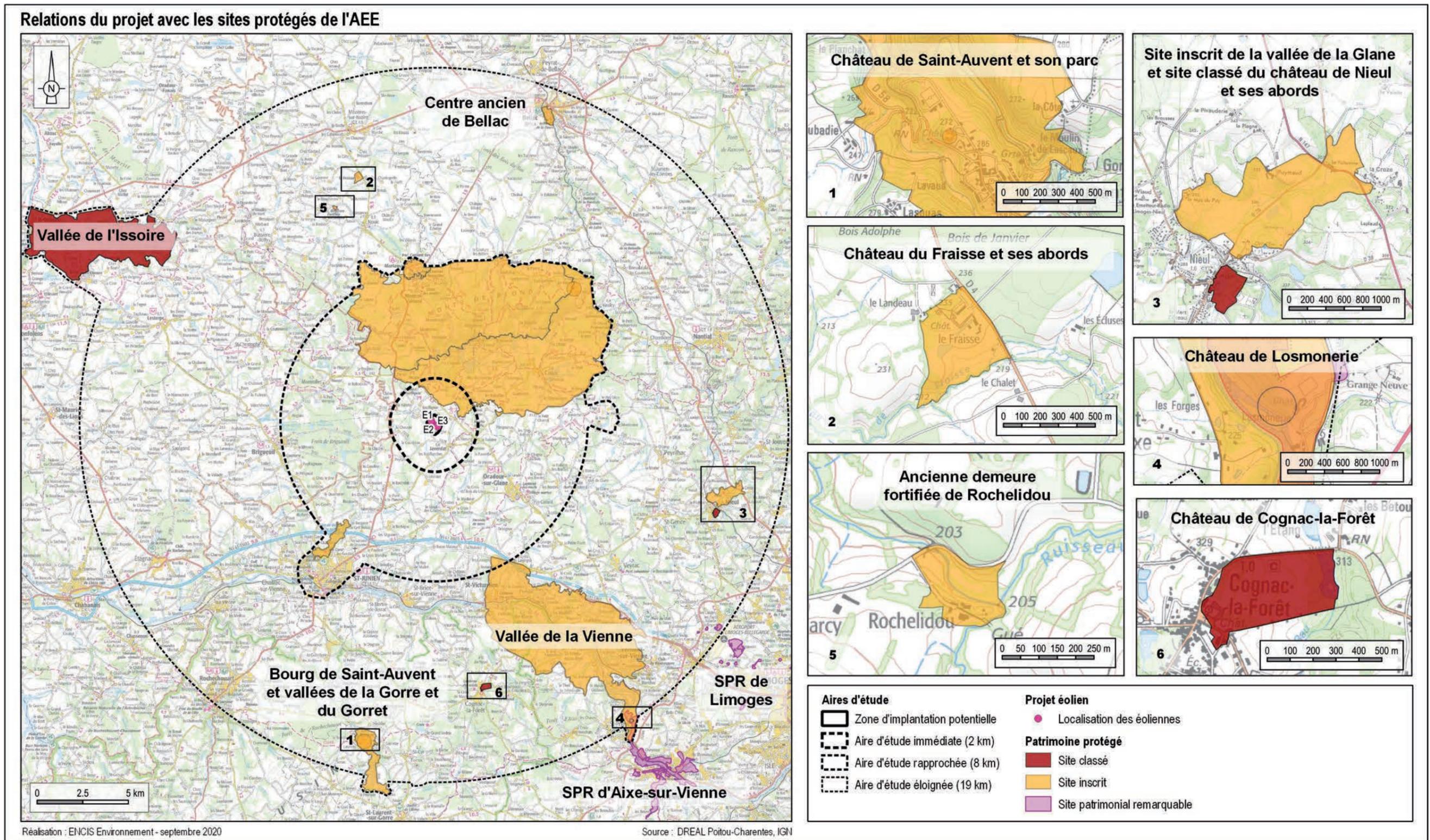
Depuis le fond de vallée, le relief encaissé masque les vues en direction du projet. Ponctuellement, quelques vues assez lointaines sont identifiées au niveau du secteur sud, sur le versant exposé nord (Vue 2 du carnet de photomontages). Des vues sont identifiées le long de la D47A3, à proximité du lieu-dit la Borderie. Le tracé de la D3 permet également quelques visibilitées (Photographie 143, page 191). La trame bocagère s'interpose assez souvent depuis ces secteurs. *L'impact du projet sur ce site inscrit est faible.*

#### **Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables**

Sur les deux sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, seul un est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

#### **Le site patrimonial remarquable de Limoges (enjeu fort)**

Seuls quelques secteurs à l'ouest du site patrimonial remarquables sont situés à l'est du périmètre de l'AEE. Les environs de Bellegarde permettent quelques visibilitées lointaines en direction des éoliennes. Ces perceptions sont ponctuelles et, à cette distance, les éoliennes sont peu visibles. *L'impact est très faible.*



Carte 40 : Relations du projet avec les sites protégés de l'AEE.

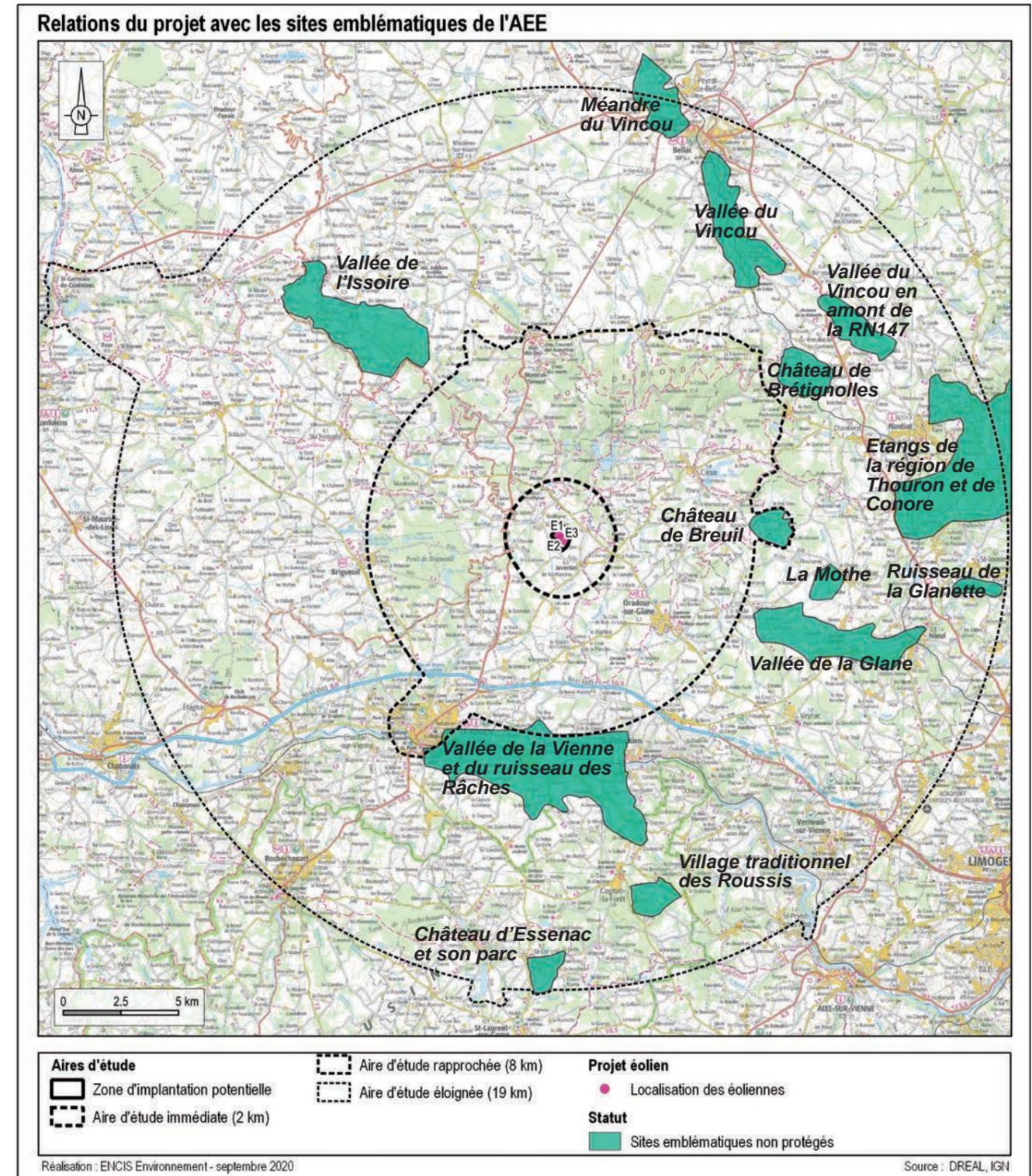
**Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Sur les 12 sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée, six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

**Vallées de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère**

Le périmètre de site emblématique couvre un important tronçon de près de 9 km de la vallée de la Vienne, entre Saint-Victurnien et Saint-Junien. On note la présence de deux monuments historiques dans le périmètre du site, au niveau de Saint-Martin-de-Jussac et de Saint-Brice-sur-Vienne. *L'enjeu de ce site emblématique est modéré.*

Le fond de la vallée de la Vienne encaissé ne permet pas de vues en direction du projet. Des vues lointaines sont possibles depuis le versant exposé nord (Vue 2 du carnet de photomontages), notamment le long des routes départementales 3, 209, 58 ou le long de la route communale de la Côte du Maluchat au sud de Saint-Junien. Ces vues sont relativement ponctuelles le long de ces routes et généralement filtrées par les boisements proches ou la trame bocagère. *L'impact du projet éolien sur ce périmètre de site emblématique est faible.*



Carte 41 : Relation du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 142 : Perception lointaine du projet depuis la limite nord du périmètre du site classé du Château de Cognac-la-Forêt, son parc et le site avoisinant.



Photographie 143 : Visibilité lointaine en direction du projet éolien depuis la limite ouest du périmètre de protection de la vallée de la Vienne.



Photographie 144 : Perception du projet éolien depuis le site emblématique de la vallée de la Vienne, à proximité de la limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne (Vue 2 du carnet de photomontages).



Photographie 145 : Vue en esquisse du projet éolien depuis le site emblématique du village des Roussis.



Photographie 146 : Vue en esquisse du projet éolien depuis la limite nord-est du site emblématique de la vallée du Vincou.



Photographie 147 : Vue en direction du projet depuis la limite est du périmètre de site emblématique de la Mothe, gentilhommière du XVIII<sup>ème</sup> ou XIX<sup>ème</sup> siècle, allée de chêne, étang, bocage.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	16	Saint-Germain-de-Confolens	Eglise Saint-Germain	Inscrit	Modéré	Les monuments sont localisés dans le cœur du bourg de Saint-Germain-de-Confolens, dans le creux de la vallée de la Vienne. Le relief encaissé masque les vues vers le projet.	Nul	24,0
2	16	Saint-Germain-de-Confolens	Château (ruines)	Inscrit	Modéré		Nul	24,0
3	16	Esse	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Modéré	Les visibilitées théoriques identifiées lors de l'état actuel depuis le nord du périmètre de protection, au niveau de la D80 et de la D82, sont en réalité masquées par la trame bocagère.	Nul	20,5
4	87	Aixe-sur-Vienne	Château de Losmonerie	Partiellement Inscrit	Faible	Le relief encaissé de la vallée de la Vienne masque les vues vers le projet depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	19,0
5	87	Verneuil-sur-Vienne	Dolmen de la croix du Breuil	Inscrit	Faible	Relief et boisements masquent les vues en direction du projet.	Nul	18,5
6	87	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat	Partiellement Inscrit	Faible	En direction du sud, le relief des Monts de Blond masque les vues vers le projet.	Nul	18,3
7	87	Rochechouart	Eglise de Biennac	Inscrit	Modéré	Relief et boisements masquent les vues en direction du projet.	Nul	18,3
8	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	La trame bâtie dense du bourg de Brillac masque les vues en direction du projet depuis le monument. Une vue lointaine est possible depuis le croisement entre la D29 et la D80, dans le périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec l'église. A cette distance, les éoliennes sont peu perceptibles.	Très faible	18,3
9	16	Chabrac	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité en raison de la présence de masques bâtis et végétaux.	Nul	18,1
10	87	Bellac	Hôtel XVIII <sup>ème</sup>	Partiellement Inscrit	Faible	La ville de Bellac est localisée en limite nord de l'AEE. Depuis ce secteur, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction du projet éolien.	Nul	17,9
11	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré		Nul	17,5
12	87	Bellac	Vieux pont sur le Vincou	Inscrit	Modéré		Nul	17,4
13	87	Saint-Auvent	Pont de Lascaux	Inscrit	Faible	Le relief encaissé de la vallée de la Gorre masque les visibilitées.	Nul	17,2
14	87	Saint Auvent	Château, mur de clôture et de soutènement	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée du fait de la configuration du relief et de la végétation.	Nul	17,2
15	87	Verneuil-sur-Vienne	Château de Pennevayre	Partiellement Inscrit	Faible	Depuis le château, la trame dense du bourg de Verneuil-sur-Vienne masque les visibilitées. Une perception lointaine est possible depuis le nord du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible (Photographie 137, page 183).	Très faible	17,1
16	16	Étagnac	Prieuré d'Etricor Notre-Dame-et-Saint-Pardoux	Partiellement Inscrit	Faible	Le prieuré est situé dans le creux de la vallée de la Vienne, dont le relief encaissé masque les visibilitées.	Nul	16,9
17	87	Nieul	Pont de Puymaud	Inscrit	Faible	Relief et végétation masquent les vues vers le projet.	Nul	16,1
18	87	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	Classé	Modéré	La végétation masque les vues depuis le dolmen. Des visibilitées partielles sont possibles depuis la route communale située à l'ouest du périmètre de protection. Ces perceptions sont limitées à la partie haute des éoliennes.	Très faible	16,0

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	16	Étagnac	Château de Rochebrune	Partiellement Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité en raison de la végétation dense du bocage alentour.	Nul	15,9
20	87	Saint-Cyr	Croix du Petit Videix	Inscrit	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation des boisements proches et plus lointains.	Nul	15,9
21	87	Nieul	Reposoir Place de l'église	Inscrit	Faible	De légers reliefs localisés au sud-ouest de Nieul masquent les vues vers le projet depuis les monuments et leurs périmètres de protection.	Nul	15,8
22	87	Nieul	Reposoir Place du château	Inscrit	Faible		Nul	15,6
23	16	Lesterps	Abbatiale Saint-Pierre	Classé	Modéré	Les visibilités théoriques identifiées depuis le périmètre de protection sont en réalité masquées par la trame bocagère dense.	Nul	15,3
24	87	Veyrac	Château de la Cosse	Partiellement Classé-Inscrit	Faible	Relief et boisements masquent les vues en direction du projet.	Nul	15,2
25	87	Saint-Auvent	Dolmen et menhirs de chez "Mouteau"	Classé	Modéré	Le relief et les boisements denses masquent les visibilités.	Nul	14,7
26	16	Saulgond	Eglise Saint-Genis	Inscrit	Modéré	Les visibilités théoriques identifiées depuis le périmètre de protection s'avèrent masquées par la trame bocagère dense environnante.	Nul	14,3
27	87	Cognac-la-Forêt	Château de Cognac-la-Forêt	Partiellement Inscrit	Modéré	Une visibilité lointaine est identifiée depuis la D10, au sud-est du périmètre de protection du monument mais sans covisibilité possible.	Très faible	14,1
28	87	Berneuil	Dolmen de la Borderie	Classé	Faible	En direction du sud et du projet, le relief des Monts de Blond masque les visibilités.	Nul	14,1
29	87	Cognac-la-Forêt	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	La visibilité théorique depuis la lanterne des morts est masquée par un linéaire de haie proche.	Nul	14,1
30	87	Berneuil	Dolmen n°2 de la Betoulle	Inscrit	Faible	Depuis les abords des dolmens et leurs périmètres de protection, les vues en direction du projet sont masquées par le relief des Monts de Blond plus au sud.	Nul	13,9
31	87	Berneuil	Dolmen n°1 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Nul	13,9
32	87	Breuilaufa	Dolmen n°3 et 4 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Nul	13,9
33	87	Berneuil	Dolmen de la Lue	Inscrit	Modéré		Nul	13,8
34	87	Saint-Yrieix-sous-Aixe	Eglise de Saint-Yrieix-sous-Aixe	Inscrit	Modéré	Le relief de la vallée de la Vienne masque les vues depuis le monument. La végétation qui couvre les versants occulte les visibilités théoriques depuis le croisement de la D47 et de la D32.	Nul	13,8
35	87	Nouic	Château de Fraisse	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Depuis le monument et son périmètre de protection, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction du projet.	Nul	13,8
36	87	Saint-Gence	Maison XVI <sup>ème</sup> siècle	Inscrit	Faible	Des vues lointaines sont possibles depuis l'entrée de la maison, rue de la Chassagne ainsi que depuis le nord du périmètre de protection, route de la Chassagne (Vue 1 du carnet de photomontages). A cette distance, la prégnance du projet dans le paysage est très limitée.	Très faible	13,5
37	87	Saint-Gence	Eglise Saint-Gentien	Inscrit	Modéré	Une visibilité lointaine est possible depuis la rue Anatole France, au sud-ouest du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec le monument	Très faible	13,2

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
38	87	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le monument et le projet éolien.	Nul	13,0
39	87	Bussiere-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Relief et boisements occultent les perceptions visuelles vers le projet éolien.	Nul	12,9
40	87	Saint-Martin-de-Jussac	Vestiges motte castrale	Inscrit	Faible	Les visibilitées théoriques identifiées depuis le périmètre de protection s'avèrent être masquées par la trame bocagère.	Nul	12,9
41	87	Bussiere-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité possible en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	12,8
42	87	Veyrac	Pont surmonté d'un colombier	Classé	Modéré	Le relief ne permet pas de vue depuis le monument. Quelques perceptions limitées à la partie haute des éoliennes sont identifiées depuis la D80, dans le périmètre de protection, mais sans covisibilité possible.	Très faible	12,6
43	87	Saint-Gence	Enceinte romaine au lieu-dit "Camp de Cesar"	Inscrit	Faible	Relief et boisements dissimulent les visibilitées vers le projet.	Nul	12,6
44	87	Chaillac-sur-Vienne	Eglise paroissiale St-Saturnin	Classé	Modéré	L'église est implantée sur la partie haute du versant d'un léger vallon qui s'ouvre vers la vallée de la Vienne, en direction du nord. Quelques visibilitées ont été identifiées depuis les abords du monument permettant également quelques covisibilités. La perception du projet reste lointaine (Photographie 141, page 188).	Faible	11,8
45	87	Blond	Vestiges Gallo-Romains	Classé	Modéré	Au sud des vestiges, le relief des Monts de Blond bloque les perceptions vers le projet.	Nul	10,6
46	87	Saint-Victurnien	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Les monuments sont localisés dans le creux de la vallée de la Vienne dont le relief encaissé masque les vues vers le projet.	Nul	9,6
47	87	Saint-Victurnien	Eglise Saint-Victurnien	Inscrit	Modéré		Nul	9,6
48	87	Saint-Martin-de-Jussac	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Modéré	Le relief encaissé de la vallée de la Vienne ne permet pas de visibilité depuis le monument. Depuis le sud du périmètre de protection, au niveau de la D58, les pales émergent au-dessus du versant boisé mais sans covisibilité possible.	Très faible	9,4
49	87	Saint-Brice-sur-Vienne	Abside de l'église	Partiellement inscrit	Faible	Le relief de la vallée de la Vienne dissimule les perceptions des éoliennes.	Nul	8,9
50	16	Brigueil	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Relief et boisements dissimulent les visibilitées vers le projet.	Nul	8,5
51	16	Brigueil	Lanterne des morts	Inscrit	Faible		Nul	8,2
52	87	Saint-Victurnien	Manoir du Loubier	Partiellement inscrit	Faible	Le manoir est localisé près du tracé de la N141. Un talus les séparant masque les vues en direction du projet depuis le monument et ses abords. Quelques vues lointaines, filtrées par le bocage, sont possibles depuis le périmètre de protection, mais sans covisibilité avec le monument.	Très faible	8,1

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES PROTEGES ET LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE							
Départ.	Commune(s)	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Aixe-sur-Vienne	Château de Losmonerie	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne et de la couverture boisée le recouvrant.	Nul	18,9
87	Aixe-sur-Vienne	Site patrimonial remarquable d'Aixe-sur-Vienne	SPR	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne et de la couverture boisée le recouvrant.	Nul	18,4
87	Limoges	Site patrimonial remarquable de Limoges	SPR	Fort	Quelques vues lointaines sont identifiées depuis le secteur de Bellegarde. Ces visibilités sont ponctuelles, lointaines et atténuées par les boisements proches.	Très faible	17,9
87	Saint-Auvent	Château de Saint-Auvent et son parc	Site inscrit	Modéré	Le relief et les boisements dissimulent les perceptions du projet depuis le périmètre du site inscrit.	Nul	17,2
87	Bellac	Centre ancien de Bellac	Site inscrit	Fort	En direction du sud et du projet, le relief des Monts de Blond masque les visibilités depuis le site inscrit de Bellac.	Nul	17,1
16	Brillac, Esse, Lessac, Saint-Germin-de-Confolens, Saint-Sornin-la-Marche, Saint-Bonnet-de-Bellac	Vallée de L'Issoire	Site classé	Fort	Depuis le cœur du périmètre de protection, relief et boisements masquent les perceptions du projet. Un secteur de visibilité est identifié au niveau de la limite nord-est du périmètre de protection, devant le parvis de la mairie de Brillac. A l'échelle de l'ensemble du périmètre de protection, cette vue est anecdotique et la perception du projet reste lointaine.	Très faible voire nul	16,8
87	Saint-Auvent, Saint-Cyr	Bourg de Saint-Auvent et vallées de la Gorre et du Gorret	Site inscrit	Modéré	Le relief, les boisements et la trame bocagère masquent les vues en direction du projet.	Nul	16,5
87	Nieul	Château de Nieul et ses abords	Site classé	Modéré	Le relief encaissé masque les vues en direction du projet depuis le périmètre de protection et aucune covisibilité n'est identifiée.	Nul	15,6
87	Nieul	Vallée de la Glane	Site inscrit	Modéré	Le relief encaissé de la vallée de la Glane et les boisements qui couvrent les versants dissimulent les perceptions du projet.	Nul	15,0
87	Cognac-la-Forêt	Château de Cognac-la-Forêt, son parc et le site avoisinant	Site classé	Modéré	Le long de la D10, en limite nord du périmètre de protection, une vue lointaine vers le projet est possible mais sans covisibilité avec les éléments patrimoniaux (Photographie 142, page 191).	Très faible	13,9
87	Nouic	Château du Fraisse et ses abords	Site inscrit	Modéré	Plus au sud, le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le site inscrit et le projet éolien depuis le château du Fraisse et ses abords.	Nul	13,4
87	Nouic	Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	Site inscrit	Modéré	Plus au sud, le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le site inscrit et le projet éolien depuis l'ancienne demeure de Rochelidou et ses environs.	Nul	12,5
87	Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victurnien, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Verneuil-sur-Vienne	Vallée de la Vienne	Site inscrit	Modéré	Depuis le fond de vallée, le relief encaissé masque les vues en direction du projet. Ponctuellement, quelques vues assez lointaines sont identifiées au niveau du secteur sud, sur le versant exposé nord. Des vues sont identifiées le long de la D47A3, à proximité du lieu-dit la Borderie. Le tracé de la D3 permet également quelques visibilités (Photographie 143, page 191). La trame bocagère s'interpose assez souvent depuis ces secteurs.	Faible	7,3

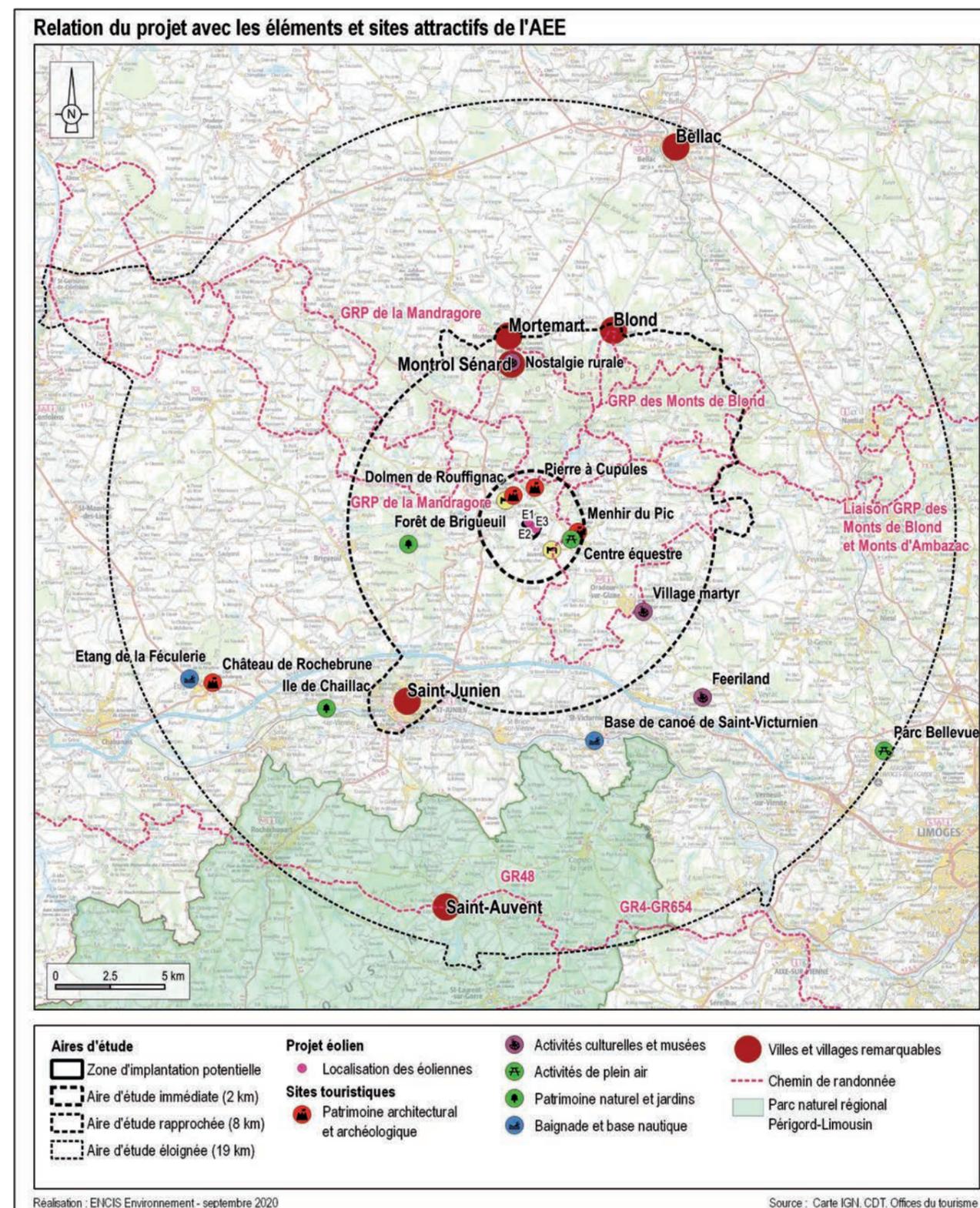
SITES EMBLÉMATIQUES							
Départ.	Commune(s)	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandres du Vincou, versants rocheux, intérêt paysager, botanique et écologique	-	Modéré	Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le site emblématique et le projet.	Nul	17,4
87	Saint-Cyr	Château d'Essenac et son parc, ensemble de qualité, séquoïas, chênes	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du bocage dense alentour et de la présence de reliefs vers le nord.	Nul	17,3
87	Saint-Jouvent	Ruisseau de la Glanette, vallon boisé et encaissé	-	Modéré	Le relief encaissé de la vallée masque les vues en direction des éoliennes depuis le périmètre du site emblématique. Les visibilités potentielles à proximité immédiate du périmètre sont masquées par la trame bocagère.	Nul	16,7
87	Cognac-la-Forêt	Village traditionnel des Roussis	-	Modéré	Des vues lointaines en direction du projet sont possibles depuis le sud du village des Roussis, en covisibilité avec le bâti traditionnel (Photographie 145, page 192). D'autres perceptions sont également identifiées depuis le sud du périmètre du site emblématique, mais sans covisibilité.	Très faible	14,8
87	Berneuil, Breuillaufa, Chamboret	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et château du Fraisse et parc boisé	Périmètre de MH du dolmen dit de Taminage	Modéré	Le caractère encaissé de la vallée du Vincou ne permet pas de vue vers le projet depuis le centre du périmètre du site emblématique. Une vue lointaine est possible depuis la limite nord-est du périmètre de protection (Photographie 146, page 192). Seule la partie haute des éoliennes est visible au-dessus des boisements lointains.	Très faible	14,4
87	Compreignac, Saint-Jouvent, Saint-Symphorien-sur-Couze, Nantiat, Le Buis, Peyrilhac, Thouron	Etangs de la région de Thouron et de Conore, Fredaigue, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étangs et vallons	-	Modéré	Le relief accidenté et couvert de boisements masque la majorité des visibilités depuis le périmètre du site emblématique. Une visibilité ponctuelle est identifiée depuis la limite ouest du périmètre de protection, le long de la N147. Cette perception est relativement anecdotique.	Très faible	14,1
87	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	3 MH et partie du SI de Bellac	Modéré	En direction du sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction du projet éolien.	Nul	12,8
87	Chamboret, Breuillaufa, Vaulry	Château de Bretignolles, vallon et panorama	-	Modéré	Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le site emblématique et le projet.	Nul	11,2
87	Peyrilhac	La Mothe, gentilhommière du XVIII <sup>ème</sup> ou XIX <sup>ème</sup> siècle, allée de chêne, étang et bocage	-	Modéré	Depuis le cœur du site, le relief et les boisements denses occultent les perceptions du projet. Ponctuellement, une visibilité est possible depuis la limite nord-est du site, le long du cimetière.	Très faible	10,7
87	Bussière-Boffy, Nouic	La Mandragore, vallée de l'Issoire, château de Joncherolles, landes du Frochet	2 MH et leur périmètre de protection	Modéré	Le contexte fortement boisé du secteur ne permet aucune vue en direction du projet.	Nul	9,1
87	Veyrac, Nieul, Saint-Gence, Peyrilhac	Vallée de la Glane, paysage de bocage non dégradé	2 MH (Saint-Gence), 3 parties de SI (Nieul)	Modéré	Aucune perception depuis le cœur du site. Quelques visibilités très ponctuelles depuis les limites nord et ouest mais largement atténuées, voire masquées par la trame bocagère.	Très faible	8,6
87	Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Cognac-la-Forêt, Saint-Victurnien, Saint-Brice-sur-Vienne	Vallées de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère	2 MH (Saint-Martin-de-Jussac et Saint-Brice-sur-Vienne) et deux périmètres de protection	Modéré	Le fond de la vallée de la Vienne encaissé ne permet pas de vues en direction du projet. Des vues lointaines sont possibles depuis le versant exposé nord (Photographie 144, page 191), notamment le long des routes départementales 3, 209, 58 ou le long de la route communale de la Côte du Maluchat au sud de Saint-Junien. Ces vues sont relativement ponctuelles le long de ces routes et généralement filtrées par les boisements proches ou la trame bocagère.	Faible	7,3

Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux protégés et non protégés de l'AEE.

### Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 14 sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seuls quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Ces sites touristiques sont présentés sur la carte ci-contre. Leur enjeu et l'impact potentiel du projet sont évalués et listés dans le tableau page suivante.



Carte 42 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Limoges	Parc de Bellevue	-	Modéré	Le relief et la végétation masquent les vues en direction du projet depuis le parc d'attraction.	Nul	18,7
87	Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Cyr	GR4-GR654	-	Modéré	La trame bocagère et la succession de collines plus au nord masquent les vues vers les éoliennes depuis cet itinéraire de randonnée. Ponctuellement, une vue très lointaine semble possible, au niveau du hameau de Nogeas. Cette perception est atténuée par la distance.	Très faible	17,9
87	Bellac	Ville de Bellac	Trois MH et un site inscrit	Modéré	Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le projet et la ville de Bellac	Nul	17,1
16	Etagnac	Etang de la Féculerie	-	Faible	Le relief et les boisements masquent les vues en direction du projet depuis l'étang et ses abords.	Nul	16,8
87	Saint-Auvent	Village de Saint-Auvent	Deux MH et deux sites inscrits	Modéré	Le relief et la végétation masquent les perceptions en direction des éoliennes depuis le village de Saint-Auvent et ses environs proches.	Nul	16,5
87	Rochechouart, Saint-Auvent, Saint-Cyr	GR48	-	Modéré	Dans la partie sud de l'AEE, le relief et les boisements masquent les vues en direction du projet.	Nul	16,1
16	Etagnac	Château de Rochebrune	MH	Modéré	Le château est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et sa sensibilité sont décrits dans la partie sur les monuments historiques de ce paragraphe 6.3.4.4	Nul	16,0
87	Chaillac-sur-Vienne	Ile de Chaillac	-	Faible	L'île de Chaillac est localisée entre deux bras du cours d'eau de la Vienne, dans le creux de la vallée. Le relief encaissé dissimule les visibilitées du projet.	Nul	12,2
87	Veyrac	Féériland	-	Modéré	Le contexte densément boisé du parc masque les visibilitées vers les éoliennes.	Nul	10,6
87	Saint-Victurnien	Base de canoë kayak de Saint-Victurnien	-	Faible	La base est localisée dans le creux de la vallée de la Vienne où le relief encaissé occulte les perceptions des éoliennes.	Nul	9,7
87	Thouron, Nantiat, Saint-Jouvent, Peyrilhac, Chamboret	Liaison GRP des Monts de Blond et des Monts d'Ambazac	-	Modéré	Localisée dans le secteur nord-est de l'AEE, la liaison du GRP des Monts de Blond et des Monts d'Ambazac permet de relier ces deux itinéraires de randonnée. Très ponctuellement, les environs du tracé du chemin de randonnée offrent quelques vues lointaines vers les éoliennes. La présence de boisements, le relief des Monts de Blond ou quelques éléments de trame bocagère masquent la majorité des vues théoriques.	Très faible	9,6
87	Sainte-Marie-de-Vaux, Cognac-la-Forêt, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Auvent, Rochechouart	Parc naturel régional Périgord-Limousin	-	Modéré	Ponctuellement, quelques vues lointaines vers les éoliennes sont possibles depuis le périmètre du parc naturel, notamment près de Cognac-la-Forêt. Quelques vues seront également possibles depuis les routes départementales lorsqu'elles suivent ou croisent les lignes de crêtes. La trame bocagère ou les boisements viennent cependant atténuer ces perceptions.	Très faible	9,4
16, 87	Brillac, Esse, Lesterps, Val d'Issoire, Saint-Christophe, Montrollet	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Traversant un contexte bocager assez dense, les vues potentielles sont généralement arrêtées par des écrans de végétation. Au détour d'un chemin ou d'une route départementale la partie haute des éoliennes émerge au-dessus de l'horizon boisé mais le projet reste peu perceptible à cette distance.	Très faible	3,5
87	Vaulry, Blond, Montrol-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Le sentier de randonnée des Monts de Blond est essentiellement localisé dans le périmètre de l'AER. Deux courtes portions sont situées hors du périmètre, au nord-est. Le relief des Monts de Blond et les boisements masquent les vues en direction du projet depuis ces deux secteurs.	Nul	0,8

Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

### 6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

#### 6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

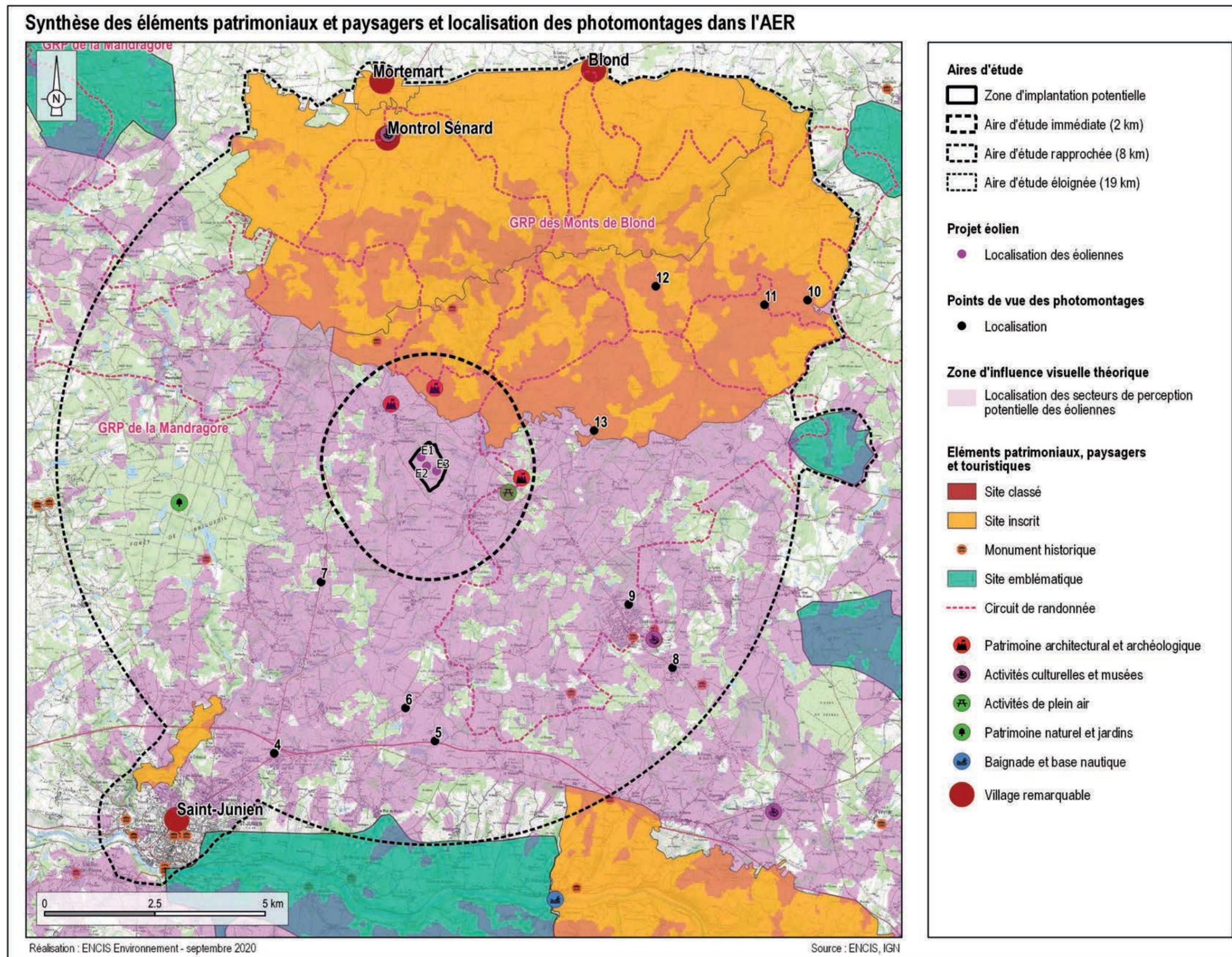
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 10 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
4	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	A proximité de la D675, en limite nord de Saint-Junien	Faible
5	Relations avec les structures paysagères / axes de communication	Prise de vue depuis les abords de la N141	Faible
6	Relations avec les structures paysagères / axes de communication	Le long de la D101, au sud de l'AER	Faible
7	Relations avec les structures paysagères / axes de communication	Le long de la D675, route de Bellac	Modéré
8	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / lieu de vie / patrimoine / tourisme	Le long de la D9, au sud-est d'Oradour-sur-Glane	Modéré
9	Relation avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine	Limite nord-ouest du bourg d'Oradour-sur-Glane	Modéré
10	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / patrimoine	Le long de la D711, en limite est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond	Faible
11	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / patrimoine	Le long de la D711, dans le site inscrit des Monts de Blond au niveau des Cros et du Theil	Faible
12	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / patrimoine	Depuis la D3 dans le site inscrit des Monts de Blond, au nord de Cieux	Faible
13	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / patrimoine	Depuis la D711, au sud du site inscrit des Monts de Blond	Faible

Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 43 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.